investir en private equity

idi

document de référence 2007

idi

document de référence 2007

comportant deux parties :

1. rapport de gestion du gérant
2. informations juridiques et financières

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence, composé du rapport de gestion du gérant (pages 5 à 57) et des informations juridiques et financières (pages 59 à 145), a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2008, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

1 rapport de gestion du gérant 5

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 6

1. Un investisseur dans la durée 6
2. Message du président 8
3. Profil de l'IDI, stratégie d'investissement et perspectives financières 9
4. Conseil de surveillance 14
5. Equipes d'investissement 15
6. Contexte général du marché et concurrence 18
7. Une année 2007 active, une prudence accrue 21
8. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires) 27
9. Chiffres opérationnels clés 30

B. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DE SON PORTEFEUILLE 34

1. Private equity France 34
   Investissements directs en fonds propres 34
2. Financement Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine) 40
3. Private equity pays émergents (investissement dans des fonds de private equity dans les grandes économies émergentes) 42
4. Autres actifs financiers 48

C. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 49

1. Les comptes consolidés 49
2. Les comptes sociaux 51
3. Actif net réévalué 52
4. Affectation du résultat 2007 de IDI 54

D. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RECENTS 54

E. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 55

F. RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE 55

G. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE 57

2
informations juridiques et fiancières 59

1. Personnes responsables 60
2. Contrôleurs légaux des comptes 60
3. Facteurs de risque 61
4. Informations concernant IDI 68
5. Organigramme 71
6. Organes d'administration et de direction 72
7. Rémunération et avantages 82
8. Fonctionnement des organes d'administration et de direction 85
9. Salariés 85
10. Principaux actionnaires 85
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'IDI 92
12. Informations complémentaires 93
13. Documents accessibles au public et information financière 100
14. Comptes consolidés 101
A. Bilan consolidé 101
B. Compte de résultat consolidé 102
C. Tableau des flux de trésorerie consolidés 103
D. Tableau de variation des capitaux propres 105
E. Notes aux états financiers 106
15. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 122
16. Comptes sociaux 123
A. Bilan au 31 décembre 123
B. Compte de résultat au 31 décembre 126
C. Annexe aux comptes sociaux 127
17. Rapport général des Commissaires aux comptes 137
18. Rapport spécial des Commissaires aux comptes 139
19. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale 141
20. Document d'information annuel 145
21. Honoraires des Commissaires aux comptes 145
22. Table de concordance 146

1
rapport de gestion du gérant

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'évolution et de l'activité de notre Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2007, pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux annuels et consolidés dudit exercice et pour soumettre à votre approbation (i) la modification de la durée des mandats des membres du conseil de surveillance, qui serait ramenée à 3 ans, pour se conformer avec les règles de Gouvernance des sociétés cotées, (ii) le renouvellement ou la nomination de membres du conseil de surveillance et (iii) enfin la délégation de compétence à la Gérance pour la mise en place d'un programme de rachat des actions émises et détenues par la Société.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers des cinq derniers exercices.

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Un investisseur dans la durée

Créé par les pouvoirs publics en juin 1970, le groupe IDI est un des pionniers du capital investissement en France (private equity).

Privatisé en 1987, le Groupe, aujourd'hui contrôlé aux deux tiers par son management, est devenu au fil des ans un acteur significatif sur le marché des sociétés françaises non cotées de moyenne capitalisation. La stratégie du groupe IDI est fondée sur la diversification et la mutualisation du risque avec pour objectif d'offrir un rendement élevé, stable et dans la durée.

La diversification recherchée est à la fois :
- sectorielle, le Groupe investissant indifféremment dans l'industrie et les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée,
- géographique, le Groupe étant présent non seulement en France mais aussi à l'international via les implantations des sociétés de son portefeuille et les engagements pris dans des fonds de private equity localisés dans les pays émergents asiatiques et européens,
- « produits », le Groupe investissant en capital, en produits convertibles, en financements juniors et en parts de fonds d'investissement.

Grâce à ce positionnement, le groupe IDI a pu surperformer sur longue période les indices boursiers et ses pairs en offrant à ses actionnaires un rendement, dividendes réinvestis, de plus de 18,5 % depuis 1991.

Le groupe IDI a accumulé une expérience rare dans les métiers de l'investissement.

En France, les opérations de LBO et, accessoirement, de capital développement constituent l'axe central du Groupe. Ce positionnement a ainsi permis d'accompagner plus de 700 sociétés dans leur développement sur les trente-sept dernières années, dont certaines sont devenues de brillantes multinationales (Zodiac, Bongrain, etc.) et de posséder des participations significatives dans plus de 20 sociétés aujourd'hui.

Le groupe IDI a également développé une expertise reconnue dans :
- la prise de participations significatives dans des PME cotées (*private investments in public equity* ou PIPE) assimilable, en termes d'approche d'investissement, aux investissements en actions non cotées,
- le financement mezzanine à travers le FCPR IDI Mezzanine doté en 2005 de 90 millions d'euros dont 16,5 millions d'euros apportés par l'IDI et,
- l'acquisition de portefeuilles de participations (portefeuilles dits secondaires).

À l'international, le Groupe est présent sur le marché du capital-investissement des grandes économies émergentes (Chine, Inde, Russie, …) via l'investissement dans des fonds de capital développement locaux.

En outre, le groupe IDI gère de façon active, dans un souci de diversification et de dé-corrélation par rapport aux marchés financiers, les liquidités du Groupe. Cette gestion repose sur une large sélection de fonds, essentiellement de gestion alternative, et offre une rentabilité élevée sur la durée (taux de rendement interne supérieur à 13 % depuis 2002).

Le groupe en 2007 en quelques chiffres (en millions d'euros)

Fonds géré

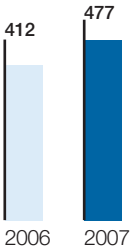

Investissement en private equity

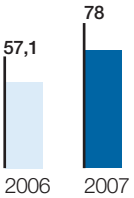

Résultat net

37,5 millions d'euros (+ 40,9 % sur 2006)

	Private equity France	Mezzanine France	Private equity pays émergeants	Gestion alternative
Type de fond	Fonds propres	Fonds tiers sponsorisé (FCPR)	Fonds propres	Fonds propres
Montants alloués	150-200 M€	90 M€	50-100 M€	100 M€
Cibles	PME de 10 à 250 M€ de valeur	PME de 15 à 150 M€ de valeur	Fonds de capital développement	Hedge funds, fonds actions, autres
Exemples	ALBINGIA Société d'assurance	la providence L'assurance de la propreté Multiservices entreprises	CHRYSCAPITAL Fonds indien	Fonds peu corrélés au marché (fonds d'arbitrage, event driven, commodities, trading advisors, macro global)
	MAISONS TRADITIONNELLES MIKIT Quand on veut on peut Maisons individuelles	AXSON TECHNOLOGIES Résine polyuréthanes	logo en attente Fonds indien	
	altl SSII	le mieux-être à sa source Station thermale	Fonds chinois	Fonds long short (fonds long short global, long short USA, Europe, autres pays développés, emerging countries)
	AOS Studley Conseil en immobilier	THERMOCOAX Câbles blindés	GDH INVESTMENTS 鼎晖投资 Fonds chinois	
	SORGEM Etudes qualitatives	ARMATIS Call centers	Fonds russe	Fonds de fonds
	ACTEON Matériels dentaires	Granions® Oligo éléments sur prescription	Actis Fonds mondial	Fonds longs diversifiés

2. Message du Président

Chers actionnaires,

Pour le groupe IDI, 2007 aura été marquée par le succès de son augmentation de capital réalisée en juillet 2007.

Cette augmentation de capital participe à l'amélioration de la liquidité du titre IDI sans altérer l'implication totale de ses dirigeants, premiers actionnaires du Groupe, au capital.

Largement sursouscrite, elle permet à notre Groupe de réunir un panel d'investisseurs prestigieux et de long terme. Certains d'entre eux vont entrer à notre conseil de surveillance. Que les membres actuels du conseil, notamment ceux dont le mandat arrive à échéance, soient très chaleureusement remerciés pour leur fidélité au groupe IDI et leur apport constant à sa bonne gouvernance.

2007 aura également été une année satisfaisante en termes de résultats, malgré une conjoncture très dégradée.

En effet, pour le secteur financier international, l'année passée restera une année ambivalente. Débutée sous les meilleurs hospices, battant tous les records du capital investissement en levées de fonds, nombre d'opérations ou volume de transactions, l'année 2007 passera pourtant très probablement à la postérité comme une année de crise, celle dite des subprimes.

Il est vrai que cette crise doit retenir l'attention tant par ses causes que par ses conséquences. Elle est le reflet des excès passés dans les financements d'actifs au sens large, que ceux-ci soient immobiliers ou liés à l'acquisition à effet de levier d'entreprises. Elle aura sans nul doute des conséquences sur l'économie réelle des pays occidentaux.

Notre Groupe doit tirer de cette situation une nouvelle occasion de démontrer la pertinence de son modèle d'allocation d'actifs diversifiée et de gestion du risque. Il est servi par son expérience de près de quarante ans dans un univers où bien des fonds d'investissement se trouvent démunis devant leur première « crise ». Il l'est aussi par son positionnement sur un segment de marché, les PME, qui a été moins marqué par les excès et l'est donc moins par la contraction des financements. Il l'est enfin par sa politique de division du risque.

Nul doute que 2008 sera une année agitée, nécessitant réactivité et sang froid. Nous croyons le Groupe bien armé pour traverser des temps plus difficiles.

Christian Langlois-Meurinne
Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS
Gérant-commandité de IDI

Faits marquants 2007

Janvier
Engagements dans le fonds chinois CDH III.

Février
Financement Mezzanine de l'acquisition du groupe FRANCE THERMES, Alexis GARAND-CLAVEL intègre l'équipe IDI Mezzanine.

Mars
Damien HERENG et Benoit DUVAL rejoignent l'équipe fonds propres, apport de financement dans le cadre du LMBO sur AOS.

Mai
Engagements dans le fonds russe BARING VOSTOCK IV.

Juin
Financement Mezzanine du rapprochement entre LA PROVIDENCE et SENIFIN (groupe Interclean), cession de IMV TECHNOLOGIES, cession de BABY DÉVELOPPEMENT.

Juillet
Augmentation de capital (58 millions d'euros), engagements dans le fonds indien CHRYS CAPITAL V, financement Mezzanine de l'acquisition d'une clinique pour le groupe ALMAVIVA.

Octobre
Prise de contrôle de MIKIT, participation à l'acquisition du groupe ALTI.

Novembre
Entrée au capital de la société cotée HI-MEDIA, financement Mezzanine de l'acquisition du groupe BOIS & CHIFFONS, remboursement du prêt Mezzanine sur THERMOCOAX.

Décembre
Remboursement du prêt Mezzanine sur MARKET MAKER, réduction de capital de IDI (15 millions d'euros) dans le cadre du programme de rachat d'actions.

3. Profil de l'IDI, stratégie d'investissement et perspectives financières

Profil de l'IDI

Une société en commandite par actions, cotée depuis 1991, dont le gérant-commandité, ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, détient plus de 66 % des parts de commanditaire. Présidé par Christian Langlois-Meurinne, ANCELLE ET ASSOCIÉS compte quatre autres associés : MM. François Marmissolle, Directeur Général de ANCELLE ET ASSOCIÉS , Bernard Méheut, Président Directeur Général de IDI Asset Management, Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux, Directeurs Généraux Investissement (non mandataires sociaux).

Une structure juridique simple. Le groupe IDI, qui loge une équipe d'investissement, ne compte qu'une seule filiale opérationnelle significative, IDI Asset Management (société agréée par l'AMF), qui gère le FCPR IDI Mezzanine.

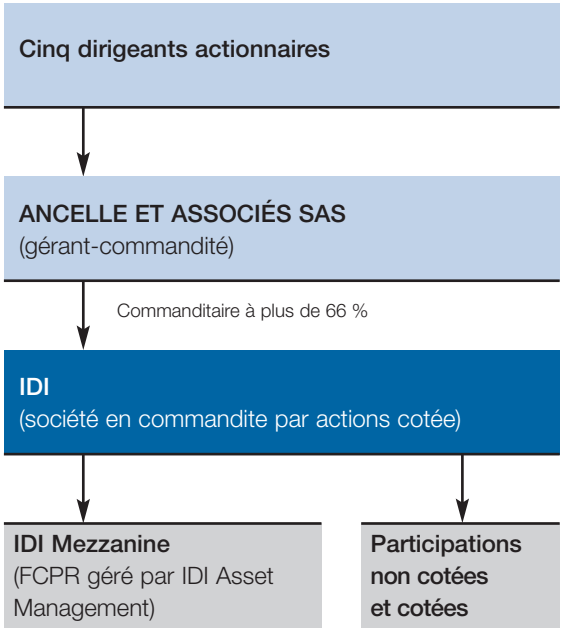

NB : structure économique au 31/12/2007,
organigramme juridique voir p. 71 du document de référence.

Trente-huit ans d'histoire

1970
Création par les pouvoir publics de l'Institut de Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres le développement des PME.

1987
Reprise de l'IDI par son management, organisé autour de Christian Langlois-Meurinne avec le soutien d'investisseurs financiers.

1991
Introduction de l'IDI sur le second marché de la bourse de Paris. Création d'Euridi.

1996
Nouveau LBO (sous forme d'une offre publique de rachat d'actions), le management portant sa participation à environ 90 % du capital.

2000
Seconde OPRA sur environ 27 % du capital.

2004
Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de *private equity* implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe.

2005
Lancement du FCPR IDI Mezzanine axé sur le financement de l'acquisition des PME de 15 et 150 millions d'euros de valeur.

2006
Fusion absorption de Euridi et Marco Polo Investissements. Arrivée de Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux nouveaux associés du gérant-commandité ANCELLE ET ASSOCIÉS .

2007
Augmentation de capital de 58 millions d'euros, FFP montant à cette occasion à 10 % du capital de IDI ; réduction de capital de 15 millions d'euros dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Stratégie d'investissement

Des entrepreneurs au service de leurs actionnaires et des entrepreneurs qu'ils soutiennent.

Une stratégie d'investissement diversifiée dans le non coté autour d'une expérience mid-cap éprouvée.

Dans un univers de fonds de capital investissement dont les gestionnaires n'investissent souvent pas ou peu leur propre argent, les dirigeants actionnaires du groupe IDI ont toujours investi l'essentiel de leur patrimoine dans leur Groupe.

Actionnaires majoritaires du groupe IDI, ses dirigeants actionnaires partagent ainsi une même culture d'entrepreneur avec les dirigeants des sociétés acquises, ce qui présente trois avantages clés :

- une plus grande proximité avec les préoccupations des dirigeants d'entreprise,
- une plus grande souplesse permettant de s'adapter à chaque situation particulière, notamment en termes de durée de détention et de position au capital,
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des autres actionnaires du groupe IDI.

Les opérations de LBO et de capital développement en France sont et resteront l'axe central d'investissement du Groupe. Ce positionnement a ainsi permis au Groupe d'accompagner plus de 700 sociétés dans leur développement sur les 38 dernières années, dont certaines sont devenues de brillantes multinationales, telles Zodiac, Bongrain ou Actéon, et de posséder des participations significatives dans plus de 20 sociétés aujourd'hui.

Quant aux axes complémentaires d'investissement, ils comptent en France :

- la prise de participations significatives dans des PME cotées (*private investments in public equity* ou PIPE) assimilable, en termes d'approche d'investissement, aux investissements en actions non cotées,
- le financement mezzanine (FCPR IDI Mezzanine doté en 2005 de 90 millions d'euros dont 16,5 millions d'euros apportés par l'IDI),
- l'acquisition de portefeuilles de participations (portefeuilles dits secondaires).

A l'international, le Groupe est présent sur le marché du capital-investissement des principaux pays émergents (Chine, Inde, Russie …) via l'investissement dans des fonds d'investissement locaux.

En outre, le groupe IDI gère de façon active, dans un souci de diversification et de dé-corrélation par rapport aux marchés, les liquidités du Groupe. Cette gestion repose sur une large sélection de fonds (*hedge funds* principalement et, accessoirement, fonds longs et actions cotées) et offre une rentabilité élevée sur la durée (taux de rendement interne supérieur à 13 % depuis 2002).

	Un multi-spécialiste…	… du segment PME…	… aux actifs diversifiés	
Private equity	***Private equity* France** (acquisitions à effet de levier, opérations de capital développement, etc.)	**Au total, plus de 700 sociétés accompagnées en 38 ans** (Zodiac, Bongrain, Actéon, Albingia...)	**Géographie** (France, pays émergents)	**Taille** (Valeur de 10 à 200 M€ ; parfois plus)
	Mezzanine France (financement intermédiaire entre le capital et la dette sénior)	**Aujourd'hui, environ 475 M€ de capitaux gérés…** (essentiellement pour compte propre - plus de 75 %)	**Millésime** (dates d'investis-sement)	**Classes d'actif** (LBO, cap dev, mezz, etc.)
	***Private equity* Pays émergents** (investissement dans des fonds locaux)	**… investis à 75 - 100 M€ par an** (objectif d'investissement annuel en private equity)	**Secteur** (Industrie, services, etc.)	**Maturité** (Sociétés matures, en développement)
	Autres actifs financiers			

Un investisseur essentiellement en fonds propres.

Parce qu'il investit essentiellement ses propres fonds, le groupe IDI n'a pas d'impératif quant à la durée de ses engagements. Il ne subit pas la même contrainte que celle qui pèse sur les fonds d'investissement jugés principalement sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible l'argent investi (*cash-on-cash return*). Le Groupe en tire trois avantages compétitifs principaux :

- à l'achat : en ayant la capacité de répondre à certaines contraintes spécifiques (exemple : ALBINGIA, société d'assurance, nécessitait l'agrément des autorités de tutelle qui avaient une nette préférence pour les structures pérennes par rapport aux fonds d'investissement),
- durant la détention de la participation : en pouvant accompagner à long terme les entreprises, facteur clé de succès lorsqu'il s'agit de constituer des équipes, élaborer une stratégie et mettre en œuvre une politique de croissance (exemple : MARC ORIAN, dont le réseau de magasins est passé de 22 à 270 points de vente en 8 ans),
- à la vente : en employant durablement l'argent dans des placements rentables et à viser des multiples très élevés (exemple : la société ACTÉON, grâce à laquelle le groupe IDI a réalisé un multiple sur investissement de 24x).

Une implication forte dans la création de valeur de l'entreprise.

Le groupe IDI combine une série d'expertises accumulées au fil des ans au service de l'entreprise (stratégique et sectorielle, managériale, ingénierie financière), une implication réelle en appui aux décisions stratégiques de celle-ci (politique de *build-up*, constitution d'un réseau, création de nouvelles lignes d'activité, etc.) et, *in fine*, une position d'actionnaire actif au service de la croissance des sociétés du portefeuille et de leur valeur à terme.

Ici, le Groupe applique constamment le même principe - l'association au capital du management afin d'aligner ses intérêts et ceux de l'actionnaire financier - tout en conservant une grande liberté dans la gestion du *timing* de sortie et une capacité à trouver la meilleure voie de cession possible (bourse, trade sale, financiers).

Une stratégie simple pour l'avenir.

Le groupe IDI souhaite accentuer sa politique d'investissement autour des acquisitions majoritaires à effet de levier de sociétés de taille petite et moyenne où la rentabilité est structurellement attractive et où un nombre élevé d'opportunités d'investissement se présente (plus d'une centaine d'opérations par an sur le marché français).

En outre, le Groupe souhaite être un partenaire dans la durée des entreprises du portefeuille en apportant une valeur ajoutée dans la définition de la stratégie des entreprises et en finançant le développement des entreprises, tant organique qu'externe.

Enfin, le Groupe compte conserver la diversification actuelle de son portefeuille autour de l'expertise accumulée par l'IDI sur les PME non cotées et rester flexible pour détecter les prises de participation attractives hors des sentiers battus.

Une stratégie affichée d'allocation d'actifs garantissant la diversification du risque.

Les objectifs d'allocation d'actifs du groupe IDI s'organisent autour des paramètres suivants :

- investir environ 80 % des actifs du groupe IDI en *private equity*,
- investir environ 80 % des investissements en *private equity* dans l'investissement direct en France sous forme de LBO, PIPE ou capital développement avec pour ambition d'y engager plus de 50 millions d'euros par an en moyenne dans les cinq ans qui viennent,
- investir le solde dans d'autres types d'actifs de *private equity* (Mezzanine, fonds de *private equity* de pays émergents, participations secondaires, etc.) et,
- poursuivre la gestion dynamique des actifs autres que non cotés (fonds alternatifs, fonds longs, actions cotées).

Le Groupe continuera à appliquer des règles strictes de diversification du risque tant en ce qui concerne les montants unitaires investis que le levier mis sur les acquisitions, le niveau d'endettement directement porté par l'IDI ou le risque de change. Il adaptera évidemment sa stratégie d'allocation d'actifs en fonction des conditions de marché qui pourront le conduire à renforcer telle ou telle classe d'actifs (France vs. pays émergents ou capital vs. produits de dette par exemple).

Perspectives financières

Le groupe IDI a pour objectif de maintenir sur le long terme, comme c'est le cas depuis 1991, des rendements sur l'ANR par action supérieurs à ceux du marché (objectif de 15 % dont plus de 2,5 % distribués chaque année sous forme de dividende). Le Groupe a également pour objectif de réduire autant que possible la décote du titre par rapport à son dernier ANR publié. L'augmentation de capital, réalisée en juillet 2007, a pour objectif d'accroître la liquidité du titre et, en conséquence, de diminuer cette décote.

Ces objectifs de longue période réaffirmés, force est de constater que le déclenchement de la crise financière à l'été 2007 nécessite une prudence accrue dans la mise en place de la stratégie du Groupe. En effet, les premiers effets de la crise ont été une instabilité accrue des places financières internationales, une baisse parfois significative de la valorisation des sociétés cotées comparables et une diminution des financements d'acquisition disponibles. Le groupe IDI analyse en profondeur les conséquences que cette crise pourrait avoir sur l'économie réelle aux Etats-Unis, en Europe et en Asie à l'heure où les principaux acteurs du secteur financier international traversent une passe difficile.

Le groupe IDI, fort de son expérience des crises passées, est confiant dans la résistance de son modèle d'investissement et intègre depuis plus d'un an maintenant les nouvelles données de marché dans sa stratégie d'allocation d'actifs (financement et valorisation des entreprises cibles, étude de nouveaux axes de développement, etc.) qui doivent lui permettre de traverser cette période de turbulence sans impact significatif sur son bilan.

4. Conseil de surveillance

Président

Jean-Louis GERONDEAU
Premier mandat le 23 mai 1991
M. Gerondeau est le Président du Directoire de Zodiac SA.

Vice-Président

Denis MORTIER
Premier mandat le 29 juin 1990
M. Mortier est Partenaire de Coller Capital.

Membres

ROTHSCHILD & CIE BANQUE
Premier mandat le 29 juin 1990
représentée par Luce Gendry,
Associée Gérante.

Henri DARU
Premier mandat le 29 juin 1990
M. Daru est administrateur
de la Compagnie Marocaine et de
Comicom.

Emmanuel HAU
Premier mandat le 29 juin 1990
M. Hau est le Président du Conseil
de Surveillance d'Autogrill.

Igor LANDAU
Premier mandat le 22 juin 1992
M. Landau est administrateur de HSBC
France, d'Essilor, de Sanofi-Aventis
et membre des Conseils de Surveillance
de Dresdner Bank, Allianz
et Adidas-Salomon.

BOILEAU CONSEIL
Premier mandat le 22 juin 1992
représenté par Guy de Panafieu, Gérant
M. de Panafieu est Président
du Conseil de Surveillance de Gras
Savoye et membre des Conseils
de Surveillance de M6 et de Sanef.

Georges RAMAIN
Premier mandat le 25 juin 1997
M. Ramain est Vice-Président du
Conseil de Surveillance de Lilas.

Christian SCHLUMBERGER
Premier mandat le 29 juin 2004
M. Schlumberger est Président-
Directeur Général de CS Finances SAS,
administrateur de Financière XV
et de JG Capital Management.

Jean GATTY
Premier mandat le 29 juin 2004
M. Gatty est Président de JG SAS
et de JG Capital Management.

FFP (groupe familial Peugeot)
Premier mandat le 31 août 2006.
représenté par M. Alain Chagnon.

Censeur

Renaud GIRARD
Premier mandat le 29 juin 2004
M. Girard est journaliste-grand reporter au Figaro.
Il est administrateur de Chevrillon et Associés et Professeur à l'IEP de Paris.

5. Équipes d'investissement

Les dirigeants-actionnaires

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, gérant-commandité de IDI. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard. Il a 30 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987. Il a été précédemment directeur des industries chimiques, textiles et diverses au Ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

François MARMISSOLLE

Directeur Général de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, gérant-commandité de IDI. HEC, IEP Paris, DES de Sciences Economiques, à l'IDI depuis sa création en 1970. Il a participé à de très nombreuses opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi qu'à la privatisation de l'IDI.

Bernard MEHEUT

Président Directeur Général d'IDI Asset Management (société de gestion du FCPR IDI MEZZANINE). HEC, diplômé Expert Comptable, il a rejoint l'IDI en 1978 après 15 années au sein d'IBM dans différents postes de direction des plans, budgets et contrôle de gestion. Depuis 1978, il a été à l'IDI le responsable de l'analyse financière de tous les dossiers d'investissement.

Thierry GISSEROT

Directeur Général Investissement (non mandataire social), IEP Paris, ENA, est entré à l'IDI en 2006. Il a commencé sa carrière au ministère des finances avant de cofonder l'activité LBO du groupe Caisse des dépôts puis d'être associé de Charterhouse Capital Partners de 2004 à 2006.

Xavier THOUMIEUX

Directeur Général Investissement (non mandataire social), DESS Dauphine, a rejoint le groupe IDI en 2006. Il avait été auparavant banquier de financement d'acquisition au Crédit Agricole puis chez HSBC pendant dix ans. Il a ensuite cofondé l'activité LBO du groupe Caisse des dépôts et été associé de Charterhouse Capital Partners de 2004 à 2006.

Equipe fonds propres

(sous la responsabilité opérationnelle de Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux)

Georges RAMAIN

Directeur Associé.
HEC, Expert comptable, DES Droit des Affaires, il travaille depuis 22 ans au sein du groupe IDI. Auparavant, il a été auditeur pendant 4 ans chez PEAT MARWICK avant de fonder et diriger pendant 7 ans une PME dans le secteur de la distribution spécialisée.

Marco DE ALFARO

Directeur Associé.
Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le groupe IDI fin 2004.
Il a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant pendant 4 ans. Il a ensuite fait de l'investissement LBO pendant 9 ans au sein de TCR et, enfin, des investissements dans le secteur de la technologie pendant 4 ans chez NATEXIS PRIVATE EQUITY.

Peter BIELICZKY

Directeur.
Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des Ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006. Auparavant, il avait créé la société ADVISOR et mené pendant 8 ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société ARTABEL SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).

Benoit DUVAL

Directeur Adjoint.
Ancien élève de Centrale Nantes et l'ESCP, il a rejoint l'IDI en avril 2007 après avoir passé sept ans au Crédit Lyonnais devenu Calyon, notamment dans l'équipe de financement d'acquisition.

Damien Hereng

Directeur Adjoint.
X-Télécom, il a rejoint l'IDI en mars 2007. Il a passé les trois dernières années chez HSBC en M&A après un début de carrière au Crédit Lyonnais.

Equipe IDI Mezzanine
(présidée par Bernard Méheut)

Sylvie CAMBOULIVE
Directrice Associée.
Essec, elle a intégré l'équipe de l'IDI en septembre 2005. Elle a 10 ans d'expérience dans le financement des PME et l'analyse des risques crédit et 5 ans dans les financements d'acquisitions, activité dont elle était responsable à la BANQUE SAN PAOLO (devenue BANQUE PALATINE). Elle a arrangé ou co-arrangé en dette senior plus de 40 transactions de LBO dans le mid-market.

Julien BENTZ
Directeur Adjoint.
ESCP et MBA de l'Insead, il a rejoint l'IDI en juin 2005. Il a travaillé cinq ans dans le domaine des fusions-acquisitions au sein de la banque d'affaires américaine DONALDSON, LUFKIN & JEANRETTE (maintenant intégrée au CREDIT SUISSE) puis dans le conseil en stratégie chez ACCENTURE.

Alexis Garand-Clavel,
Chargé d'affaires.
E.M. Lyon. Il a rejoint l'équipe IDI Mezzanine en février 2007. Il a travaillé auparavant au sein du département « Transaction Services » de KPMG pendant deux ans en support à des fonds d'investissement.

Direction juridique

Tatiana NOURISSAT
Responsable des Affaires Juridiques.
Elle est titulaire d'un DEA de droit des affaires et d'une maîtrise des sciences de gestion de l'Université de Paris Dauphine. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions acquisitions de type LBO et de leur financement, elle a exercé pendant 10 ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet WILLKIE FARR & GALLAGHER. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

6. Contexte général du marché et concurrence

Private Equity France, LBO et capital développement

Le marché du capital investissement

Le marché du capital investissement en 2007 aura connu, en France comme en Europe, deux périodes bien distinctes : l'accélération de sa croissance jusqu'à l'été puis un ralentissement brutal avec la crise des *subprimes* sur le second semestre.

Levées de fonds en milliards d'euros

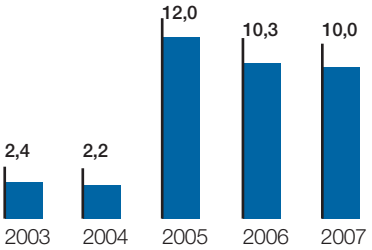

Levées de fonds (en milliards d'euros)	2007	en %
Assurances/Mutuelles	2,1	21
Personnes physiques	1,8	18
Fonds de fonds	1,7	17
Banques	1,7	17
Caisses de retraite	1,6	16
Secteur public	0,6	6
Autres	0,5	5

Au total, le marché du capital investissement français aura été particulièrement dynamique :

- tant par les levées de fonds (10 milliards d'euros levés), essentiellement auprès des assurances et mutuelles, personnes physiques, fonds de fonds et banques,
- que par les investissements réalisés (12,6 milliards d'euros investis), soit un doublement en moins de quatre ans et une augmentation de plus de 50 % en deux ans,
- et les cessions (5,7 milliards d'euros).

Le marché aura été principalement tiré, comme en 2006, par les transmissions / LBO (10,3 milliards d'euros investis) encouragés par les importantes levées de fonds réalisées par les fonds d'investissement et par la multiplication des LBO de deuxième et troisième génération.

Ce sont ces opérations de LBO secondaires et tertiaires que la crise de l'été 2007 a principalement stoppé avec la raréfaction des financements d'acquisition et la baisse des valeurs d'entreprise.

Croissance des montants investis et poursuite des levées de fonds à un niveau élevés [1]

Investissements en milliards d'euros

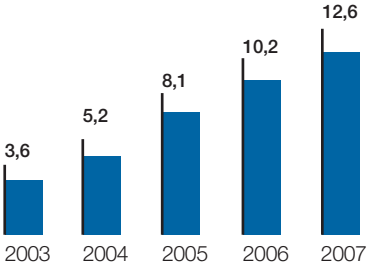

En millions d'euros	2005	2006	2007	2006/2007
Investissements	**8 072**	**10 164**	**12 554**	**+ 24 %**
Dont amorçage & création	481	536	677	+ 26 %
Dont développement	895	1 057	1 310	+ 24 %
Dont transmission / LBO	6 287	8 075	10 340	+ 28 %
Transmission / LBO (< 100 M€)	2 580	4 063	4 938	+ 22 %
Grands LBO (> 100 M€)	3 707	4 012	5 402	+ 35 %
Dont retournement	59	95	84	- 12 %
Dont autres	349	401	143	- 64 %
Désinvestissements (montants historiques)	**4 253**	**3 796**	**5 660**	**+ 49 %**
Fonds levés	**11 954**	**10 280**	**9 995**	**- 3 %**

(1) Concerne les acteurs français, membres de l'AFIC, investissant en France et à l'Etranger.

Source : activité des acteurs français du capital investissement en 2007 - présentation AFIC et PriceWaterhouseCoopers du 11 mars 2008.

Malgré la crise du financement sur le second semestre, le segment des « small-mid caps » (moins de 100 millions d'euros de valeur) est resté un segment particulièrement dynamique. Les montants investis ont ainsi augmenté de 22 % en 2007 pour atteindre près de 5 milliards d'euros.

En outre, comme en 2006, plus de 80 % des entreprises soutenues l'année dernière par les fonds et sociétés d'investissement sont des PME/PMI comptant moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

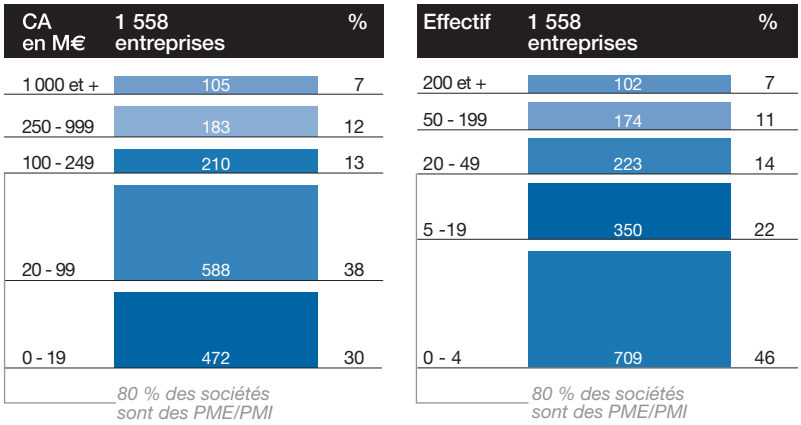

Source : activité des acteurs français du capital investissement en 2007 - présentation AFIC et PriceWaterhouseCoopers du 11 mars 2008.

Dans les « small-mid caps », les OBO (Owner's Buy Out), majoritaires ou minoritaires, ont continué à prospérer. Ce type d'opération permet aux entrepreneurs, actionnaires d'origine, de transmettre partiellement leur entreprise tout en restant, en général, dirigeants de leurs affaires. L'entrée au capital de leur Groupe d'un sponsor financier leur donne les moyens d'entreprendre une stratégie plus agressive tout en sécurisant une partie de leur patrimoine.

Les principaux acteurs du capital investissement

En ce qui concerne la concurrence, elle est restée relativement inchangée d'une année sur l'autre. Parmi les principaux concurrents du groupe IDI, on peut citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs small-caps tels Initiative et Finance, MBO Partenaires, Acto, OFI PE, Ciclad…
- sur la partie supérieure, les fonds Barclays PE, Axa PE, Atria, Perfectis, TCR...

Dans ce panorama, l'IDI se distingue de ses concurrents par sa structure juridique pérenne et l'implication de ses dirigeants au capital du Groupe.

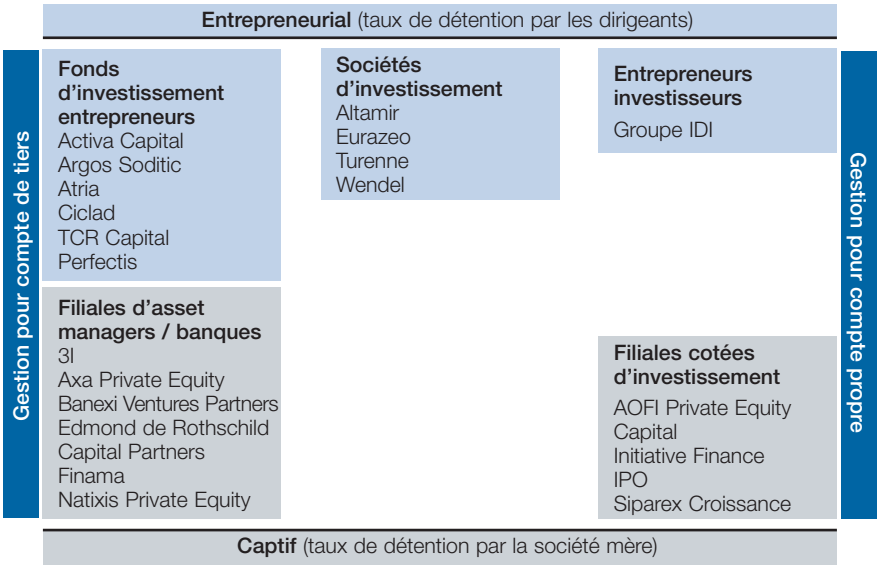

Private Equity France, Mezzanine

Outre les commentaires ci-dessus qui s'appliquent aux PME que vise IDI Mezzanine, il convient d'ajouter que les opérations réalisées sans sponsor financier dites « sponsorless » favorisent l'utilisation de financements mezzanine.

Quant à la concurrence sur le marché de la mezzanine, elle s'intensifie (l'annuaire professionnel de Capital Finance 2003 recensait 5 fonds mezzanine et celui de 2007 en recense 12, la plupart des nouveaux arrivants étant actifs sur le segment des « mid caps ») mais sur un marché qui lui-même s'élargit et offre donc de nombreuses opportunités de financement.

Private Equity pays émergents

L'IDI a investi dans trois zones géographiques où la croissance économique, les besoins en capitaux de sociétés non cotées et le potentiel de développement économique sont les plus forts.

PIB/h en $2007 en parité de pouvoir d'achat

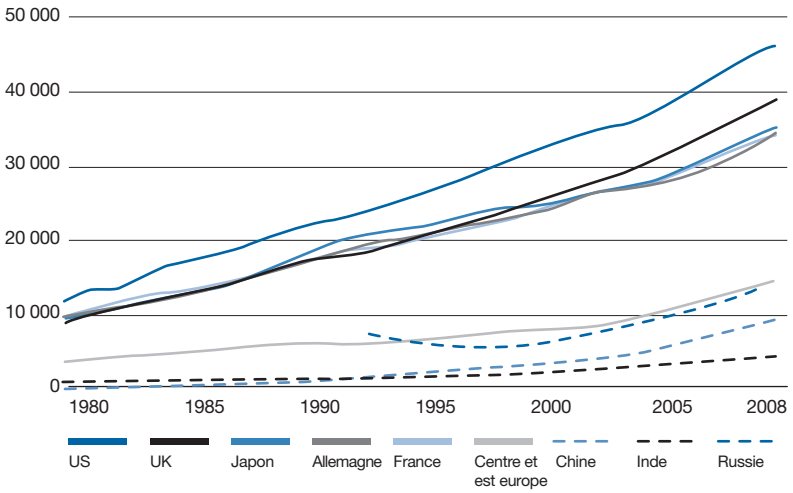

En Chine, le *private equity* connaît un très fort développement depuis 2000 et certains fonds, comme CDH, ont réalisé durant cette période des performances exceptionnelles, avec des rendements supérieurs à 100 % par an. Il en découle un afflux massif de capitaux, une multiplication d'équipes nouvelles souvent peu expérimentées et une inflation des prix qui se rapprochent des niveaux occidentaux. Toutefois, la croissance économique reste très supérieure à celle des pays occidentaux et les équipes historiques, mieux établies, devraient continuer à produire des rendements attractifs.

En Inde, le contexte semble plus favorable encore : développement plus ancien du *private equity* ; équipes expérimentées de formation occidentale ; souci poussé de l'actionnaire. Plusieurs équipes produisent actuellement des rendements supérieurs à 100 % par an. Si les prix ont naturellement grimpé, la taille des fonds croît moins vite qu'en Chine, signe d'une concurrence moins vive entre les apporteurs de capitaux.

En Europe centrale et orientale, le marché du *private equity* est nettement plus complexe et fragmenté. Les fonds sont plus petits et s'investissent plus lentement qu'en Asie : 4 à 5 ans, contre 2 ans. Les meilleures équipes produisent actuellement des rendements de l'ordre de 50 % par an, mais elles sont peu nombreuses et le nombre d'entreprises à financer reste limité, malgré une bonne croissance économique.

7. Une année 2007 active, une prudence accrue

Au total, **l'année 2007** a permis au groupe IDI de poursuivre tout à la fois le renforcement de ses équipes et de ses activités d'investissement en *private equity* tout en intégrant à partir du second semestre les nouvelles conditions de marché liées à la crise dite des subprimes.

En termes humains, l'équipe d'investissement, qui compte **une dizaine de professionnels,** a été renforcée dans le courant de l'année 2007 par l'arrivée de Damien Hereng et Benoit Duval dans l'équipe fonds propres et d'Alexis Garand-Clavel dans l'équipe IDI Mezzanine (cf. section Equipes d'investissement).

Historiquement positionné sur l'investissement dans les PME non cotées puis ayant diversifié ses actifs en portefeuille, le groupe IDI a décidé de remettre l'accent sur l'investissement direct en non-coté en 2003 - 2004. L'année 2007 en est une nouvelle illustration. Ainsi, **sur les 141,5 millions d'euros investis par l'IDI l'année dernière** :

- plus de 32 millions d'euros ont été investis dans les fonds propres de PME françaises,
- 23,4 millions d'euros ont été apportés en financements « mezzanine » supports à l'acquisition de PME également françaises,
- 22,4 millions d'euros ont été investis dans des entreprises basées dans les pays émergents les plus dynamiques, via des fonds de *private equity* locaux,
- plus de 60 millions d'euros ont été dirigés vers d'autres types d'actifs financiers (hedge funds principalement, fonds longs, actions cotées).

En ce qui concerne les **cessions**, ce sont, en valeur, plus de **140 millions d'euros** de participations qui ont été vendues, dégageant 55,7 millions d'euros de plus-value (par rapport au prix d'acquisition), dont près de 44 millions d'euros sur le segment « investissements en fonds propres ».

Depuis le début de l'année 2008, le groupe IDI a réalisé un certain nombre d'opérations en fonds propres (notamment un renforcement de sa position dans la société Hi-Média) et en mezzanine. En raison des conditions de marché, le Groupe a décidé de ne pas donner suite à un certain nombre d'opportunités d'investissement sur lesquelles il était en exclusivité, les valorisations lui semblant trop élevées ou les métiers trop exposés à une dégradation de la conjoncture. Le groupe IDI compte rester très sélectif dans sa politique d'investissement dans les mois à venir, tant que l'instabilité des marchés financiers restera aussi forte.

Dernière minute (évènements survenus depuis le 1er janvier 2008)

Renforcement dans Hi-Media
Au 25 avril 2008, les montants engagés par le groupe IDI dans Hi-Media atteignaient 9,5 millions d'euros. Hi-Media a annoncé en mars 2008 un résultat d'exploitation 2007 supérieur à 15 millions d'euros (+ 109 %) pour un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros (+ 45 %).

Cession d'Horosmart
IDI a cédé le 31 janvier 2008 sa participation de 19,4 % dans Horosmart (spécialiste des solutions technologiques pour la gestion du temps en entreprise et pour le contrôle d'accès) dans le cadre d'une acquisition à 100 % par le groupe japonais Amano Corportation. L'opération fait suite à la signature d'un protocole d'accord en décembre 2007 et permet au groupe IDI de plus que doubler son investissement de départ (taux de rendement interne annuel de 11 %).

Les principales opérations d'investissement et de cession en 2007 ont été les suivantes :

Investissements en fonds propres

Plus de 32 millions d'euros ont été investis dans les fonds propres de PME françaises. Parmi les prises de participation les plus importantes, il convient d'en évoquer plusieurs.

LBO - ACQUISITIONS A EFFET DE LEVIER

Investissement dans AOS STUDLEY à hauteur de 6,5 millions d'euros (dont 1,5 millions d'euros de compte courant remboursé à l'IDI en cours d'année 2007)

Le groupe IDI, associé à parité avec Paris-Orléans, a structuré le financement de la holding de contrôle d'AOS en mars 2007. Ce financement a été réalisé via l'émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions (OBSA). AOS, cabinet de « tenant representation » (représentation des locataires) et conseil aux occupants d'immobilier de bureaux, réalise un chiffre d'affaires de 71 millions d'euros et est présent dans une dizaine de pays avec environ 400 professionnels. AOS a été acquis par son équipe de management à l'été 2006 à l'occasion du « spin-off » de sa maison-mère (Adyal).

Acquisition majoritaire de la société MIKIT pour un investissement de 8,2 millions d'euros

Le groupe IDI a acquis en octobre 2007 le contrôle majoritaire (60 %) de la société MIKIT, franchise spécialisée dans la construction de maisons individuelles en prêt à finir. Mikit réalise un volume d'activité, franchisés compris, de 180 millions d'euros.

Dans cette opération, l'IDI s'est associé aux fonds gérés par Platina Finance (actionnaire de Mikit depuis 2004) et à l'équipe de management constituée autour d'Alexandre Macieira. Avant la reprise par l'IDI, le groupe Mikit était détenu par Platina Finance et M. Maurice Penaruiz, fondateur.

Participation à l'acquisition de la société ALTI, via la Financière Alti, pour un montant de 10,1 millions d'euros

Le groupe IDI s'est associé en octobre 2007 aux fonds gérés par CIC LBO dans le financement du « Public-to-Private » sur la société de services informatiques Alti, cotée sur l'Eurolist C et réalisant un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros.

L'investissement de l'IDI est composé d'une mise en fonds propres dans Financière Alti (holding de reprise du groupe Alti) de 6,3 millions d'euros, ainsi que d'un concours sous forme d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions de 3,8 millions d'euros aux cotés d'IDI Mezzanine. Financière Alti détient aujourd'hui environ 90 % d'Alti.

Dans le cadre de cette opération, MM. André Bensimon et Michel Hamou, actionnaires fondateurs d'Alti, sont également restés actionnaires très significatifs de Financière Alti (48 %).

INVESTISSEMENT EN TITRES COTES (PIPE)

Hi-Media

En 2007, le groupe IDI a commencé à constituer une ligne dans ce groupe leader sur les marchés de la régie Publicitaire et du Micro-paiement pour sites Internet. Au 31 décembre 2007 IDI avait investi 2,2 millions d'euros.

Cessions de participations en fonds propres

Les cessions de participations en fonds propres ont porté sur 73 millions d'euros portant elles-mêmes 44 millions d'euros de plus-value.
Ces montants sont à comparer à 24,1 et 11 millions d'euros en 2006.

Financements réalisés en 2007 par le FCPR IDI Mezzanine

En 2007, le FCPR IDI Mezzanine a réalisé cinq investissements mezzanine supplémentaires pour un montant total de près de 24 millions d'euros, dans le respect le plus strict de sa politique de mutualisation du risque (aucun investissement supérieur à 10 % du montant total du fonds). Le groupe IDI a ainsi porté son investissement nominal total dans le FCPR de 5,5 millions d'euros à fin décembre 2006 à 9,9 millions d'euros à fin décembre 2007, et reste engagé à hauteur de 6,7 millions d'euros.

FRANCE THERMES (financement de 4 millions d'euros)

Le groupe France Thermes exploite une source thermale à vocation thérapeutique à Bagnoles de l'Orne (Normandie) en proposant des cures thermales pour les assurés sociaux, des cures libres, des logements pour les curistes et une offre de remise en forme. Le FCPR IDI Mezzanine a participé au financement de la reprise de ce groupe en février 2007, dans le cadre d'une opération de LBO secondaire réalisée par le fonds ACTO aux côtés du management en place.

ALMAVIVA (financement de 1 million d'euros)

Almaviva a été créé par le fonds d'investissement 21 Centrale Partners et l'ancien dirigeant d'un grand groupe de santé dans le cadre de la constitution d'un groupe indépendant d'une dizaine de cliniques MCO (Médecine-Chirurgie-Obstétrique) en France. Le FCPR IDI Mezzanine a participé au financement de l'acquisition d'une première clinique à Marseille en juillet 2007.

INTERCLEAN (financement de 9 millions d'euros)

Interclean a été créé à l'issue du rapprochement des groupes La Providence et Senifin, acquis par le fonds d'investissement LBO France en juin 2005 et juin 2006. Dans le cadre de cette opération, le FCPR IDI Mezzanine est à nouveau intervenu en financement mezzanine, en complément des financements mezzanine qui avaient été mis en place en 2005 et 2006. Les deux groupes La Providence et Senifin opèrent dans le même secteur du nettoyage industriel et présentent de nombreuses complémentarités et synergies. LBO France, appuyé par les cadres des deux groupes, a procédé à leur rapprochement juridique en juin 2007.

ALTI (financement de 7,6 millions d'euros)

Alti est une SSII fondée en 1995 par ses dirigeants actuels et qui s'est développée autour de 3 pôles de compétence : conseil en ERP (logiciel intégré pour l'entreprise - SAP), consulting dans le secteur financier et technologies pour une clientèle de grands comptes (Assurances, Services, Industries et Distribution). Alti est cotée sur Eurolist Euronext C. Dans le cadre d'une opération d'OBO réalisée en juillet 2007 par CIC LBO aux côté du groupe IDI et des dirigeants fondateurs, le FCPR IDI Mezzanine et le Groupe IDI ont participé au financement de l'acquisition d'un bloc de contrôle ainsi qu'au financement de l'OPA qui a été menée par la suite.

Dernière minute (évènements survenus depuis le 1er janvier 2008)

Depuis le 1er janvier 2008, le FCPR IDI Mezzanine a réalisé deux nouveaux investissements mezzanine pour un montant total de 10 millions d'euros (détail ci-dessous), et a procédé à un remboursement de parts suite aux deux désinvestissements réalisés en fin d'année 2007 (Thermocoax et Market Maker).

Nouveaux investissements du FCPR IDI Mezzanine

ALMAVIVA (financement complémentaire de 2 millions d'euros) : Suite au financement de l'acquisition d'une première clinique à Marseille en juillet 2007, le FCPR IDI Mezzanine a participé au financement de l'acquisition de deux cliniques en janvier 2008, également situées dans la région marseillaise.

ARMATIS (financement de 8 millions d'euros) : Le FCPR IDI Mezzanine a participé au financement de la reprise de ce groupe en février 2008, dans le cadre d'une opération de LBO secondaire réalisée par le fonds d'investissement CIC LBO aux côtés du management en place. Armatis est le sixième acteur français des centres d'appels externalisés, et propose des prestations en flux sortants, flux entrants et délégation avec une position de marché forte sur la télévente.

Dernière minute (évènements survenus depuis le 1er janvier 2008)

Remboursement de parts du FCPR IDI Mezzanine

Suite au remboursement des deux investissements Thermocoax et Market Maker, le FCPR IDI Mezzanine a remboursé à ses porteurs de parts un montant total de 10 millions d'euros, dont 1,8 million au groupe IDI.

BOIS & CHIFFONS (financement de 9 millions d'euros)

Bois & Chiffons est un groupe de distribution de produits d'ameublement et de décoration dont les ventes sont réalisées sous deux enseignes (Bois & Chiffons et Intrigues) à travers un réseau d'une centaine de franchisés en France et à l'étranger.

Le FCPR IDI Mezzanine a participé au financement de la reprise de ce groupe en novembre 2007, dans le cadre d'une opération de LBO secondaire réalisée par le fonds d'investissement AtriA aux côtés du management en place.

Désinvestissements-cessions réalisés en 2007 par le FCPR IDI Mezzanine

Aucune société du portefeuille d'IDI Mezzanine n'a fait l'objet d'un désinvestissement total en 2007. Néanmoins, deux investissements réalisés sous forme d'OBSA en 2005 et 2006 ont fait l'objet d'un remboursement des obligations (détail ci-dessous) pour un montant total nominal de 9 millions d'euros. IDI Mezzanine détient encore des BSA sur ces deux participations :

THERMOCOAX (financement initial de 5 millions d'euros)

IDI Mezzanine avait participé au financement de la reprise de ce groupe en novembre 2005, lors d'un LBO mené par le fonds d'investissement TCR aux côtés du management en place. Dans le cadre d'une opération de refinancement, IDI Mezzanine a été remboursé de la totalité de son investissement en novembre 2007.

MARKET MAKER (financement initial de 4 millions d'euros)

IDI Mezzanine avait participé au financement de la reprise de ce groupe en novembre 2006, lors d'un LBO mené par le fonds d'investissement SG Capital Europe aux côtés du management en place. Dans le cadre d'une opération de refinancement, IDI Mezzanine a été remboursé de la totalité de son investissement en décembre 2007.

Nouveaux engagements réalisés dans les fonds d'investissement « pays émergents »

En 2007, le groupe IDI a investi plus de 22 millions d'euros à l'occasion d'appels de capitaux réalisés par les fonds dans lesquels IDI est limited partner. Le groupe IDI a également pris pour près de 40 millions d'euros d'engagements dans des nouveaux fonds essentiellement chinois, indiens et russe (*taux de conversion euro / dollar de 1,59 - taux au 17 avril 2008)*.

Inde

Le groupe IDI a pris 19,5 millions de dollars (soit environ 12,3 millions d'euros) d'engagements dans 3 fonds du sous-continent indien :

- le premier fait suite à un engagement pris en 2006 de 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros) dans le fonds **CHRYS CAPITAL IV**, l'IDI ayant cette fois-ci décidé d'engager 9 millions de dollars (5,7 millions d'euros) dans le nouveau fonds de 1 260 millions de dollars géré par une équipe qui compte parmi les plus expérimentées d'Inde,
- le second a été fait dans **LOCUS**, un fonds proche du précédent par son équipe et par sa stratégie, mais plus orienté vers l'investissement dans des sociétés cotées peu liquides de la bourse indienne, cette stratégie ayant particulièrement réussi à Chrys Capital ; l'engagement de l'IDI est de 2,5 millions de dollars (1,6 millions d'euros), sur 350 millions,
- le troisième fait suite à un engagement pris en 2005 de 4 millions de dollars (2,5 millions d'euros) dans le fonds **INDIA VALUE FUND II**, l'IDI ayant cette fois-ci décidé d'engager 8 millions de dollars (5 millions d'euros) dans le nouveau fonds de 430 millions de dollars, géré par une des meilleures équipes indiennes.

Chine

Le groupe IDI a pris 21,5 millions de dollars (13,5 millions d'euros) d'engagements dans 7 fonds chinois :

- 3 millions de dollars (1,9 millions d'euros) dans le fonds **MILESTONE II** de 310 millions de dollars, suite à un premier fonds de 47 millions de dollars où l'IDI avait souscrit 1,5 millions de dollars (1 millions d'euros),
- 2 millions de dollars (1,2 millions d'euros) dans le fonds **BIOVEDA CHINA** de 100 millions de dollars, spécialisé dans le secteur de la santé, dont l'équipe est une des plus expérimentées en Chine sur ce créneau et lance ainsi son deuxième fonds chinois, plusieurs investissements du fonds précédent étant connus de l'IDI puisque co-investis par d'autres fonds de notre portefeuille,
- 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros) dans le fonds **CDH III** de 1 600 millions de dollars, suite à un fonds de 315 millions de dollars où l'IDI avait souscrit 4 millions de dollars (2,5 millions d'euros), l'équipe étant une des plus anciennement constituées de Chine,
- 2 millions de dollars (1,2 millions d'euros) dans le fonds **IP CATHAY I** de 125 millions de dollars, originaire de Taiwan mais fortement implanté en Chine continentale, créé par les fondateurs du groupe informatique Acer (constructeur de PC et de portables), dont c'est le troisième fonds,
- 3 millions de dollars (1,9 millions d'euros) dans le fonds **NEW HORIZON II** de 505 millions de dollars, dont l'équipe est très introduite auprès de l'administration chinoise, le fonds précédent ayant participé à de nombreuses privatisations de grands groupe chinois,
- 2,5 millions de dollars (1,6 millions d'euros) dans le fonds **NEW MARGIN I** de 300 millions de dollars, géré par une équipe issue de l'administration centrale, qui a pris son indépendance et bénéficie à la fois d'une longue expérience de l'investissement en Chine et de contacts privilégiés avec de nombreux fonds régionaux publics et les administrations en charge du développement économique,

Dernière minute (évènements survenus depuis le 1er janvier 2008)

IDI s'est engagé à hauteur de 2 millions de dollars (1,2 millions d'euros) dans **RED RIVER**, un fonds de *private equity* au Vietnam et à hauteur de 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros) dans le fonds Afrique d'**ACTIS**.

■ 4 millions de dollars (2,5 millions d'euros) dans le fonds **CMIA CHINA FUND III** de 300 millions de dollars, géré par une équipe d'entrepreneurs dont c'est le troisième fonds en Chine et qui a su développer un réseau de contacts privilégiés dans des régions du centre de la Chine, où les valorisations des entreprises sont encore peu influencées par les valorisations boursières.

Autres pays d'Asie

Le groupe IDI a pris 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros) d'engagements dans 2 fonds :

■ 3 millions de dollars (1,9 millions d'euros) dans le fonds **NAVIS V** de 965 millions de dollars, suite à un premier fonds de 285 millions de dollars où l'IDI avait souscrit 1 million de dollars (0,6 millions d'euro),

■ 2 millions de dollars (1,2 millions d'euros) dans 3 projets immobiliers au Cambodge, dans des sites privilégiés du centre de Phnom Penh, le fondateur (ancien Directeur général finances de la société Nexity) étant connu des dirigeants de l'IDI dans le cadre de précédents investissements.

Europe centrale et orientale

Le groupe IDI a pris 6,5 millions de dollars (4 millions d'euros) d'engagements dans 3 fonds :

■ 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros) dans le fonds **BARING VOSTOK IV** de 1,07 milliards de dollars, suite à un fonds de 415 millions de dollars où l'IDI avait souscrit 2,5 millions de dollars (1,6 millions d'euros), dont l'équipe est une des plus expérimentées, sinon la meilleure de Russie,

■ 0,5 million d'euros dans **EAST CAPITAL EXPLORER**, un fonds coté de 375 millions d'euros couvrant l'ensemble des pays de l'Est de l'Europe, investi dans des sociétés cotées ou privées,

■ 0,5 million d'euros dans **RECONSTRUCTION CAPITAL II**, un fonds coté de 175 millions d'euros couvrant la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie et divers pays des Balkans, investi dans des sociétés cotées ou privées.

Autres actifs financiers

Plus de 60 millions d'euros ont été dirigés vers des actifs financiers autres que le *private equity* : hedge funds principalement et aussi, accessoirement, fonds longs et actions cotées.

Quant aux cessions, elles ont porté sur plus de 45 millions d'euros, dégageant près de 6 millions d'euros de plus-value.

8. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

Une attention permanente portée aux actionnaires

Le groupe IDI a pour ambition d'atteindre les 15 % de croissance annuelle de l'ANR sur longue période.

Cette ambition est dans le prolongement des performances constatées depuis sa cotation en 1991 avec un taux de rendement interne de l'action IDI, dividendes réinvestis, supérieur à 18,5 % et un multiple sur investissement supérieur à 17,5x. Elle lui permettrait de continuer à surperformer tout à la fois le capital investissement européen [en effet, selon l'étude réalisée par Thomson Financial en 2006 pour l'EVCA - European Venture Capital Association -, le taux annuel de rendement moyen net du capital investissement a été de 11 % sur les trois dernières années, 4,3 % sur les cinq dernières années et 10,3 % sur les dix dernières pour le capital investissement dans son ensemble et de 13,2 %, 7,2 % et 13,6 % pour le LBO)] et l'indice des small et midcaps cotées.

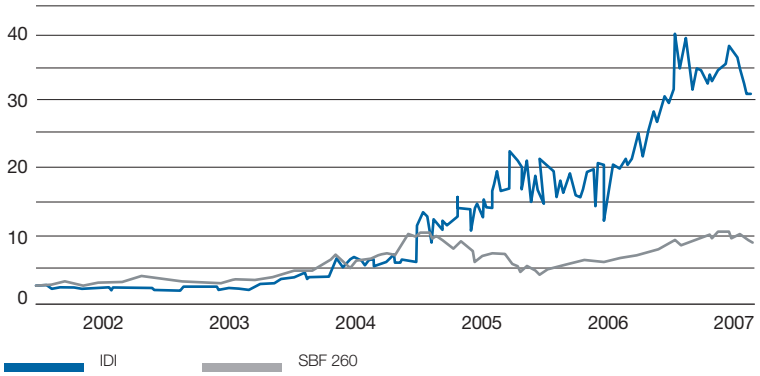

Pour assurer le maintien de la performance à long terme du groupe IDI et sa meilleure traduction boursière, le groupe IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA – European Venture Capital Association) et en France (AFIC – Association Française des Investisseurs en Capital),
- une amélioration de la liquidité du titre IDI augmentant la visibilité du Groupe et son suivi par les marchés,
- une réduction de la décote dont souffrent de façon persistante les acteurs cotés du capital investissement et,
- l'accroissement régulier du rendement de l'action.

Augmentation de la liquidité de l'action IDI

Le capital du groupe IDI a subi d'importantes évolutions ces dernières années. D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 33 % à des tiers.

Ces évolutions se sont faites dans le respect du modèle de développement du groupe IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants puisque ceux-ci n'ont pas cédé de titres à l'occasion de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007 ; constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier desquels le holding industriel de la famille Peugeot (FFP), les AGF et certains des family offices français les plus réputés.

Composition de l'actionnariat de l'IDI	2004	2005	2006	2007
ANCELLE ET ASSOCIÉS (dirigeants actionnaires)	93,0 %	92,2 %	78,1 %	66,1 %
Autres actionnaires	5,9 %	7,1 %	21,2 %	33,3 %
Autre-contrôle	1,2 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %

La politique actionnariale mise en place a permis d'augmenter régulièrement et significativement les volumes échangés et d'assurer ainsi une meilleure liquidité aux actionnaires du Groupe.

Volumes échangés	2004	2005	2006	2007
Volume total	1 823	100 313	199 754	247 732
Volume journalier	63	664	793	979

Source : GL Trade

Effort de réduction de la décote de holding

À l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, le groupe IDI souffre d'une décote historique qui s'était progressivement réduite au milieu des années 2000 pour réapparaître avec la crise des subprimes à l'été 2007. Ainsi, de 25 % en 2001, 30 % en 2002 et 36 % en 2003, la décote s'était transformée en prime (+ 5 % en 2005). A ce jour, elle tourne de nouveau autour de 25 %.

Evolution du cours de bourse et de l'ANR par action (avant ajustement des dividendes)

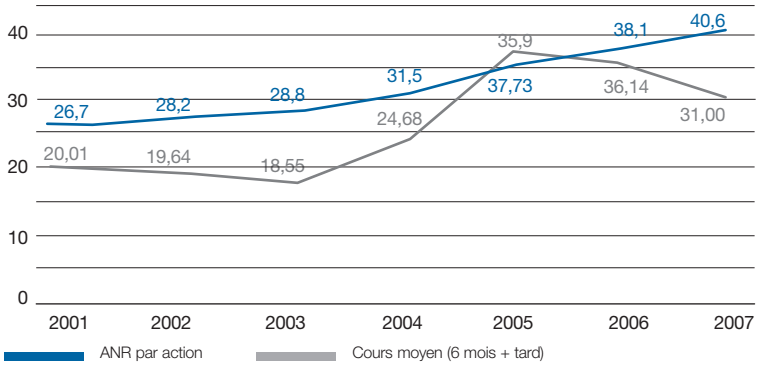

Facteur explicatif, l'évolution du cours de l'action IDI a été marquée par les turbulences traversées ces derniers mois par le secteur financier. Ces turbulences, reflet d'une crise du financement d'actifs aux Etats-Unis et en Europe, n'en ont pas moins permis de démontrer la bonne résistance relative du titre IDI qui n'a finalement reculé que de 3 % en 2007, soit sensiblement moins que ses pairs.

Cours de l'action IDI	2004	2005	2006	2007
Plus haut	21,0	29,4	41,0	39,1
Plus bas	12,4	20,0	29,3	21,5
Cours moyen	20,0	25,1	33,2	35,3
Cours au 31 décembre	**18,5**	**29,3**	**34,0**	**32,0**
Croissance en % (dividende neutralisé)		64,6 %	28,5 %	- 3,2 %

Évolution des cours

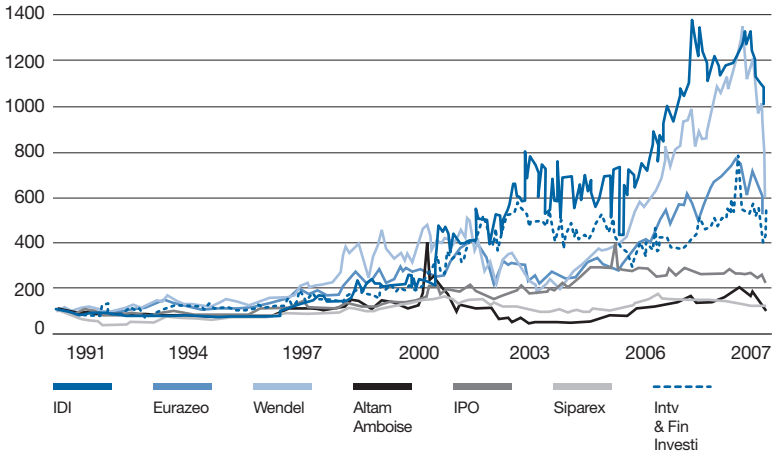

Source : Datastream

Maintien d'une politique de dividende volontariste

Le groupe IDI a pour objectif d'offrir un rendement en croissance stable à ses actionnaires, représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action. Cette politique, appliquée depuis des années, entend être poursuivie à l'avenir.

Le dividende servi au titre de 2007 croîtra ainsi de plus de 15 %, suivant le rythme soutenu de hausse de ces dernières années (entre 11,8 % et 21,4 % de croissance entre 2004 et 2006). Les actionnaires du groupe IDI bénéficieront d'un rendement de plus de 3 % sur le cours moyen de l'action sur l'année 2007.

Rendement de l'action IDI	2004	2005	2006	2007
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	0,70	0,85	0,95	1,10
Croissance par rapport à l'année précédente	*16,7 %*	*21,4 %*	*11,8 %*	*15,8 %*
Rendement par rapport à l'ANR par action de N	*2,2 %*	*2,4 %*	*2,5 %*	*2,7 %*
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N1	*3,5 %*	*3,4 %*	*2,9 %*	*3,1 %*
Pour mémoire dividende exceptionnel		2,00		

9. Chiffres opérationnels clés

Comptes simplifiés 2007
(informations financières historiques sélectionnées)

Alors que l'année 2007 a été marquée par une crise financière aussi soudaine que de grande ampleur dont les marchés financiers et bancaires ne sont toujours pas sortis, le groupe IDI a maintenu en 2007 un niveau de résultat élevé, en forte augmentation sur 2006 (+ 40,9 %), année pourtant beaucoup plus propice au capital investissement.

Il convient de noter que l'augmentation de capital de juillet 2007 (près de 60 millions d'euros) n'a pas, contrairement à ce qui est fréquemment constaté en pareil cas (effet dilution, concentration de l'équipe sur le projet d'augmentation, etc.), significativement impacté la performance 2007.

Résultat consolidés (en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007
Résultat opérationnel	19,7	30,1	25,0	27,3
Résultat net part du Groupe	20,1	16,2	26,6	37,5
Fonds propres part du Groupe	174,7	203,7	249,7	312,8

Le groupe IDI jouit aussi d'un bilan équilibré avec un endettement net représentant moins de 8 % de ses fonds propres consolidés, soit très sensiblement moins que le plafond prudentiel fixé par le Groupe à 25 %.

Structure financière (en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007
Dette financières (1)	61,7	62,8	153,3	128,1
VMP et trésorerie	- 76,6	- 77,2	- 89,0	- 105,7
Dette financière nette (A)	- 14,9	- 14,4	64,3	22,4
Fonds propres part du groupe (B)	174,7	203,7	249,7	312,6
Gearing (A/B)	**n.s.**	**n.s.**	**25,7 %**	**7,1 %**

(1) Dettes financières courantes et non courantes (moins) :
(A) engangagements non encore appelés sur les fonds d'investissement tiers et
(B) dettes des holdings consolidés mais sans recours sur IDI.

Hors les investissements en devises qui font l'objet d'emprunts dans la même devise, le groupe contracte des financements externes pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme.

Croissance des fonds gérés

Le groupe IDI a poursuivi sa politique de renforcement de ses fonds gérés au service de sa stratégie de recentrage sur les investissements en *private equity* en France et dans les grandes économies émergentes (notamment la Chine, l'Inde et la Russie). En quatre ans, le Groupe a ainsi multiplié par plus de deux ses fonds sous gestion en maintenant une forte prédominance des fonds propres sur les fonds gérés pour compte de tiers, conformément à son modèle historique.

Fonds gérés par le groupe IDI (en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007 (1)
Participations (2)	193,2	216,0	324,4	377,3
Trésorerie (3)	28,5	19,9	14,4	25,8
Actif brut réévalué	221,7	235,9	338,8	403,1
Fonds tiers (4)	0,0	73,5	73,5	73,5
Total fonds gérés	**221,7**	**309,4**	**412,3**	**476,6**

(1) En juillet 2007, augmentation de capital nette du rachat des titres IDI détenus par AXA : 42,9 millions d'euros
(2) Immobilisations financières nettes des engagements non encore appelés sur les fonds tiers
(3) Hors trésorerie gagée en garantie de remboursement des emprunts en devises
(4) Quote-part de fonds tiers dans le FCPR IDI Mezzanine.

Croissance de l'ANR par action

La croissance moyenne de l'ANR par action du groupe IDI dépasse les 15 % par an depuis 1991. En 2007, le taux de croissance a été inférieur à cette tendance de long terme en raison de la force de la crise financière partie des Etats-Unis à l'été 2007. Le Groupe maintient néanmoins son objectif de croissance de 15 % par an à long terme même si il n'exclut pas que l'année 2008 soit encore marquée par les conséquences de la crise du secteur financier et de ses répercussions sur l'économie réelle.

ANR IDI (en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007
ANR par action	31,53	35,90	38,09	40,61
Croissance en % (dividende compris)	*11,8*	*16,4*	*15,2*	*9,3*

A partir de 2006 des actions auto détenues par IDI ont été soustraites du nombre total d'actions pour le calcul de l'ANR par action. Cette modification de calcul au cours de la période visée par le présent document de référence a eu une incidence faible puisque le nombre d'actions auto détenues par IDI a varié sur cette période de 0,8 % à 1,1 % du capital social d'IDI.

Répartition de l'actif réévalué

Le portefeuille du groupe IDI est constitué à près de 60 % d'actifs relevant de la catégorie private equity. Cette proportion, oscillant entre 50 et 60 % sur les quatre dernières années, est appelée à augmenter pour se rapprocher des 70 - 80 %,tout comme la part de l'investissement direct dans des sociétés françaises non cotées (*private equity* France).

En 2007, le groupe IDI a profité des excellentes conditions du marché du capital investissement en début d'année pour réaliser d'importantes plus-values sur certaines lignes de son portefeuille (IMV Technologies et Béaba notamment). Ces cessions, dont le timing a été optimal, ont temporairement réduit le poids du *private equity* France tandis que le poids des « autres actifs financiers » augmentait sous l'effet des fonds levés à l'occasion de l'augmentation de capital.

Quant au poids croissant du *private equity* Pays émergents, il s'explique par la montée en puissance de cette ligne d'activité et par l'importance des nouvelles prises d'engagement (près de 40 millions d'euros en 2007) qui ne seront que progressivement appelées en trésorerie dans les années à venir.

Répartition du portefeuille en valeur réévaluée[1] (en %)	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
Private equity France	55,4	40,5	46,7	36,7
Financements Mezzanine France	4,7	3,3	6,3	4,3
Private equity pays émergents	2,3	6,9	10,0	17,9
Total *private equity*	**62,4**	**50,7**	**63,0**	**58,9**
Autres actifs financiers	37,6	49,3	37,0	41,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(1) Actif brut réévalué hors trésorerie.

Investissements dynamiques

Les investissements de l'IDI sont en rapide augmentation sur les quatre dernières années. Lors de l'année 2007, le Groupe a même, pour la première fois de son histoire, dépassé les 100 millions d'euros d'investissement financiers, dont près de 80 millions d'euros en *private equity*, chacune des trois lignes d'activité montrant un réel dynamisme.

Investissements du groupe IDI[1] (en millions d'euros)	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
Private equity France	6,4	17,9	29,9	32,2
Financements Mezzanine France	3,0	12,0	15,3	23,4
Private equity pays émergents	1,6	4,5	11,9	22,4
Total private equity	**11,0**	**34,4**	**57,1**	**78,0**
Croissance en %		*212,7*	*66,0*	*36,6*
Autres actifs financiers	35,3	39,3	40,6	63,5
Total	**46,3**	**73,7**	**97,7**	**141,5**
Croissance en %		*59,2*	*32,6*	*44,8*

(1) IDI+FCPR IDI Mezzanine, en retenant les versements effectués

Précisions				
Montants engagés dans les fonds « pays émergeants »	4,6	15,9	17,4	38,8
Quote-part de IDI dans les investissements du FCPR IDI Mezzanine		2,7	2,8	4,4

Cessions records

A l'instar des investissements, les cessions ont elles aussi été dynamiques au cours de l'année 2007 avec des montants nettement supérieurs aux années précédentes. Comme il est dit plus haut, le Groupe a notamment pu bénéficier d'excellentes conditions de marché pour céder un certain nombre de participations au cours du premier semestre 2007, soit juste avant le déclenchement de la crise dites des *subprimes*.

Cessions du groupe IDI [1] (en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007
***Private equity* France**	**51,1**	**52,5**	**24,1**	**73,0**
dont plus-values	17,9	41,0	11,0	43,9
Financements Mezzanine France		**6,9**	**3,5**	**14,7**
dont plus-values		0,5	1,9	2,7
***Private equity* pays émergents**		**1,5**	**2,2**	**7,5**
dont plus-values		n.s.	n.s.	3,3
Autres actifs financiers	**12,9**	**13,3**	**31,3**	**45,2**
dont plus-values	0,4	1,5	6,2	5,8
Total	**64,0**	**74,2**	**61,1**	**140,4**
dont plus-values *	18,3	43,0	19,1	55,7

(1) IDI+FCPR IDI Mezzanine

* Les montants ci-dessus correspondent à la somme des montants enregistrés dans les comptes sociaux des entités du Groupe.

Dans ce tableau, sont présentées les plus values extraites des comptes sociaux et non des comptes consolidés afin de faire apparaître la création de valeur par l'IDI des investissements depuis leur date d'acquisition. L'écart de juste valeur figure dans les comptes consolidés p. 101 du présent document de référence.

B. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DE SON PORTEFEUILLE

1. Private equity France

Investissements directs en fonds propres

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le groupe IDI a pour ambition de continuer à produire les rendements structurellement attractifs du capital investissement, à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et à être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Avec 200 millions d'euros environ de fonds propres alloués aux investissements directs, le Groupe cible des entreprises de 20 à 200 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 25 millions d'euros par opération. Le Groupe se réserve la possibilité de monter des FCPR dédiés pour cofinancer avec ses partenaires traditionnels des acquisitions plus importantes.

Parmi les exemples d'investissement dont le Groupe est sorti ces dernières années et qui illustrent sa politique, peuvent être cités :

Deux cessions réalisées en 2007 :

- IMV TECHNOLOGIES (matériel pour insémination artificielle animale, 13 ans de détention, multiple sur investissement de 10x, TRI annuel de 25 %),
- BABY DÉVELOPPEMENT (conception et fabrication de produits de puériculture, 3 ans de détention).

D'autres cessions réalisées les années précédentes telles que :

- ACTÉON (matériel dentaire, 15 ans de détention, multiple sur investissement de 24, TRI annuel supérieur à 25 %),
- MARC ORIAN (bijouteries, de 22 à 270 points de vente, multiple de 8,9x, 8 ans de détention, TRI annuel de 39 %),
- DELBARD (horticulture, 10 ans de détention, multiple de 5,3x, TRI annuel de 22,5 %) ou
- UNIPEX (agent de producteurs de spécialités chimiques, multiple de 4,2x, 4 ans de détention, TRI annuel de 61 %).

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations du groupe IDI au 31 décembre 2007 sont :

LBO, Acquisitions à effet de levier

ACTÉON, investissement initial de l'IDI de 6,7 millions d'euros

Actéon est le spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens dentistes. Les matériels sont des détartreurs à ultrasons, polisseurs, autoclaves, micromoteurs, vidéo intra-orale, lampes à polymériser, vendus principalement sous les marques Satelec, Sopro et SED-R. Les produits pharmaceutiques sont des anesthésiques injectables et des consommables vendus sous la marque Pierre Rolland.

Grâce à huit filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Philippines, Corée, Inde, Thaïlande) et des agents dans le monde entier, Actéon réalise à l'étranger plus de 70 % de son chiffre d'affaires à partir de ses usines de Mérignac où se situe également son siège social, La Ciotat, Narbonne et Bilbao (Espagne). Son réseau export est un atout très important de développement. Dès la sortie d'un nouveau produit, développé dans l'entreprise ou par une petite entreprise rachetée pour cette raison, le lancement peut être étendu au monde entier après une période test d'un an en France.

Le groupe IDI a été le principal acteur du LBO réalisé fin 1990. Fin 2005, il est partiellement sorti dans le cadre d'un LBO secondaire en réinvestissant dans la nouvelle opération à hauteur de 8,4 %, aux côtés du management de la Société et de Edmond de Rothschild Capital Partners. L'opération est financée à hauteur de 52 % en dette et de 48 % en capital.

En 2007, Actéon a réalisé un chiffre d'affaires de 109 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 12 millions d'euros.

LES AFFICHES PARISIENNES, investissement initial de l'IDI de 1,4 millions d'euros

Créées il y a 180 ans, les Affiches Parisiennes étaient détenues jusqu'en 2005 par plus de 200 personnes physiques, héritières des fondateurs. Le Groupe, présidé par Philippe Caudrelier-Bénac, publie trois journaux d'information économique, juridique et financière : les Affiches Parisiennes et Départementales, un trihebdomadaire créé en même temps que le Groupe, le Moniteur de Seine et Marne, hebdomadaire créé en 1910, et l'Informateur de Seine et Oise, un hebdomadaire. Parallèlement, les Affiches Parisiennes ont développé des prestations de services juridiques avec les agences Euroformalités et Mofor. Enfin, le Groupe est présent dans la publicité des ventes judiciaires via la société Claude et Goy.

Mi-2005, le groupe IDI acquiert, aux côtés de Paris-Orléans et du groupe Euris, 90 % du capital des Affiches Parisiennes.

Avec cette opération, l'Idi et ses partenaires, qui sont intervenus à parts égales, souhaitent accompagner la direction dans sa stratégie de croissance. Numéro deux français dans le secteur des annonces légales, les Affiches Parisiennes entendent en effet jouer un rôle actif dans la consolidation à l'échelle nationale d'un marché encore très morcelé.

ALBINGIA, investissement initial de l'IDI de 21,5 millions d'euros

Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux des PME.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 166 millions d'euros en 2007. Ses résultat d'exploitation (résultat technique avant résultat financier) et résultat net ont été respectivement de 43 millions d'euros et de 15,7 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie 200 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales

Fin 2006, le groupe IDI et Chevrillon & Associés reprennent à parité l'entreprise contrôlée par Barclays Private Equity depuis novembre 2003. A l'époque, elle avait été rachetée par Barclays Private Equity à Axa qui avait conservé une participation de 10 %. Cette reprise se fait en étroite association avec le management dont la participation se maintient à 20 %. L'acquisition est financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

ALTI, investissement initial de l'IDI de 10,1 millions d'euros

Entreprise de conseil et d'ingénierie en systèmes d'information fondée en 1995 par Michel Hamou et André Bensimon, Alti a réalisé en 2006-2007 (clôture au 31 septembre 2007) un chiffre d'affaires pro forma de près de 100 millions d'euros et un résultat d'exploitation pro forma de 9 millions d'euros.

Le Groupe a organisé ses expertises techniques et métier autour de trois pôles de compétences :
- Alti Consulting : conseil et assistance à maitrise d'ouvrage, avec une forte spécialisation sur le tertiaire financier, autour des processus métiers front et back office (monétique et moyens de paiement, finance de marché, retail banking, assurance),
- Alti Business Solutions : Conseil et intégration ERP, proposant une offre complète de conseil, d'intégration, d'accompagnement et de maintenance autour des solutions SAP,
- Alti Technologies : expertise et développement logiciel, pour des applications spécifiques intégrées aux systèmes d'information, autour de trois centres de compétences (java J2EE, Microsoft.net et CRM/décisionnel).

Alti est fortement implanté dans les secteurs bancaires (BNP, Société Générale, Crédit Agricole…), assurance (AXA, CNP, AGF, Générali…), industrie (L'Oréal, Siemens, EADS, Novartis…), distribution (Carrefour, Metro…) et les services (Air France, Cetelem, TF1…). Alti compte plus de 1 000 collaborateurs et dispose d'implantations en France, en Belgique et aux USA. Alti réalise 84 % de son chiffre d'affaires en France et 16 % en Belgique et aux États-Unis.

Les dirigeants-fondateurs, Michel Hamou et André Bensimon, ont conduit le développement du Groupe depuis sa création et ils ont souhaité s'appuyer sur des partenaires financiers de long terme pour accompagner leur projet de croissance, tant organique qu'externe.

Suite à l'acquisition d'un bloc de contrôle en juillet 2007, une OPA simplifiée a été initiée qui a permis de collecter 87,99 % du capital par le holding de reprise Financière Alti. À cette occasion, CIC LBO Partners et IDI ont pris le contrôle majoritaire du capital et des droits de vote dans Financière Alti. Toutefois, la gouvernance du Groupe n'est pas modifiée, les fondateurs en conservant le contrôle de la direction. Le financement de l'acquisition est assuré à 45 % par de la dette et à 55 % par du capital.

AOS, investissement initial de l'IDI de 6,5 millions d'euros (dont 1,5 millions d'euros de compte courant remboursé à l'IDI en cours d'année 2007)

AOS est l'un des principaux groupes européens d'aménagement d'espaces tertiaires et de services liés à l'immobilier d'entreprise dédiés aux utilisateurs. AOS se développe en particulier dans le conseil immobilier, le « tenant representation », l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la gestion de projets et les services et systèmes. AOS réalise un chiffre d'affaires d'environ 71 millions d'euros dont une moitié en France et le solde au travers de ses six implantations européennes et de sa présence aux Etats-Unis et à Shanghaï. La Société emploie plus de 400 personnes et table sur une forte croissance dans les trois prochaines années grâce à la montée en puissance des activités de conseil immobilier et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, d'une part, et, d'autre part, à une expansion géographique ciblée dans les pays à fort potentiel (Allemagne, Chine, Moyen-Orient, etc.) en bénéficiant notamment des synergies avec son actionnaire minoritaire, la société américaine de conseil en immobilier Studley.

L'objectif du groupe IDI, associé à Paris-Orléans sur cette opération, est d'accompagner cette stratégie de développement. Les deux partenaires ont donc investi, à parité, 13 millions d'euros dans AOS (réduits à 10 millions d'euros au 31 décembre 2007 suite au remboursement d'une tranche-relais en cours d'année) sous la forme, dans un premier temps, d'un « equity bridge » structuré via l'émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions. Ce bridge remplace un financement relais mis en place à l'été 2006 à l'occasion du « spin-off » d'AOS de sa maison-mère, Adyal, mené par le PDG d'AOS, Gilles Betthaeuser, et les salariés du Groupe.

KARTING, investissement initial de l'IDI de 5,9 millions d'euros

Créée en 1972 par Auguste et Lucienne Faller, Karting est reprise en 2003 par Jean-Claude et Catherine Lemoine. Basée à Echirolles près de Grenoble, l'entreprise, qui emploie environ 80 personnes élabore les collections (gamme de produits, sélection des tissus, coupe, prototypage) et sous traite la confection. Spécialisée dans le prêt-à-porter féminin, Karting adresse exclusivement le marché des femmes seniors et a lancé en 2008 une nouvelle marque afin de cibler une clientèle plus jeune. Karting distribue ses collections principalement en France au travers d'environ 800 détaillants (principalement multimarques) et d'un réseau d'affilés.

Mi-2005, les dirigeants adossent l'entreprise au groupe IDI afin d'en financer la réorganisation et d'accélérer son développement. IDI détient 78 % du capital de Karting aux côtés de ses responsables actuels et du management (22 %).

MIKIT, investissement initial de l'IDI de 8,2 millions d'euros

Créée en 1984 par Maurice Penaruiz, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédants (principalement des foyers modestes ayant le souhait d'accéder à la propriété).

Troisième constructeur de maisons individuelles en France avec environ 2 100 maisons en 2007, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de plus de 200 franchises en forte expansion. En 2007, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires de 15,4 millions d'euros (180 millions d'euros en consolidant les franchisés) pour un résultat d'exploitation de 6,2 millions d'euros et un résultat net de 1 million d'euros (3,2 millions d'euros hors éléments exceptionnels non récurrents).

En octobre 2007, l'IDI, associé à l'équipe de management, acquiert le groupe Mikit auprès de son fondateur historique et du fonds Platina Finance, lequel a réinvesti de façon minoritaire dans l'opération. L'acquisition est financée à hauteur de 71,3 % en dette et de 28,7 % en capital.

SORGEM, investissement initial de l'IDI de 2,5 millions d'euros

Sorgem est une société d'études et de conseil. Elle exerce deux métiers connexes et occupe, dans chacun, la place de principal spécialiste français :

- études marketing qualitatives, pour de grandes marques présentes en France et à l'étranger : biens de consommation, luxe, cosmétiques, automobile, télécoms, services financiers, etc. Plus de la moitié des études menées ont un caractère international ou mondial,
- évaluation de marques et actifs incorporels, d'entreprises et de préjudices concernant des actifs incorporels, l'application des normes comptables IFRS ou de contentieux financiers complexes.

Début 2006, le groupe IDI a réalisé une opération de LBO sur Sorgem aux côtés du management de la Société. Les deux fondateurs, Yves Krief et Maurice Nussenbaum, gardent le contrôle de Sorgem et restent pleinement impliqués tandis que les principaux cadres non-fondateurs montent en puissance au capital. L'IDI détient, pour sa part, une participation de 34 %.

PIPE (« private investissements in public equity »)

AVANQUEST, investissement initial de l'IDI de 3,0 millions d'euros

Implanté en France, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Asie (Chine, Corée), Avanquest Software, éditeur mondial de logiciels de communication et de mobilité, est également un fournisseur incontournable de logiciels de diagnostic, sécurité et multimédia. Destinés aux particuliers et aux professionnels, les logiciels d'Avanquest Software sont commercialisés dans plus de cent pays, tant par l'intermédiaire du e-commerce, que de partenariats OEM et de revendeurs informatiques.

Classé au Top 50 européen des éditeurs de logiciels par Infoconomist, Avanquest est coté sur Euronext (ISIN : FR 0004026714) depuis décembre 1996 et adhère au segment NextEconomy.

Le groupe IDI a participé à l'augmentation de capital destinée à financer des projets de croissance externe (septembre 2003).

CNIM, investissement initial de l'IDI en 1984

CNIM (Constructions Industrielles de la Méditerranée) est née des activités industrielles des Forges et des Chantiers de la Méditerranée. C'est une société d'Ingénierie spécialisée sur les métiers de la mécanique (défense, transports), de l'environnement (déchets ménagers, épuration de fumée) et de l'énergie (chaudières industrielles, traitement de l'eau).

Après avoir partiellement monétisé sa participation, l'IDI a réduit sa participation à hauteur d'environ 5 % dans la CNIM.

HI-MEDIA, investissement initial de l'IDI de 2,2 millions d'euros en 2007 (9,5 millions d'euros au 25 avril 2008)

Fondée en 1996 et spécialisée sur les médias interactifs depuis 1998, HI-Media s'est diversifiée avec l'évolution des modèles économiques liés à l'Internet. Aujourd'hui, les principales activités du Groupe, en croissance rapide, sont la régie publicitaire on Line et les solutions de paiement électroniques et de micro paiements. Hi-Media bénéficie de parts de marché très importantes sur ses activités cœur, avec la place de numéro 3 en France dans la régie publicitaire Internet et celle de leader en Europe dans les activités de micro paiement.

Fin 2007 et début 2008, IDI a acquis une participation d'environ 4,5 % (au 25 avril 2008) dans Hi-Media, dont il apprécie le projet managérial et le positionnement stratégique.

En 2007, Hi-Média a réalisé un chiffre d'affaires de 104,3 millions d'euros (+ 45 % sur 2006) pour un résultat d'exploitation de 15,1 millions d'euros et un résultat net de 10 millions d'euros.

PRECIA-MOLEN, investissement initial de l'IDI en 2003

Créée en 1887 par la famille Escharavil, Precia-Molen est aujourd'hui l'un des leader de la fabrication, la commercialisation et la maintenance d'instruments de pesage à fonctionnement automatique ou non automatique, dans le domaine du pesage de précision (inférieur au milligramme) ou du pesage lourd (plusieurs centaines de tonnes). Precia-Molen est aujourd'hui présent en France, Belgique, Hollande, Royaume Uni, Pologne et Tchécoslovaquie.
L'IDI a acquis une participation de 10 % dans Precia-Molen en 2003 auprès du Consortium de Réalisation du Crédit Lyonnais (CDR).

Capital développement

JETFLY, propriété d'avions partagés

Créé en 1999, Jetfly est l'un des spécialistes européens de la propriété partagée d'avions privés. Fort d'une flotte de près de 20 appareils et d'une cinquantaine de pilotes, Jetfly est aujourd'hui le premier opérateur aéronautique luxembourgeois.

Depuis sa création, Jetfly a un positionnement exclusif sur le marché des mono turbo-propulseurs et continue d'afficher des perspectives de développement très significatives.

L'IDI a participé en 1999 au tour de table de Jetfly et est associé depuis cette date avec l'équipe de management et d'autres partenaires financiers.

COJEAN , chaîne de restauration rapide

Alain Cojean, ancien cadre dirigeant du groupe Mac Donald's, a créée en 2000 une chaîne de restauration rapide offrant des produits de qualité dans une ambiance raffinée. Avec aujourd'hui 10 restaurants ouverts à Paris (desservis par une cuisine centrale), Cojean a réalisé en 2007 un CA d'environ 10 millions d'euros.

ARMOR, impression spécialisée

Le groupe Armor, détenu majoritairement par la famille Rufenacht (75 %) aux côtés de l'IDI (25 %) a développé un savoir faire reconnu dans les métiers de l'encre et de ses applications, au travers :
- d'un pôle Transfert Thermique qui développe des rubans thermiques dont les principales applications sont l'impression de codes barres sur étiquettes et films d'emballages et l'impression de billets de train, d'avion ou de spectacle,
- d'un pôle Consommables de bureautique qui produit des cartouches d'encre à destination des particuliers et des entreprises, diffusés via les grandes enseignes et la grande distribution.

Le Groupe revendique une position de n°1 en Europe (part de marché de 45-50 %) et de n°3 au monde dans le transfert thermique et une part de marché de 15 % dans le monde (30 % en France) dans les cartouches d'encre compatibles.

Liste récapitulative des principales participations directes

Capital développement

Nom	Activité	Date d'investissement
Armor	Consommables professionnels	1984
Top Info	Distribution de micro-informatique	1990
Arthus Bertrand	Médailles et joaillerie	1996
Jetfly	Propriété partagée d'avions d'affaires	1999
Cojean	Chaîne de restauration	2000
SFPI	Mécanique	2003

PIPE

Nom	Activité	Date d'investissement
CNIM	Incinération d'ordures ménagères, escaliers mécaniques, chaudières	1984
Avanquest	Edition/distribution de logiciels	2003
Hi-Media	Publicité, commerce et gestion de sites sur Internet	2007

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Karting	Prêt-à-porter féminin	2005
Actéon	Matériels dentaires	2005
Albingia	Assurances	2006
Alti	SSII	2007
AOS	Conseil en immobilier	2007
Mikit	Construction de maisons individuelles	2007

2. Financement Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine)

Le groupe IDI a lancé en 2005 le FCPR IDI Mezzanine, géré par la société de gestion IDI Asset Management, et doté d'une capacité d'investissement de 90 millions d'euros dont 18,3 % apportés par le groupe IDI.

Le FCPR IDI Mezzanine investit essentiellement en produits obligataires à l'occasion de transactions portant sur des entreprises valorisées entre 15 à 150 millions d'euros. Les montants unitaires investis par le FCPR varient de 2 à 9 millions d'euros par opération, respectant ainsi une stricte politique de mutulisation du risque.

Le FCPR IDI Mezzanine réunit divers investisseurs institutionnels et privés dont le groupe IDI qui a pris un engagement total de 16,5 millions d'euros dans le fonds.

Investissements constituant le portefeuille du FCPR IDI Mezzanine au 31 décembre 2007

HPF - SIMPA, juillet 2005 - financement de 3 millions d'euros

Le groupe HPF – SIMPA est un des principaux acteurs français de la menuiserie industrielle, avec près de 300 000 unités produites par an.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO par le fonds d'investissement Perfectis.

THERMOCOAX, novembre 2005 - financement initial de 5 millions d'euros

Le groupe THERMOCOAX est spécialisé dans les câbles thermiques entrant dans de nombreuses applications industrielles.
IDI Mezzanine a investi dans ce Groupe à l'occasion de sa reprise en LBO tertiaire par le fonds d'investissement TCR.

AXSON, janvier 2006 - financement de 4,1 millions d'euros

Le groupe AXSON fabrique et commercialise des résines polyuréthanes, époxydes, et matériaux composites de hautes technologies destinés à de nombreuses applications industrielles requérant des performances élevées.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO tertiaire par son management appuyé par le fonds d'investissement OFI Private Equity.

GRANIONS - EQUILIBRE ATTITUDE, février 2006 - financement de 2 millions d'euros

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion du rapprochement de deux sociétés opérant dans les produits pharmaceutiques OTC (Granions - oligoéléments et Equilibre Attitude - compléments alimentaires), opération arrangée par le fonds d'investissement Fonds Partenaires Gestion.

LANSAY, octobre 2006 - financement de 2,5 millions d'euros

Lansay est un des spécialistes français du jouet sous licence (Star Academy, Babar, Astérix...).
IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'une transmission familiale sous forme de LBO aux deux fils du fondateur.

MARKET MAKER, novembre 2006 - financement initial de 4 millions d'euros

Market Maker conçoit, importe et distribue une large gamme d'articles à usage quotidien dans le cadre de cadeaux promotionnels (primes, cadeaux d'affaires) ou de packs promotionnels grand public vendus en grandes surfaces de distribution.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO par le fonds d'investissement SG Capital Europe aux côtés des dirigeants fondateurs.

FRANCE THERMES, février 2007 - financement de 4 millions d'euros

Le groupe France Thermes exploite une source thermale à Bagnoles de l'Orne (Normandie) aux propriétés thérapeutiques reconnues pour les traitements en phlébologie et rhumatologie.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO secondaire par le fonds d'investissement Acto.

ALMAVIVA, juin 2007 - financement de 3 millions d'euros

Almaviva a été créé par le fonds d'investissement 21 Centrale Partners et l'ancien dirigeant d'un grand groupe de santé dans le cadre de la constitution d'un groupe indépendant d'une dizaine de cliniques en France.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe dès sa constitution à l'occasion du rachat d'une première clinique et a complété son investissement en janvier 2008 à l'occasion du rachat de deux autres cliniques.

INTERCLEAN, juin 2007 - financement de 9 millions d'euros

Interclean est né du rapprochement des deux groupes La Providence et Seni, acteurs français du nettoyage industriel, dans lesquels IDI Mezzanine avait investi en 2005 et 2006 lors de leur acquisition respective par le fonds d'investissement LBO France.

ALTI, juillet 2007 - financement de 7,6 millions d'euros

Le groupe ALTI est une SSII, cotée (Eurolist compartiment C). Dans un contexte de faible liquidité du titre, les dirigeants fondateurs ont souhaité s'associer à un partenaire financier pour la mise en œuvre de leur stratégie de croissance.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de cette transaction réalisée par le fonds d'investissement CIC LBO, portant sur le bloc des fondateurs et suivie d'une OPA.

BOIS & CHIFFONS, novembre 2007 - financement de 9 millions d'euros

Le groupe Bois & Chiffons exploite un réseau de 92 magasins d'ameublement et de décoration.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le fonds d'investissement AtriA aux côtés du management en place.

IDI Mezzanine : liste récapitulative des investissements

Nom	Activité	Date d'investissement
HPF Simpa	Menuiserie industrielle	2005
Thermocoax	Câbles thermiques	2005
Axson	Résines polyuréthanes	2006
Granions / Equilibre Attitude	Produits OTC	2006
Lansay	Jouets	2006
Market Maker	Objets promotionnels	2006
France Thermes	Source thermale	2007
Almaviva	Cliniques	2007
Interclean	Nettoyage industriel	2007
Alti	SSII	2007
Bois & Chiffons	Ameublement décoration	2007

3. Private equity pays émergents
(investissement dans des fonds de private equity dans les grandes économies émergentes)

En 2003/2004, le groupe IDI a décidé d'allouer une partie de ses investissements à une classe d'actifs – le *private equity* dans les pays émergents d'Asie et d'Europe principalement – particulièrement attractive car bénéficiant de la triple dynamique liée (i) à la croissance économique de ces pays émergents, (ii) à l'émergence d'un marché structuré du capital investissement et de places boursières favorisant la liquidité des participations acquises et (iii) à la rentabilité structurellement élevée des investissements en *private equity*.

Le groupe IDI investit principalement - à plus de 75 % - dans des fonds de capital développement implantés dans les grandes économies émergentes d'Asie et d'Europe et, plus marginalement, en co-investissement dans des sociétés en développement, en investissements pré-IPO, dans des fonds de LBO et dans des fonds mixtes capital développement et *early stage*.

Le portefeuille aujourd'hui constitué donne accès à des fonds (i) qui comptent parmi les meilleurs en Inde, en Chine et en Europe centrale et orientale, fermés aujourd'hui aux nouveaux investisseurs pour beaucoup d'entre eux, et (ii) qui répondent tous à un modèle précisément défini : un projet entrepreneurial indépendant des institutions financières locales ou internationales, une équipe expérimentée et soudée alliant la connaissance intime des économies locales et la méthodologie occidentale, un *track record* confirmé.

In fine, le groupe IDI mutualise son risque à travers un portefeuille très diversifié de fonds tout en profitant d'un suivi précis et détaillé des investissements et désinvestissements de ceux-ci (*reporting* régulier).

Dans ces Fonds, le groupe IDI prend un engagement de souscription qu'il libère au fur et à mesure des investissements réalisés par les Fonds, en général sur une période de trois à cinq ans. Les Fonds distribuent les produits des cessions dès que celles-ci sont réalisées.

Au 31 décembre 2007, le portefeuille du groupe IDI dans les fonds de private equity implantés dans les pays émergents est le suivant (taux de conversion euro / dollar de 1,59 - taux au 17 avril 2008) :

INDE

CHRYS CAPITAL III, engagement de l'IDI à hauteur de 4 millions de dollars (soit environ 2,5 millions d'euros)

Chrys Capital (305 millions de dollars) est le premier fonds indépendant de private equity dédié à l'Inde, établi à New Dehli, animé par M. Ashish Dhawan (MBA Harvard) et dans lequel a investi notamment le Fonds de pension de Harvard. Chrys Capital III est aujourd'hui totalement investi. Les premières distributions ont d'ores et déjà payé plus de deux fois la mise initiale de l'IDI. Le Fonds a profité de la hausse des marchés financiers indiens, de la croissance globale de l'économie, de la surperformance de certains secteurs (énergie, construction, banque…) et de la qualité des sociétés sélectionnées. Sur la base de l'Actif Net Réévalué du Fonds, le rendement net pour l'IDI à ce jour est de plus de 100 % par an. Chrys Capital est un des plus grands succès du private equity en Inde.

CHRYS CAPITAL IV, engagement de l'IDI à hauteur de 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros)

Chrys Capital a levé un nouveau fonds en 2006 (555 millions de dollars), réservé, du fait de son succès, en quasi-totalité aux souscripteurs du Fonds III. L'IDI a donc eu l'opportunité de souscrire à hauteur de 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros).

CHRYS CAPITAL V : engagement de l'IDI à hauteur de 9 millions de dollars (5,7 millions d'euros)

Chrys Capital a levé un nouveau fonds en 2007 (1.260 millions de dollars) en quasi-totalité auprès des souscripteurs des fonds précédents. L'IDI a donc eu l'opportunité de souscrire à hauteur de 9 millions de dollars (5,7 millions d'euros). Bien qu'il soit trop tôt pour calculer un rendement, ce fonds est investi à 15 % dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie que les précédents.

LOCUS, engagement de l'IDI à hauteur de 2,5 millions de dollars (1,6 millions d'euros)

Proche de Chrys Capital par son équipe et son style de gestion, Locus se positionne sur le créneau précédemment occupé par Chrys Capital IV (< 500M$). Créé en octobre 2007, le fonds est investi à 60 % dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie. Bien qu'il soit trop tôt pour en tirer des conclusions définitive, le rendement net pour l'IDI à ce jour, sur la base de l'Actif Net Réévalué du Fonds, est très positif malgré la baisse des marchés.

INDIA VALUE FUND II, engagement de l'IDI à hauteur de 4 millions de dollars (2,5 millions d'euros)

Également connu sous les noms de GW Capital et Cell Beta, ce fonds (127 millions de dollars) est animé par M. Vishal Nevatia et sponsorisé notamment par M. Gary Wendt (ex-General Electric Capital Corporation). À la différence de Chrys Capital, India Value Fund investit uniquement dans des sociétés privées et les développe plus longtemps. Mais les performances suivent le même chemin : la première sortie rembourse à elle seule 60 % des fonds investis. Sur la base de l'Actif Net Réévalué du Fonds, le rendement net pour l'IDI à ce jour est de plus de 50 % par an. Le portefeuille est encore jeune et de nombreuses lignes prometteuses sont peu ou pas réévaluées.

INDIA VALUE FUND III, engagement de l'IDI à hauteur de 8 millions de dollars (5 millions d'euros)

India Value Fund a levé au début 2007 un nouveau fonds de 430 millions de dollars. L'IDI a été le seul souscripteur autorisé à doubler son allocation dans le Fonds, bénéficiant de son statut de "premier investisseur étranger" à avoir fait confiance à cette équipe. Bien qu'il soit trop tôt pour calculer un rendement, ce fonds est investi à 27 % dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie que le précédent.

PEEPUL II (EX ILABS), engagement de l'IDI à hauteur de 2,5 millions de dollars (1,6 millions d'euros)

Peepul est le premier fonds à capitaux étrangers d'une équipe d'entrepreneurs particulièrement dynamiques. L'un d'eux est le fondateur d'un des leaders indiens de l'outsourcing informatique (60 000 employés). Ils ont ensuite investi leurs propres bénéfices dans des sociétés cotées en difficulté, qu'ils ont redressées. Véritables figures locales, ils ont un accès privilégié à de nombreux entrepreneurs et peuvent investir très en amont dans des projets à forte croissance. Sur la base de l'Actif Net Réévalué du Fonds, le rendement net pour l'IDI à ce jour est très satisafaisant. L'IDI a bon espoir d'avoir découvert un fonds de la qualité de Chrys Capital ou d'India Value Fund.

CHINE

CDH China Growth Capital Fund II, engagement de l'IDI à hauteur de 4 millions de dollars (2,5 millions d'euros)

Ce fonds de 310 millions de dollars, est un spin off de CICC (la plus grande banque d'affaires chinoise), animé par MM. Wu Shang Zhi, Jia Zhen et Stuart Schonberger. Après la très belle performance du fonds I (rendement brut de 143 % par an), le fonds II est investi à 96 %, avec la même stratégie (participation majoritaire dans des sociétés en croissance, proche d'une introduction en Bourse) et dans les mêmes secteurs (distribution, media, biens de consommation…). Comparé au fonds I, même si le fonds II connaît un contexte de ralentissement de la croissance des multiples boursiers, son rendement net, sur la base de l'Actif Net Réévalué, ressort aujourd'hui à plus de 100 % par an.

CDH China Growth Capital Fund III : engagement de l'IDI à hauteur de 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros)

Après le succès de ses deux premiers fonds, CDH a décidé de lever un fonds très important de 1,6 milliards de dollars. C'est un nouveau défi pour l'équipe, CDH visant désormais les grands projets de privatisation que la Chine devra immanquablement mettre en œuvre dans les années qui viennent. Son historique et son réseau font de CDH une des équipes les mieux placées pour mener à bien de telles opérations. Le fonds est investi à 36 % avec cette stratégie.

CMIA China Fund III, engagement de l'IDI à hauteur de 4 millions de dollars (2,5 millions d'euros)

Ce fonds de 300 millions de dollars est le troisième d'une équipe d'entrepreneurs et de banquiers d'affaires qui ont investi leurs propres capitaux dans des opérations de plus en plus importantes. En quelques années, ils ont su se différencier et tisser un réseau de contacts privilégiés (administrations en charge du développement local, conseil aux entrepreneurs…) dans des régions du centre de la Chine, notamment la ville de Chongqing. Les entreprises, parfois de taille nationale, y sont encore peu sollicitées par les fonds et peu influencées par les valorisations boursières. Ce fonds est investi à 65 % dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie que les précédents.

CMT China Value, engagement de l'IDI à hauteur de 2 millions de dollars (1,2 millions d'euros)

Ce fonds de 55 millions de dollars est sponsorisé notamment par CIIH (compagnie d'assurance chinoise) et dirigé par Charlie Y. Shi. Il est spécialisé dans les secteurs de la santé, des média et des technologies, avec un intérêt particulier pour des dossiers innovants en phase précoce de développement. Le fonds est investi à 79 %. Plusieurs investissements prometteurs sont encore peu matures. Toutefois, malgré le succès du présent fonds, l'IDI doute du potentiel du fonds suivant du fait de ses ambitions (> 300 millions de dollars). L'IDI a donc choisi de ne pas investir dans CMT II.

IP CATHAY I, engagement de l'IDI à hauteur de 2 millions de dollars (1,2 millions d'euros)

Ce fonds de 125 millions de dollars est géré par les anciens fondateurs de la société taïwanaise Acer Computers, dont ils ont fait un des leaders mondiaux de la production de PC. C'est donc une équipe particulièrement solide sur le plan industriel. Sur le plan financier, ils disposent d'une expérience d'investisseurs de 6 ans, rare dans cette région, et lèvent leur troisième Fonds. La stratégie d'IP Cathay est d'investir majoritairement en Chine, dans le secteur des services payants pour téléphones mobiles (les Chinois utilisent leur GSM pour se connecter à internet, car beaucoup ne possèdent pas de PC). Une part minoritaire est investie à Taïwan, dans le secteur des composants pour PC et téléphones. L'équipe recherche un équilibre entre des dossiers en phase précoce de développement et des sociétés proches de l'introduction en bourse. Ce fonds est investi à 60 % avec cette stratégie et prévoit plusieurs introductions en bourse en 2008.

MILESTONE China Opportunities Fund I, engagement de l'IDI de 1,5 million de dollars (1 millions d'euros)

Ce fonds de 47 millions de dollars est animé par Mme Yunli Lou et M. Liping Quin (ex Merrill Lynch) et sponsorisé par Simon Murray, une banque privée et family office de Hong Kong. Le Fonds est investi à 86 % et deux introductions en bourse ont connu un grand succès : Focus Media (Chine, affichage publicitaire), introduite au Nasdaq avec un retour sur investissement de 10.5x et Trina Solar (production de panneaux solaires), introduite au Nyse avec un retour sur investissement de 7.5x.

MILESTONE China Opportunities Fund II, engagement de l'IDI de 3 million de dollars (1,9 millions d'euros)

Après le succès de son premier fonds, Milestone a décidé de lever un fonds plus important de 310 millions de dollars. C'est un nouveau défi pour l'équipe, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, mais elle a fait la preuve de sa capacité à participer à des opérations d'envergure et à structurer son équipe. Ce fonds est investi à 16 % dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie que le précédent.

NEW HORIZON II, engagement de l'IDI de 3 million de dollars (1,9 millions d'euros)

Ce fonds de 505 millions de dollars est le deuxième d'un équipe issue de Rui Feng Trust & Investment, la société d'investissement d'un assureur chinois. Le fonds précédent (100 millions de dollars), spécialisé dans la privatisation de sociétés d'État, a fait 10 investissements, dont 5 introductions en bourse et un retour de 2.5x en l'espace de 1 an. L'équipe est particulièrement introduite auprès de l'administration chinoise.

NEW MARGIN, engagement de l'IDI de 2,5 million de dollars (1,6 millions d'euros)

Ce fonds de 300 millions de dollars est le premier fonds indépendant d'une équipe ayant géré 2 fonds précédents pour le compte de l'État dont le dernier (50 millions de dollars) a généré un retour sur investissement de 6x. L'équipe bénéficie à la fois d'une longue expérience de l'investissement en Chine et de contacts privilégiés avec les fonds régionaux publics et les administrations en charge du développement économique : concours d'entreprises, attributions de subventions…

ORCHID Asia III, engagement de l'IDI à hauteur de 2,5 millions de dollars (1,6 millions d'euros)

Ce fonds de 176 millions de dollar est dirigé par Gabriel Li, un investisseur de longue date, qui a participé aux premières générations de fonds en Chine, notamment aux côtés de Peter Joost, un investisseur américain en Chine, dès la fin des années 90. Malgré le pedigree du fondateur, le rythme d'investissement est trop lent dans des dossiers volontiers complexes, le deal flow est faible et l'expérience de son équipe reste limitée. L'IDI a donc choisi de ne pas investir dans Orchid IV.

BIOVEDA China II, engagement de l'IDI à hauteur de 2 millions de dollars (1,2 millions d'euros)

Ce fonds de 100 millions de dollars est le troisième du fondateur et son deuxième en Chine. L'équipe est une des plus expérimentées du pays dans le secteur de la santé. Elle bénéficie d'importantes connexions avec les autorités de régulation du secteur : instituts de recherche, grandes entreprises, autorisations de mise sur le marché… Elle a pu notamment prendre le contrôle majoritaire d'un répartiteur pharmaceutique, ce qui est théoriquement impossible en Chine. Plusieurs investissements du fonds précédent sont connus de l'IDI puisque co-investis par d'autres fonds de notre portefeuille. La stratégie du fonds est mixte entre des sociétés matures (services de santé, production de génériques …) et des dossiers fortement technologiques (nouveaux procédés, nouvelles molécules) mais très proches de la mise sur le marché. L'IDI a bon espoir d'avoir découvert un fonds de qualité dans le secteur de la santé, complexe par nature mais promis à une croissance considérable dans les années qui viennent.

EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

BARING VOSTOCK Private Equity Fund III, engagement de l'IDI à hauteur de 2,5 millions de dollars (1,6 millions d'euros)

Ce fonds de 413 millions de dollars dédié à la Russie, lancé en 1994 et basé à Moscou dispose de partenaires de poids, notamment de M. Alexei Leonov, ancien cosmonaute russe, et Vadim Bakatin, ex-ministre de l'intérieur et directeur du KGB. Il a été créé par l'ancienne équipe de Baring en Russie et c'est aujourd'hui l'un des plus performants de la région. Le fonds est investi à 73 %, principalement dans les secteurs de l'exploitation pétrolière, de l'internet et de la distribution. Le rendement net du Fonds, sur la base de l'Actif Net Réévalué, ressort aujourd'hui à plus de 30 % par an.

BARING VOSTOCK Private Equity Fund IV, engagement de l'IDI à hauteur de 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros)

Après le succès de son premier fonds, Baring Vostok a décidé de lever un fonds plus important de 1.070 millions de dollars. Il est encore trop tôt pour calculer un rendement. Ce fonds est encore peu investi dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie que le précédent.

GED Eastern Fund III : engagement de l'IDI à hauteur de 3 millions d'euros (1,9 millions d'euros)

Ce fonds de 150 millions d'euros, a été initié par la BERD et bénéficie d'un apport financier de sa part. La gestion a été confiée, sur appel d'offres, à une équipe espagnole particulièrement expérimentée, dirigée par Enrique Centelles Echeverria, une des fondateurs historiques du Private Equity en Espagne. Le fonds est dédié essentiellement à la Roumanie et à la Bulgarie. Toutefois, l'activité de GED semble décevante : à ce jour, le Fonds n'est investi qu'à 32 %, après trois ans. Le rendement net, sur la base de l'Actif Net Réévalué, est négatif à cause des frais consommés sur cette période, même si aucune ligne n'est dépréciée à ce stade. L'IDI attribue cette contre performance au choix même du private equity, d'autres catégories d'actifs (notamment les entreprises cotées peu liquides) ayant connu de meilleures performances et fortement concurrencé les fonds classiques.

EUROVENTURES Eastern Fund II, engagement de l'IDI à hauteur de 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros)

Ce fonds de 80 millions de dollars, a été initié par la BERD et bénéficie de son soutien financier. La gestion a été confiée, sur appel d'offres, à une équipe suisse et ukrainienne, particulièrement expérimentée, dirigée par Leslie Hawrylyshyn. Le fonds est dédié essentiellement à l'Ukraine. Toutefois, l'activité est décevante. Les raisons semblent très similaires à la situation roumaine.

EAST CAPITAL EXPLORER, engagement de l'IDI à hauteur de 0,5 million d'euros

Ce véhicule coté de 375 millions d'euros est un fonds nourricier qui alimente plusieurs fonds fermés, gérés par la société East Capital, un des principaux investisseurs dans les pays de l'Est (5 milliards de dollars sous gestion) dans des sociétés privées, cotées ou cotées peu liquides. L'investissement a été réalisé en novembre 2007.

RECONSTRUCTION CAPITAL II, engagement de l'IDI à hauteur de 0,5 million d'euros

Ce fonds de 175 millions d'euros, bien que coté, applique une stratégie proche du private equity. Son mode d'organisation est celui d'un fonds classique. Il investit essentiellement dans des sociétés cotées peu liquides et mal valorisées par les marchés locaux. L'équipe couvre la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie et, dans une moindre mesure, divers petits pays des Balkans. L'investissement a été réalisé en décembre 2007. L'IDI reste confiant dans le potentiel du fonds et la qualité de l'équipe, à l'horizon de temps qui est le nôtre.

FONDS DIVERSIFIÉS

ACTIS UMBRELLA, engagement de l'IDI à hauteur de 5 millions de dollars (3,1 millions d'euros)

Ce véhicule de 100 millions de dollars est un fonds nourricier qui alimente plusieurs fonds fermés, gérés par la société Actis, issue de la privatisation partielle du Commonwealth Development Corp (UK). Actis est spécialisé dans le pays émergents (Inde, Chine, Asie du Sud Est…) et gère actuellement 3 500 millions de dollars. Actis est aussi présent en Afrique à hauteur de 30 %, ce qui représente pour l'IDI une diversification et une première approche de cette région. Le fonds est investi à 73 %.

CASOP / CRESCENT, engagement de l'IDI à hauteur de 4 millions de dollars (2,5 millions d'euros)

Le fonds Casop est géré par l'équipe de Crescent, constituée d'investisseurs expérimentés d'origine américaine et asiatique basés à Singapour. Comme elle en a le droit, l'équipe a décidé de réduire la taille du fonds (de 100 à 46 millions de dollars). L'activité se poursuit de manière opportuniste, dossier par dossier, sous forme de co-investissements directs, et non plus sous la forme juridique d'un fonds. Le portefeuille est constitué d'opérations spéciales, souvent para-étatiques : infrastructures pétrolières en Thaïlande, formation d'infirmières en Malaisie, mine de cuivre aux Philippines, dépollution de centrales au charbon en Chine… Si l'on globalise les positions de l'IDI à ce jour, le rendement net du Fonds, sur la base de l'Actif Net Réévalué, est satisaisant. La première introduction en bourse a généré une plus value de 41 % sur 9 mois.

NAVIS ASIA Fund IV, engagement de l'IDI à hauteur de 1 million de dollars (0,6 millions d'euros)

Ce fonds de 280 millions de dollars est dédié au Sud Est asiatique et basé à Kuala Lumpur, en Malaisie, et dirigé par M. Nicolas Bloy. Le groupe Navis a été créé en 1998 par des anciens du BCG, ce qui leur donne un certain recul sur cette région. Le fonds est investi à 98 %, en Malaisie, Thaïlande, Australie, Inde, dans des entreprises industrielles en croissance et principalement dans les secteurs de la distribution et des produits de consommation.

NAVIS ASIA Fund V, engagement de l'IDI à hauteur de 3 millions de dollars (1,9 millions d'euros)

Après le succès du fonds précédent, Navis a décidé de lever un fonds plus important de 965 millions de dollars. Il est encore trop tôt pour calculer un rendement. Ce fonds est investi à 34 % dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie que le précédent.

PROJET «PHNOM PENH», engagement de l'IDI à hauteur de 2 millions de dollars (1,2 millions d'euros)

Il s'agit d'un projet opportuniste d'investissement immobilier au Cambodge, dans 3 sites privilégiés du centre de Phnom Penh. Le fondateur (ancien Directeur général finances de la société Nexity, premier promoteur immobilier français) est bien connu des dirigeants de l'IDI, dans le cadre de précédents investissements.

Liste récapitulative des fonds de private equity « pays émergents »

Nom	Pays	Engagement
Chrys Capital III	Inde	2004
Chrys Capital IV	Inde	2006
Chrys Capital V	Inde	2007
Locus	Inde	2007
IVF II	Inde	2005
IVF III	Inde	2007
Peepul II	Inde	2006
Milestone China Opportunities Fund I	Chine	2004
Milestone China Opportunities Fund II	Chine	2007
BioVeda China II	Chine	2007
CDH China Growth Capital Fund II	Chine	2005
CDH China Growth Capital Fund III	Chine	2007
CMT China Value	Chine	2005
Orchid Asia	Chine	2006
IP Cathay I	Chine	2007
New Horizon II	Chine	2007
New Margin I	Chine	2007
CMIA China Fund III	Chine	2007
Crescent - Casop	Asie du sud-est	2005
Navis Asia Fund IV	Asie du sud-est	2005
Navis Asia Fund V	Asie du sud-est	2007
Phnom Penh	Asie du sud-est	2007
Baring Vostok Private Equity Fund III	Russie	2005
Baring Vostok Private Equity Fund III	Russie	2007
GED Eastern Fund III	Roumanie-Bulgarie	2005
Euroventure Ukraine II	Ukraine	2006
East Capital Explorer	Europe de l'Est	2007
Reconstruction Capital II	Roumanie-Bulgarie	2007
Actis Umbrella	Pays émergents (y.c. Afrique)	2006

4. Autres actifs financiers
(placement en Hedge Funds, fonds long et autres)

Le groupe IDI utilise les investissements en autres actifs financiers (principalement dans les Hedge funds) comme une alternative aux placements de trésorerie.

L'objectif d'allocation du groupe IDI en la matière est le suivant : investir environ 20 % de son actif en actifs financiers quasi-liquides ayant un meilleur rapport que le marché monétaire ou obligataire et dé-corrélés, autant que possible, des marchés financiers, le groupe IDI étant lui-même corrélé par son activité « private equity ». Le but est donc d'obtenir une performance absolue positive, quelque soit l'évolution des marchés financiers.

(a) Les Hedge funds ont pour base de fonctionnement la couverture et la recherche des inefficiences de marchés.
Sous le vocable de hedge funds sont regroupées de nombreuses stratégies différentes :

- actions (long short dans l'Union Européenne, aux USA et dans les pays émergents),
- arbitrage (marchés liquides),
- macro global,
- produits obligataires (distressed debt),
- matières premières (CTA - commodities trading advisory) et
- quantitatives (modèles par ordinateurs).

Le groupe IDI exclut a priori les fonds de fonds (trop chers en frais de gestion, temps de réaction trop lents) et les fonds à faible volatilité et à faible rentabilité moyenne car la diversification des fonds du portefeuille de l'IDI est censé réduire le risque unitaire. En effet, IDI sélectionne de nombreux gestionnaires, suivant des stratégies différentes et travaillant dans des zones géographiques variées.

Au 31 décembre 2007, la liquidité des fonds IDI était contractuellement la suivante : environ 30 % à moins de 3 mois, un peu plus de 40 % entre 3 et 6 mois, environ 15 % entre 6 mois et 1 an et 15 autre % à plus de 1 an. De nombreux gérants ont une clause de « fermeture » temporaire du fonds, susceptible de jouer en cas de difficultés. Mais, en 10 ans, le groupe IDI n'a connu que très peu de cas de ce type (un dans le passé, un début 2008).

Le groupe IDI est intervenu dans plus de 160 hedge funds et était investi, fin 2007, dans environ 90 hedge funds, montrant ainsi son souci de diversification.

Les performances sont convaincantes sur la durée puisque, depuis 2002, elles dépassent 12,9 % de rendement annuel, avec un rendement de 15 % environ en 2007. Les grands thèmes de 2007 ont été les pays émergents (comme en 2006), les « commodities » (matières premières) et les long short globaux qui ont performé sensiblement mieux que la moyenne du portefeuille.

Force est aujourd'hui de constater que la gestion alternative est devenu un type de gestion de plus en plus important, représentant environ 6 % des fonds gérés dans le monde et plus de 8 000 fonds (à comparer à 50 000 sociétés cotées, 80 000 sicav ou autres).

S'il est probable que leur rentabilité baisse dans les années à venir sous l'effet de leur multiplication (plus les hegde funds sont nombreux, plus il est difficile de trouver des inefficiences de marché) et de la diminution des effets levier liée à la crise des subprimes, un portefeuille de hedge funds bien diversifié apparaît comme un instrument durablement efficace de gestion.

(b) Le groupe IDI investit plus marginalement dans des fonds longs et les actions cotées (hors les entreprises cotées relevant, par la démarche d'investissement retenue (participation à la vie de l'entreprise, etc.), du private equity France).
Ces actifs représentent environ un tiers de l'allocation hedge funds.

Aux alentours de la moitié de cette catégorie est investie dans les pays émergents. Sa liquidité est très grande, 85 % de ces actifs ayant une liquidité inférieure à un mois. Globalement, compte tenu de l'état des marchés ces dernières années, sa rentabilité a été de 18,8 % depuis 2002 (+ 16,5 % en 2007).

C. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

1. Les comptes consolidés

Sont consolidés par intégration globale : l'IDI et les autres filiales à plus de 90 % du Groupe, ainsi que la société Domosys Finance (holding de reprise du groupe Mikit) depuis son acquisition en octobre 2007.

Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.
Pour l'activité du groupe IDI, le capital-investissement, le point principal des IFRS consiste dans la valorisation à la valeur de marché des immobilisations financières. La valeur de marché était déjà mentionnée dans les rapports de gestion des exercices antérieurs afin de calculer l'actif net réévalué, indicateur le plus approprié pour mesurer la performance d'un acteur du capital-investissement.
Une fois déterminée, la valeur de marché des immobilisations financières est incluse dans les comptes à l'actif. De ce fait, les capitaux propres part du Groupe après application des normes IFRS, correspondent au montant de l'actif net réévalué (312,8 millions d'euros à fin 2007).
Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur aux titres nouvellement acquis depuis le 1er janvier 2006, qui permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres considérés. S'agissant des titres acquis avant le 31 décembre 2005, leurs variations de valeur réévaluées sont imputées directement sur les capitaux propres.

Bilan

a) A l'actif, fin 2007, les immobilisations financières s'élèvent à 419,8 millions d'euros, dont :
- 419,7 millions d'euros représentent les actifs financiers à la juste valeur (concours aux entreprises, parts détenues dans des fonds).

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 0,5 millions d'euros.

Les actifs courants s'élèvent à 109,9 millions d'euros, dont :
- 0,6 million d'euros de créances d'exploitation et 3,6 millions d'euros d'autres créances,
- 79,9 millions d'euros de trésorerie gagée en garantie de remboursement d'emprunts en devises (dollars),
- 1,3 millions d'euros de valeurs mobilières de placement,
- 24,5 millions d'euros de disponibilités.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2007 à 314,8 millions d'euros, correspondant aux capitaux propres part du Groupe pour 312,8 millions d'euros et aux intérêts minoritaires pour 2 millions d'euros (essentiellement la part des actionnaires minoritaires de Domosys Finance).
Les passifs courants et non courants s'élèvent au total à 215,5 millions d'euros.
Les provisions pour risques et charges sont de 0,9 million d'euros.
Les impôts différés passifs, d'un montant de 2,7 millions d'euros, correspondent aux impôts latents sur les plus values latentes relatives aux immobilisations financières. Il convient de souligner que le taux d'imposition des plus values à long terme a été ramené à 1,66 % à compter du 1er janvier 2007.
Les dettes financières courantes et non courantes s'élèvent à 163,8 millions d'euros, dont :
- 35,8 millions d'euros sont des dettes « non recourse » contractées par Domosys Finance,
- 78,8 millions d'euros correspondant à des emprunts en dollars exprimés en euros (liés à des investissements en dollars),
- 46 millions d'euros d'emprunts bancaires, à savoir :
  - 10 millions d'emprunts liés à la participation dans l'IPBM,
  - 36 millions d'emprunts en dollars liés à des investissements dans des fonds de gestion alternative,

  tous les emprunts bancaires (en dollars ou en euros) sont à taux variables ; le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêt.
- 3,2 millions d'euros de dettes financières courantes.

Les dettes d'exploitation ainsi que les impôts exigibles atteignent 5,6 M€,
Les autres dettes s'élèvent à 42,5 M€ ; elles recouvrent essentiellement le solde à libérer sur des Fonds de Private Equity dans les pays émergents (34,4 M€), le solde à libérer sur le FCPR IDI Mezzanine (6,7 M€) et sur des Fonds de Fonds de Venture Capital.
Le Groupe, en 2007, a fortement réduit son endettement, mis à part les dettes liées au LBO sur Domosys Finance (qui sont « non recourse »). En particulier, l'IDI a ramené de 43,5 M€ à 10 M€ l'emprunt relatif à IPBM, à la suite de la cession d'une partie de ses titres à General Electric en février 2007. L'évolution du ratio d'endettement de l'IDI par rapport aux capitaux propres est donnée ci-après.

Résultats

Le **bénéfice net consolidé** de l'exercice 2007 atteint **37,48 millions d'euros**, correspondant à la part du Groupe.
Le résultat avant impôt s'élève à 41,79 millions d'euros ; il se décompose en :

- <10,73> résultat d'exploitation qui correspond aux charges d'exploitation nettes des prestations facturées,
- 38,83 résultat sur opérations en capital qui se décompose en :
  - 26,41 plus-values nettes sur cession de titres,
  - 0,06 dotations nettes de provisions et 0,13 autres produits en capital,
  - 12,35 variation juste valeur,
- <0,78> autres charges et produits opérationnels (essentiellement charges de l'augmentation de capital),
- 14,46 résultat financier.

Les impôts s'élèvent à 4,3 millions d'euros.

Principales données consolidées

(En milliers d'euros)	2007	2006	2005	2004
Résultat opérationnel	27 323	24 950	30 098	19 670
Résultat financier	14 463	8 342	2 729	4 545
Impôts	- 4 305	- 6 673	- 5 230	- 3 118
Résultat net	**37 481**	**26 619**	**27 595**	**21 066**
Résultat net part du Groupe	**37 481**	**26 619**	**16 177**	**20 059**
Résultat net part Groupe par action (€)	5,54	4,39	3,12	3,86
Immobilisations corporelles / incorporelles	474	537	555	625
Immobilisations financières	419 828	354 133	248 685	200 125
Créances	4 219	154	1 818	1 924
VMP et disponible	105 765	89 028	77 247	76 599
Total actif/passif	**530 286**	**443 852**	**328 305**	**279 273**
Capitaux propres Groupe	312 776	249 708	203 665	174 750
Intérêts minoritaires	2 017	8	29 422	25 323
Provisions pour risques et charges	938	938	5 792	1 350
Impôts latents	2 681	3 693	4 362	5 600
Dettes financières	128 068	153 238	62 765	61 725
Dettes « non recourse »	35 765			
Autres dettes	48 041	36 267	22 299	10 525

Ratio d'endettement

Concernant les modes de financement du groupe IDI, hors les investissements en devises qui font l'objet d'emprunts dans la même devise, le groupe IDI contracte des financements externes (sans affectation particulière) pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme.

Si l'on exclut les dettes de Domosys Finance qui sont « non recourse » vis-à-vis de l'IDI, les dettes nettes à fin 2007 (128 068 - 105 765 = 22 303 milliers d'euros) représentent 7,1 % des capitaux propres part du Groupe, contre 25,7 % fin 2006.

Le groupe IDI a un effet de levier très modéré.

2. Les comptes sociaux

Bilan

a) A l'actif, fin 2007, les immobilisations corporelles sont de 0,35 million d'euros et les immobilisations incorporelles de 6 milliers d'euros.

Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 322,4 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 101,6 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités, les valeurs mobilières de placement (hors actions propres) et une partie des autres créances correspondant à des avances faites à la filiale IDIFINE qui les place sur le marché monétaire en sa qualité d'établissement de crédit.

A cela s'ajoute 0,1 million d'euros de créances diverses.

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 241,73 millions d'euros fin 2007, contre 156,66 millions d'euros fin 2006. Cette augmentation de 85,07 millions d'euros correspond :

- à l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007 nette du rachat des titres IDI détenus par AXA (42,85 millions d'euros),
- à l'émission de BSA (1,74 millions d'euros),
- au bénéfice de l'exercice 2007 (47,46 millions),
- déduction faite des dividendes versés au titre de 2006 (6,98 millions).

La provision pour risques est de 0,8 million d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 175,2 millions d'euros, dont essentiellement :

- 3,7 millions d'euros de fonds empruntés au sein du Groupe (dans le cadre de la convention de gestion centralisée de la trésorerie) ;
- 78,80 millions d'euros correspondant à des emprunts en dollars exprimés en euros (liés à des investissements en dollars) ;
- 46 millions d'euros d'emprunts bancaires à savoir :
  - 10 millions d'emprunts liés à la participation dans l'IPBM,
  - 36 millions d'emprunts en dollars liés à des investissements dans des fonds de gestion alternatifs,
- 41,3 millions d'euros de titres restant à libérer : FCPR IDI MEZZANINE (6,7 millions), Fonds de Private Equity dans des pays émergents (34,4 millions d'euros), Fonds de Fonds de Venture Capital et divers (0,2 million d'euros).

Résultat

L'exercice 2007 se solde par un bénéfice net de **47,46 millions d'euros**. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est positif de 2,98 millions d'euros.

En effet, les charges d'exploitation nettes atteignent 10,64 millions d'euros, alors que le résultat financier est positif de 13,62 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel s'élève à 51,36 millions d'euros. Il correspond essentiellement au résultat positif sur le portefeuille titres.

L'impôt sur les bénéfices est de 6,88 millions d'euros.

3. Actif net réévalué

Évaluation de l'Actif Net Réévalué (ANR)

L'actif net réévalué est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA - AFIC.
Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital, autres en tant que de besoin),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 20 % sur le dernier cours de bourse de la période.

Pour les filiales opérationnelles : leur situation nette réévaluée a été estimée sur les mêmes principes que ci-dessus.

Dans tous les cas, les impôts latents sont pris en compte.

Cette évaluation a été faite au 31 décembre 2007. L'évolution constatée depuis le 1er janvier 2008 est mentionnée dans le paragraphe sur « les évènements significatifs récents ».

Évaluation des parts de l'associé commandité

Rapport de Associés en Finance - 15 avril 2008
Professeur Bertrand Jacquillat et M. Daniel Beaumont 223, rue Saint Honoré, 75001 Paris
Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.
« Les statuts de l'IDI prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs, lequel est indexé annuellement sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO).

Associés en Finance a procédé, pour le besoin du calcul de l'actif net réévalué à fin décembre 2006, à l'évaluation des parts de l'Associé commandité, et a conclu à une valeur de 18,5 millions d'euros.

La Gérance de l'IDI a demandé à Associés en Finance de procéder à la mise à jour annuelle de cette évaluation, la valeur de cet élément financier étant une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI.

Comme précédemment, cette évaluation est conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende préciputaire, et d'autre part du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite

La dilution pour les actionnaires commanditaires se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité à la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu entre 2000 et 2007 17 millions d'euros de dividendes, et bénéficient d'une plus-value latente de 66,7 millions d'euros, soit 83,7 millions d'euros au total. Les dividendes de l'Associé commandité s'élèvent sur une base comparable à 6,1 millions d'euros. Ces derniers représentent donc 6,8 % de la rentabilité globale (6,1 millions d'euros divisés par 6,1 millions d'euros plus 83,7 millions d'euros).

La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 6,8 % de l'actif net réévalué de 303,6 millions d'euros après répartition des dividendes (312,8 millions d'euros moins 9,2 millions d'euros), soit 20,7 millions d'euros.

Évaluation des flux directs

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé pour l'actualisation de ses dividendes prioritaires doit tenir compte du coût du capital de l'IDI qui, à la fin de l'année 2007, pouvait être évalué à 8,7 %, compte tenu du risque et de la taille de son portefeuille.

Avec les moyennes de primes quotidiennes calculées par Associés en Finance dans son modèle d'évaluation TRIVAL pendant le quatrième trimestre 2007, le taux d'actualisation se calcule ainsi :

- prime de risque spécifique : 5,33 % X 1,00 = 5,33 %,
- prime spécifique d'illiquidité/taille : 1,30 % X 1,41 = 1,83 %,
- résidu : 1,54 %,
- taux d'actualisation : 5,33 % + 1,83 % + 1,54 % = 8,70 %.

qui se compare à 8,17 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro à la même période.

L'indexation annuelle du dividende de l'associé commandité a été de 4,1 % en moyenne sur les quatre dernières années. Selon la formule classique de Gordon Shapiro, la valeur du droit au dividende préciputaire est égale au quotient du dividende 2007, 1,270 millions d'euros, majoré de 4,1 %, divisé par la différence entre 8,7 % et 4,1 %, soit 29 millions d'euros. Cette approche concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrable sur un marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote de 30 % doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 20,3 millions d'euros.

A titre d'information, l'utilisation des paramètres retenues à fin 2006, un coût du capital de 9,21 % et taux de croissance de 4,39 % réduirait la valeur retenue de 20,3 millions d'euros à 19,3 millions d'euros.

Conclusion

Les deux approches, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'Associé commandité de 20,3 millions d'euros à 20,7 millions d'euros. Nous retenons comme valeur des parts de l'Associé commandité à fin 2007 le milieu de cette fourchette, soit 20,5 millions d'euros. »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.
Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans l'IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué de l'IDI à fin 2007 est estimé à 312,78 millions d'euros, dont 20,5 millions d'euros pour l'associé commandité et 292,28 millions d'euros pour les actionnaires commanditaires.

Par ailleurs, des BSA ont été émis en 2 tranches en 2007, dont respectivement 102 368 et 7 437 (soit 109 805 actions au total) sont exerçables à fin 2007 compte tenu du « vesting », moyennant un versement global de 3 737 milliers d'euros qui vient augmenter la part des commanditaires. Cette dernière s'élève donc à 292,28 + 3,73 = 296,01 millions d'euros.

La valeur de l'ANR s'applique à 7 288 630 actions, soit :

7 221 545	actions existantes à fin 2007
- 42 720	actions propres à fin 2007
109 805	actions à émettre si les BSA étaient exercés à fin 2007
7 288 630	

L'ANR par action à fin 2007 est ainsi de **40,61 euros**, soit une augmentation en 2007 de 9,34 %. Cet ANR par action se compare à celui à fin décembre 2006 (38,09 euros) diminué du dividende versé fin juin 2007 (0,95 euros), soit 37,14 euros.

Il est rappelé que fin 2006, l'actif net réévalué était estimé à 249,7 millions d'euros, dont 18,5 millions d'euros pour l'associé commandité et 231,2 millions d'euros pour les actionnaires commanditaires, soit 38,09 euros par action.

4. Affectation du résultat 2007 de IDI

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre société (ANCELLE ET ASSOCIES) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 MF), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1er janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 269 737 euros à compter du 1er janvier 2007, qui s'applique au titre de l'exercice 2007.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution viendront automatiquement majorer le report à nouveau) :

- un dividende de 1,10 euros par action (contre 0,95 euro au titre de l'exercice précédent) représentant 2,7 % de l'actif net réévalué par action à fin 2007[2].

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2007 comme suit (en euros) :

Report à nouveau	7 161 080
Bénéfice net de l'exercice	47 463 557
Soit un solde disponible de	**54 624 637**
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotation à la réserve légale	788 098
Dotation aux autres réserves	20 637
Dividende à l'associé commandité (article 36 des statuts)	1 269 737
Dividende aux actionnaires commanditaires	7 943 700
Report à nouveau	44 602 465
Total égal au disponible	**54 624 637**

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 2008. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende
2004	0,70[1]
2005	2,85[1]
2006	0,95[2]

(1) Dividende éligible à l'abattement de 50 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

(2) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° d u Code général des impôts.

La distribution au titre de 2005 correspondait à un dividende ordinaire de 0,85 euro par action et à un dividende exceptionnel de 2 euros par action.

Les autres informations du rapport de gestion, notamment celles relatives au capital social, aux mandataires sociaux et à l'actionnariat salarié figurent dans le document de référence (p. 60 à 146).

D. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RECENTS

Les principaux investissements (notamment un renforcement de la position de l'IDI dans Hi Media) et les principales cessions (sortie d'Horosmart) réalisés au cours du premier trimestre 2008 sont présentés en « dernière minute » dans la partie du document de référence intitulée : « une année 2007 active, une prudence accrue » (p. 21 et suivantes).

En raison des conditions de marché, le Groupe a décidé de ne pas donner suite à un certain nombre d'opportunités d'investissement sur lesquelles il était en exclusivité, les valorisations lui semblant trop élevées ou les métiers trop exposés à une dégradation de la conjoncture. Le groupe IDI compte rester très sélectif dans sa politique d'investissement dans les mois à venir, tant que l'instabilité des marchés financiers restera aussi forte.

En revanche, cette instabilité des marchés financiers n'a pas entrainé de variation significative de la valeur du portefeuille de l'IDI par rapport à fin 2007, la baisse des actifs cotés étant compensée par la bonne tenue des participations du « private equity » en France et dans les pays émergents.

E. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons notre rapport sur la mission que nous a conférée la loi tant en ce qui concerne le contrôle de la Gérance durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 qu'en ce qui concerne les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Le rapport de la Gérance ainsi que les documents comptables et financiers mis à votre disposition, montrent l'évolution des activités et des résultats de l'IDI au cours de l'exercice 2007. Ces documents n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

La loi nous prescrit de vous présenter nos observations sur le rapport du Gérant ainsi que sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ; nous ne pouvons que confirmer les termes dudit rapport.

Le Gérant nous a tenus informés périodiquement des opérations effectuées et de leurs résultats.

Nous ne pouvons donc que vous engager à approuver les comptes annuels et consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Nous réaffirmons notre confiance dans l'IDI, l'un des plus anciens opérateurs indépendants du métier du capital-investissement.

En effet, il a une équipe professionnelle expérimentée et motivée et une structure financière solide, grâce auxquelles il est en mesure de saisir les opportunités qui se présentent.

Le Conseil de Surveillance

F. RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9-I alinéa 2 du Règlement Général de l'AMF. Il a été préparé avec l'appui de la direction administrative et financière et de celui de la direction juridique.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9-II du Règlement Général de l'AMF.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance sont présentées en p. 81 du présent document de référence.

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (IDI, IDIFINE, IDI ASSET MANAGEMENT, IDI SERVICES, FINANCIERE BAGATELLE, OGI ALBAN et GIE MATIGNON 18) ont pour objectifs :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de son Groupe.

1. Environnement général de contrôle

Le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.
Toutes les personnes du Groupe doivent respecter les « procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme» établies par la société IDIFINE qui a le statut de société financière et est soumise au contrôle du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements - CECEI. En outre, les salariés de IDI ASSET MANAGEMENT doivent respecter le règlement intérieur de IDI ASSET MANAGEMENT et le Manuel de Lutte contre le blanchiment d'argent.

Enfin, IDI et IDI ASSET MANAGEMENT étant membres de l'AFIC, les salariés du groupe IDI se soumettent au code de déontologie de l'AFIC, au code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement (IDI ASSET MANAGEMENT) et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques, et arrêtent leurs comptes sous le contrôle de leurs propres Commissaires aux comptes. En particulier :

- les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe dirigée par Xavier THOUMIEUX et Thierry GISSEROT, ayant une longue expérience du capital investissement. Les décisions d'investissement sont prises par le gérant après avoir été débattues lors de réunions de l'équipe fonds propres IDI.
- les investissements Mezzanine sont effectués par IDI MEZZANINE, FCPR géré conformément à son règlement intérieur (existence notamment d'un Comité d'Investissement regroupant les principaux porteurs de parts) par la société de gestion IDI ASSET MANAGEMENT, agréée et contrôlée par les autorités de marché (AMF). Les dossiers sont instruits par une équipe dirigée par Sylvie CAMBOULIVE reconnue du secteur. Les décisions d'investissement sont prises par le Conseil d'Administration de la société de gestion sur avis du Comité d'Investissement. Elles sont également soumises au contrôle du contrôleur interne et du déontologue de la société de gestion.

Toutes les entités du Groupe trouvent au niveau de l'IDI un appui dans les domaines clés du métier du capital investissement :

- elles peuvent dialoguer à tous les moments de l'instruction des dossiers avec le Président du Gérant de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE, qui a plus de trente ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en bourse en 1991.
- le Contrôle de Gestion du Groupe revoit l'analyse financière des dossiers effectuée par les chargés d'affaires, vérifie notamment les procédures de prise de risque, la qualité des informations comptables et financières destinées tant aux structures de décision des entités concernées qu'aux autorités extérieures, et surveille le montant des risques au niveau global et par entreprise affiliée. A cet égard, il est rappelé que le présent document de référence donne une information détaillée sur les principaux risques auxquels le groupe IDI est exposé et comment il se prémunit contre ces risques.
- le Service Comptable assure la mise en place et le suivi administratif des investissements. Il établit également les comptes des différentes entités du Groupe et prépare leurs déclarations fiscales. Dans le domaine informatique, il est procédé à une sauvegarde journalière de toutes les données comptables et financières sur des supports magnétiques déposés dans des lieux différents. Les logiciels ont été acquis auprès de SSII réputées : ce sont des logiciels standards qu'il serait aisé d'installer sur de nouveaux matériels remplaçant ceux devenus inutilisables.
- le Service Juridique est logé dans un GIE dont les parts sont détenues majoritairement par l'IDI, mais également par IDI ASSET MANAGEMENT. Il revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements, suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

2. Gestion des risques

Les risques majeurs auxquels le groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés p. 61 à 67 du document de référence (Facteurs de Risques).

Les risques suivants : différents et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Le Président du Conseil de Surveillance

G. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société IDI pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société IDI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Neuilly, le 29 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD
Franck Boyer

DELOITTE MARQUE & GENDROT
Frédéric Neige

2
informations juridiques et financières

1. Personnes responsables

1.1 Nom de la personne responsable du document de référence

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant de l'IDI
18 avenue Matignon - 75008 Paris
Tél. : 01 55 27 80 00 - Fax : 01 40 17 04 44

1.2 Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, composé du rapport de gestion du gérant (pages 5 à 57) et des informations juridiques et financières (pages 58 à 145) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion (figurant pages 30-33, 49-53, 61, 84, 88-90 et 95) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont mis en œuvre leur norme professionnelle relative à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 figure en page 122 dudit document et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007 figure en page 137 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 figure en page 101 du document de référence déposé le 15 mai 2007 et répertorié sous le n° D. 07-465 et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2006 figure en page 113 de ce même document de référence. Le rapport sur les comptes consolidés contient des observations.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 figure en page 90 du document de référence déposé le 16 mai 2006 et répertorié sous le n° D. 06-410 et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2005 figure en page 109 de ce même document de référence. Ces deux rapports contiennent des observations.

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS
Gérant de l'IDI

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Cabinet MAZARS & GUERARD
Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92075 La Défense Cedex
Représenté par M. Franck BOYER

DELOITTE MARQUE ET GENDROT
185 avenue Charles-de-Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Frédéric NEIGE

MAZARS & GUERARD a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 juin 1986. Le mandat de MAZARS & GUERARD a été renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 29 juin 2004. DELOITTE MARQUE ET GENDROT a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2005.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

Patrick de CAMBOURG, 24 rue George Sand - 75016 PARIS
Dominique DONVAL, 3 rue des Deux Boules - 75001 PARIS

D'une durée de six exercices, les mandats de MAZARS & GUERARD et de M. de CAMBOURG expireront lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
D'une durée de six exercices, les mandats de DELOITTE MARQUE ET GENDROT et de M. DONVAL, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Les comptes des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ont été certifiés par les Commissaires aux comptes sans réserve.
Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

3. Facteurs de risque

DIFFÉRENDS ET LITIGES

Le groupe IDI est aujourd'hui engagé dans quelques litiges ou différends qui sont décrits ci-après. Ces litiges ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

■ Concernant les opérations immobilières, sur les différents procès en cours au 31 décembre 2003, initiés par des sociétés civiles de construction vente (ou des sociétés en nom collectif) dont l'IDI était associé minoritaire et qui sollicitaient le paiement par l'IDI de sommes qui correspondaient au solde débiteur du compte de l'IDI dans leurs livres et à sa quote-part dans leurs pertes, la situation a évolué de telle sorte que ces procédures ont désormais pris fin par signature de transactions, à l'exception de la procédure relative à la SCI Loucheur laquelle a fait l'objet d'un rétablissement par devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon. A ce jour, le compte d'associé débiteur de IDI auprès de la SCI Loucheur est estimé à 58 663 euros à parfaire.
■ Sur les deux procédures judiciaires consécutives à l'acquisition, par la Société IDI, le 6 août 2003, d'une participation minoritaire d'une société, engagées par la Société et son actionnaire principal, lesquels contestaient la régularité de cette acquisition, seule la seconde procédure est encore en cours (la première procédure s'étant conclue, le 1er février 2006, par un arrêt de la Cour de Cassation ayant rendu définitif l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 2 février 2005, qui avait notamment ordonné la transcription dans les registres de mouvements de titres de la société de la cession intervenue au profit de la Société IDI). La deuxième procédure engagée au fond par l'actionnaire principal de la Société le 20 juillet 2004, a donné lieu à un jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 25 juin 2007, lequel a prononcé la nullité de l'acquisition intervenue au profit de la Société IDI. Les effets de ce jugement sont toutefois suspendus, la Société IDI ayant interjeté appel de ce jugement, et cette procédure étant actuellement pendante devant la Cour d'Appel de Paris. Les plaidoiries ont été fixées par la Cour d'Appel au 2 juin 2008.
■ Par ailleurs, un contentieux a pour objet la valeur de rachat à l'IDI d'une participation minoritaire détenue par son ancienne filiale COPARIS dans une société à majorité familiale ayant fait le choix de ne pas être cotée en bourse. Cette participation a été transférée à l'IDI par l'effet de sa fusion avec COPARIS, mais le refus d'agrément opposé à l'IDI a impliqué l'obligation de céder ces titres. A la suite de diverses procédures en référé et au fond, et après dépôt du rapport d'un Expert judiciaire missionné à la demande de l'IDI, la partie adverse a été condamnée en référé à payer à l'IDI la valeur des titres déterminée par l'Expert. Néanmoins cette décision a fait l'objet d'un appel et une procédure au fond est en cours devant le Tribunal de Commerce de Paris.
Compte tenu des décisions obtenues à ce jour par l'IDI, ainsi que des délais et coûts impliqués pour les deux parties par une procédure complexe, une solution transactionnelle satisfaisante vient d'intervenir quant au prix des titres et quant aux procédures en cours. Les titres ont été payés à l'IDI conformément à la transaction et les procédures sont en cours de radiation sur la base d'un pur et simple désistement réciproque d'instance et d'action.

■ L'IDI s'est en outre trouvée contrainte d'intervenir dans un contentieux opposant l'acheteur d'un immeuble aux associés et aux dirigeants d'une société dont l'IDI était actionnaire. Cette procédure est pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble.
■ Enfin, le groupe IDI est également partie à deux instances liées à des prises de participation du Groupe dans le capital d'une société EGS (« Effective Gear Systems »), laquelle a été placée en redressement judiciaire puis en liquidation en novembre 1999.

Une première procédure a été initiée devant le Tribunal de Commerce de Poitiers en avril 2001 par les sociétés EURIDI et IPBM à l'égard de divers établissements bancaires partenaires financiers de la société EGS aux fins de voir établir la responsabilité de ces derniers pour le non-respect de leurs engagements dans le cadre d'un refinancement d'EGS. Les sociétés EURIDI et IPBM demandent

que lesdits établissements bancaires soient condamnés in solidum à leur payer respectivement la somme de 3 658 776 euros et 2 439 184 euros. Par jugement en date du 22 novembre 2004, le Tribunal de Commerce de Poitiers a déclaré irrecevable l'action intentée par les sociétés EURIDI et IPBM pour défaut du droit à agir, au motif que seul le liquidateur aurait eu qualité pour agir. Compte tenu notamment de la décision rendue dans la procédure visée au paragraphe suivant, les sociétés IDI (venant au droits d'EURIDI) et IPBM se sont désistées d'instance et d'action. Un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Poitiers le 22 janvier 2008 a constaté le désistement des sociétés IDI et IPBM. Cet arrêt a été signifié aux sociétés IDI et IPBM par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine et du Poitou le 4 mars 2008. Cette décision sera définitive si, à l'issue du délai de pourvoi de deux mois, soit le 4 mai 2008, aucun pourvoi n'a été formé.

Par ailleurs, la société EURIDI, devenue IDI, est également partie à une seconde procédure initiée en novembre 2002 par le liquidateur d'EGS dans le cadre d'une action en comblement de passif. La responsabilité d'EURIDI est recherchée en sa qualité d'administrateur d'EGS. Le liquidateur a sollicité en première instance la condamnation solidaire de l'ensemble des dirigeants d'EGS au paiement du passif net lequel s'élève à la somme de 7 649 900,41 euros. Le Tribunal de Commerce de Poitiers a rendu son jugement le 21 juillet 2006. La société EURIDI a été condamnée au paiement d'un somme de 8 000 euros au titre de l'insuffisance d'actif.

Un appel a été interjeté par deux des anciens dirigeants d'EGS, Monsieur Franck SAVARD et Monsieur Christian GAUTHIER.

Dans le cadre de négociations engagées avec le Conseil du Liquidateur d'EGS, Maître Marie-Laetitia CAPEL, cette dernière et la société EURIDI se sont réciproquement engagées à accepter les termes du jugement rendu le 21 juillet 2006.

Dans le cadre de la procédure d'appel, l'ensemble des parties a conclu. Aucune demande n'est formulée à l'égard de IDI qui sollicite sa mise hors de cause. Une audience de Mise en Etat a été fixée au 23 avril 2008.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas depuis les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Compte tenu de l'évolution des litiges décrits ci-dessus, il n'a pas été jugé opportun de constituer de provision à ce titre à fin 2007.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2007. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la Société concernée l'exigeait.

RISQUES DE LIQUIDITÉS

A fin avril 2008, à l'identique du 31 décembre 2007, la Société n'a pas de risque de liquidité.

Les covenants des emprunts bancaires imposent la mise en garantie de titres cotés ou de fonds de hedge. Si la valeur des titres remis en garantie diminue les covenants prévoient l'obligation d'ajuster à la hausse le nombre de titres remis en garantie pour qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

RISQUES DE MARCHÉ

Risques de change

L'IDI emprunte généralement en dollars pour un montant quasi équivalent à l'investissement initial, quelque soit son mode de financement. C'est ainsi que lors d'un investissement en dollars, le Groupe emprunte un montant équivalent en dollars. Ainsi, en cas de baisse du dollar par rapport à l'euro, le Groupe enregistre une perte sur l'investissement en dollar qu'il convient de déprécier mais réalise simultanément un gain latent sur l'emprunt en dollar. Le gain latent sur l'emprunt n'est pas enregistré en produit dans les comptes sociaux (il figure en écart de conversion) mais l'est dans les comptes consolidés. Lorsque l'emprunt en dollar est remboursé, le gain est enregistré dans les comptes sociaux et, bien entendu, est neutralisé en consolidation.

En cas de hausse du dollar, le compte de résultat enregistre la perte latente sur les emprunts et les plus values latentes sur les investissements sont incluses dans la situation nette en application des procédures IFRS.

Le Groupe réalise parfois des ventes à terme de dollars. A chaque dénouement d'une vente à terme, le résultat est enregistré en comptabilité (perte ou profit de change). A chaque arrêté de compte (30 juin et 31décembre de chaque année), le résultat latent de la vente à terme est également enregistré en comptabilité.

Les emprunts sont ajustés périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. En fin d'année 2007, l'IDI avait un endettement total de 169 millions de dollars, pour un encours d'investissement (hors cession en cours) de 189 millions de dollars, soit un montant non couvert de 20 millions de dollars environ. L'évolution du dollar entre le 31 décembre 2007 et le 28 avril 2008 (- 6 % environ) entraine une perte potentielle de 0,85 million d'euros.

Risques de taux

1. Placements de trésorerie

Les emplois de trésorerie à taux variable représentent la totalité des placements de trésorerie. L'essentiel est placé en banque par l'intermédiaire de l'établissement financier du Groupe, IDIFINE ; le reste est en SICAV de trésorerie : tous les véhicules utilisés sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital.

2. Les dettes financières

Elles sont toutes à taux variable. Le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêts.

Le Groupe ne s'est pas couvert sur l'évolution des taux d'intérêt en 2007.

En K€	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire [(a)]		3 565		
Emprunts en dollars exprimés en euros [(b)]		78 799		
Emprunts bancaires en dollars et en euros [(c et e)]		46 003		
Autres [(f)]	3 266	32 200		
Total	**3 266**	**160 567**		

(a) Emprunt obligataire : le montant de 3 565 K€ correspond, chez Domosys Finance, à la part des tiers dans un emprunt souscrit par tous les associés. Il est « non recourse ».

(b) Les emprunts en dollars viennent à échéance en 2009 et sont à taux variable (taux des emprunts à 3 mois dans cette devise). La contrepartie en euros est bloquée à titre de garantie dans les livres de la banque (pour la même durée) et est rémunérée au taux des placements à trois mois en euros.

Le montant des blocages en banque à titre de garantie s'élève à 79 912 K€. Ce montant est réajusté à la fin de chaque trimestre en fonction du cours du dollar à cette date.

(c) L'IDI bénéficie d'une autorisation d'emprunt auprès de deux établissements bancaires pour un total de 30 245 K€, dont les taux sont variables. Sur ce total, 0 K€ avaient été tirés à fin 2007 ; il ne figure donc pas dans le tableau.

En garantie de ces autorisations d'emprunt, le Groupe a nanti des actions cotées pour un montant correspondant à l'autorisation.

(d) L'IDI a contracté un emprunt de 10 000 K€ auprès d'un établissement bancaire, à taux variable, avec un nantissement de tous les titres IPBM détenus.

(e) L'IDI a emprunté 53 000 K dollars US (correspondants à 36 003 K€) auprès d'un établissement bancaire, à taux variable, avec nantissement de fonds de hedge à dûe concurrence.

(f) Autres : le montant de 32 200 K€ correspond à des dettes contractées par Domosys Finance. Elles sont « non recourse ».

En complément, et afin de quantifier le risque de taux, figure ci-après un échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2007.

En K€	JJ à 1 an [4]	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers [2]	3 266	160 567	-
Actifs financiers [1]	3 860	38 513	-
Position nette	<594>	122 054	-
Hors bilan [3]	-	-	-
Position nette après gestion	<594>	122 054	-

(1) Obligations, bons du Trésor, autres titres de créance négociables, prêts et avances, actifs divers etc.
(2) Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.
(3) Titres à réméré, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt), autres engagements de hors-bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.
(4) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Les actifs financiers à moins d'un an sont supérieurs aux passifs financiers à moins d'un an.

Les seuls emprunts bancaires pour lesquels l'IDI a donné en garantie des actions cotées ou des fonds de hedge (titres cotés) s'élèvent à 46 003 K€. A ce titre, l'IDI a donné en garantie 141 793 K€ de titres cotés, avec la possibilité de tirer 30 000 K€ d'emprunts supplémentaires sans augmenter l'assiette des garanties. Etant donné que l'ensemble des actions cotées ou OPCVM actions représente 186 993 K€ à fin 2007, l'IDI dispose de 45 200 K€ de titres cotés susceptibles d'être donnés en garantie pour d'autres emprunts. La probabilité d'une baisse de la bourse est difficile à évaluer et fait l'objet d'un commentaire page 64 (Risques sur actions et risques liés aux fluctuations des cours de bourse).

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un reporting quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la responsable de la comptabilité, sous le contrôle du contrôleur interne et de la direction administrative et financière. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par les représentants du gérant ANCELLE ET ASSOCIÉS.

RISQUES SUR ACTIONS ET RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS DE BOURSE

Le groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse (exemple : CNIM) ou dans des sociétés déjà cotées (exemple : Avanquest),
- soit dans son activité d'investissements en autres actifs financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissements dans des fonds de gestion alternative (hedge funds).

Au 31 décembre 2007, ces titres sont les suivants :

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	186 993 [a]	660
Hors-bilan	-	-
Position nette globale		

(a) Dont 107 992 K€ de fonds de gestion alternative. Le total de 186 993 M€ est repris dans l'annexe aux comptes consolidés (note 4.1).

La Société est donc susceptible d'être affectée par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné,
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de bourse pourrait avoir un impact de 18,7 M€ pour les « actions tierces » et de 0,06 M€ pour les « actions propres ». Mais il faut souligner que près de 50 % du portefeuille « d'actions tierces ou OPCVM actions » est constitué par des fonds de gestion alternative qui sont « hedgés » et donc moins soumis aux cours de bourse (ils sont peu corrélés aux marchés financiers).
Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.
En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un chargé d'affaires qui gère moins de 10 dossiers. Les chargés d'affaires rapportent à un Directeur opérationnel qu'ils voient quotidiennement.
Tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe les mandataires sociaux d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, les directeurs opérationnels et les chargés d'affaires. Chaque Directeur opérationnel expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les évènements marquants des investissements effectués. Chaque année, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés. Le gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du comité de direction et des échanges qui y ont eu lieu.
Pour les investissements réalisés par IDI Mezzanine, le règlement du fonds prévoit un comité d'investissement composé des principaux porteurs de parts du FCPR. Ce comité, qui rend des avis consultatifs, se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par l'équipe de gestion du fonds et en présence de l'équipe de gestion qui peut ainsi répondre à toute question. Une réunion du conseil d'administration de la société de gestion est ensuite fixée pour autoriser définitivement l'investissement.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

L'IDI a mis en place pour lui-même et pour ses filiales deux polices d'assurances principales :

- une police d'assurance « Multirisques Professionnelle » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle même et ses filiales, mais également :
  - les risques locatifs - c'est à dire la responsabilité encourue par IDI et ses filiales à l'égard du propriétaire des immeubles dans lesquels sont exercées leurs activités,
  - la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers dans le cadre de leurs activités,
- une police d'assurance « Tous Risques Informatique » qui couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risque significatif non couvert, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance.

L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

RISQUES JURIDIQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 25 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

A l'occasion de chaque prise de participation, et, quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2007, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2007, le portefeuille comprend un certain nombre de sociétés dans lesquelles le groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives, pour certaines très anciennes, ces sociétés n'étant toujours pas radiées du registre du commerce et des sociétés, ce qui explique leur maintien à l'actif du bilan du groupe IDI. Dans les comptes sociaux des sociétés du groupe IDI, ces participations sont intégralement provisionnées. Chacune de ces participations est inscrite dans les comptes consolidés pour une valeur nulle.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations. Dans ces conditions, il se peut que le groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation. Il ne peut donc être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille du groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une proportion significative du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation.

Certaines de ces opérations comportent un effet de levier significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la Société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier.

Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des « mid-caps » visé par le groupe IDI.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque et de capital développement

La Société (avec ses filiales) a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 3,1 M€ en valeur de marché et 3,1 M€ en valeur nette et représentent 0,7 % des immobilisations financières au 31 décembre 2007. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies.

La plupart de ces sociétés fondent en effet leur plan de développement sur la mise en oeuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir.

L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la Société à perdre la totalité de son investissement.

Les mêmes risques peuvent trouver à s'appliquer, bien qu'en principe à un moindre degré, aux investissements que réalisera la Société dans des opérations de capital développement.

RISQUES LIÉS AU DÉPART DES DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Les sociétés dans lesquelles le groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

RISQUES LIÉS À L'ESTIMATION DE LA VALEUR DES PARTICIPATIONS

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations semestrielles selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées page 52 du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'actif net réévalué du groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES

Les sociétés du groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent étant cependant précisé qu'il est dans la politique du groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

4. Informations concernant IDI

4.1 Raison sociale et nom commercial

IDI.

4.2 Lieu et numéro d'enregistrement

328 479 753 RCS Paris
Code APE : 741 J

4.3 Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1er décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1er décembre 2082.

4.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 PARIS - Tél. : 01 55 27 80 00

Forme juridique, législation applicable : Société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L 210-1 et suivants du Code de Commerce.

Exercice social : 12 mois - du 1er janvier au 31 décembre.

4.5 Principaux investissements qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger)

Le portefeuille de private equity est financé pour l'essentiel sur les fonds propres de l'IDI et accessoirement par des emprunts bancaires (ceux-ci sont mentionnés dans la présentation des comptes consolidés).

Portefeuille private equity du groupe IDI

Nombre de participations (au 31 décembre 2007)	
Private Equity France	42
Investissements mezzanine France	11
Private Equity pays émergents (Fonds)	29
Total	**82**

La liste de l'ensemble de ces participations est donnée ci-après.

Private equity France

Société	Activité
ACTEON - Financière NOE	Fournitures et matériels dentaires
AFFICHES PARISIENNES	Journaux d'annonces légales
ALBINGIA	Compagnie d'assurance
ALTI	SSII
AOS	Conseil en immobilier
ARMOR	Consommables bureautique et transfert thermique
ARTHUS-BERTRAND	Médailles, bijouterie
AUGIER / PASSY - CEDRE ROUGE	Décoration de la maison
AVANQUEST	Distribution de logiciels
BRICORAMA	Distribution d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration
CAPDEVIELLE	Fauteuils, canapés, banquettes
CITILOG	Logiciels d'analyse d'image du trafic routier en ville et dans les tunnels
CNIM	Incinération d'ordures ménagères, ponts flottants, escaliers mécaniques, chaudières industrielles
COJEAN	Chaîne de restauration rapide
DALIC	Traitement de surface
DARKWORKS	Studio de développement de jeux vidéo
DEMAIN TV	Chaîne thématique
ECRAN TOTAL	Presse professionnelle multimédias
GEOCONCEPT	Logiciels appliqués aux systèmes d'information géographique
GRUHIER	Sièges
HEULIEZ	Stylisme, construction de véhicules et d'ensembles coupé convertible
HI MEDIA	Publicité, commerce et gestion de sites sur internet
HOROSMART	Applications logicielles de la carte à puce
HUOT	Parquet traditionnel
IPBM	Foncière cotée en bourse - SIIC
ISIOM	Conseil en organisation dans l'immobilier
JETFLY	Propriété partagée d'avions d'affaires
KARTING - Financière LILAS	Prêt-à-porter féminin
LASCOM	Progiciels pour CAO et gestion données techniques
LILIAN LADOUYS	Vins de Saint-Estèphe
MIKIT (Domosys Finance)	Construction de maisons individuelles
N'SOFT	Solutions téléphoniques prépayées et produits inter-opérateurs télécoms
PGA TP	Distribution matériel de travaux publics
PRECIA	Pesage industriel
SACRED - Financière de l'AVRE	Joints pour automobiles
SORGEM	Etudes et conseil
SFPI	Equipements industriels
TOP INFO	Distribution de micro-informatique

Fonds de capital risque

ADVEQ TECHNOLOGY II	Fonds de Venture capital aux USA
INCOM	Communication
I-SOURCE	Fonds d'amorçage en informatique
TUDOR VENTURES	Fonds de Venture capital aux USA

Investissements Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine)

ALMAVIVA	Cliniques
ALTI	SSII
AXSON	Résines et matériaux composites
BOIS ET CHIFFONS	Distribution de meubles, décoration
FRANCE THERMES	Source thermale
GRANIONS - EQUILIBRE ATTITUDE	Oligoéléments - produits OTC
HPF SIMPA	Menuiserie industrielle
INTERCLEAN	Nettoyage industriel
LANSAY	Distribution de jouets sous licence
MARKET MAKER	Cadeaux promotionnels
THERMOCOAX	Capteurs de température

Private Equity pays émergents

Fonds

Inde

CHRYS CAPITAL III, IV, V
INDIA VALUE FUND II, III
LOCUS
PEEPUL II

Chine

BIOVEDA CHINA II
CDH CHINA GROWTH CAPITAL FUND II, III
CMIA CHINA FUND III
CMT CHINA VALUE
IP CATHAY I
MILESTONE CHINA OPPORTUNITIES FUND I, II
NEW HORIZON II
NEW MARGIN I
ORCHID ASIA

Asie (au sens large)

CRESCENT - CASOP
NAVIS ASIA FUND IV, V
PHNOM PENH

Russie - Pays de l'Est

BARING VOSTOCK PRIVATE EQUITY FUND III, IV (RUSSIE)
EAST CAPITAL EXPLORER (EUROPE DE L'EST)
EUROVENTURES UKRAINE II (UKRAINE)
GED EASTERN FUND III (ROUMANIE-BULGARIE)
RECONSTRUCTION CAPITAL II (ROUMANIE-BULGARIE)

Monde émergent (y compris l'Afrique)

ACTIS UMBRELLA

5. Organigramme

Organigramme au 31 décembre 2007

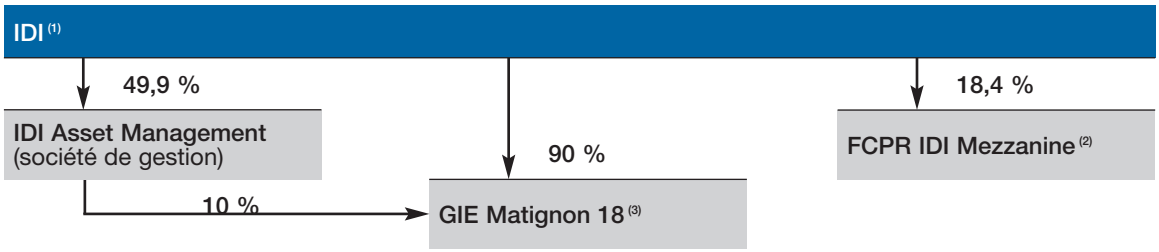

Ensemble des capitaux propres gérés par le Groupe : 477 M€.

(1) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment B de l'Eurolist d'Euronext Paris.
(2) FCPR spécialisé dans les investissements « mezzanine » constitué le 18 février 2005 et géré par IDI ASSET MANAGEMENT (société de gestion de portefeuille agréée par la COB en 1999 pour gérer des FCPR).
(3) Le GIE MATIGNON 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et IDI ASSET MANAGEMENT (10 % du capital et des droits de vote).
Le GIE MATIGNON 18 compte 5 salariés.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du groupe IDI ont leur siège social situé en France. Les autres entités consolidées du groupe IDI, et qui ne figurent pas sur cet organigramme et qui sont détenues à plus de 99 %, sont : IDIFINE, société financière agréée par la Commission Bancaire pour les activités de prise ferme et de placement et les sociétés FINANCIÈRE BAGATELLE et OGI ALBAN qui sont des petites sociétés d'investissement.
Au sein du groupe IDI, les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI SERVICES, qui refacturent leurs coûts aux autre unités.
IDI gère la trésorerie du Groupe (dans le cadre d'une convention de gestion centralisée), dont le solde net est placé en banque, par l'intermédiaire de l'établissement financier du Groupe, la société IDIFINE.

Date de création ou d'acquisition des différentes structures

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 92 du présent rapport.
- IDI ASSET MANAGEMENT : création en avril 1999.
- IDI MEZZANINE : création en février 2005.

Pour exercer l'activité de mezzanine, IDI a levé un fonds, le FCPR IDI Mezzanine. IDI détient 18,4 % des parts de ce fonds. Les autres porteurs de parts d'IDI Mezzanine sont des caisses de retraite ou des compagnies d'assurances et des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à d'autres souscripteurs, cela lui a permis de se lancer dans une nouvelle activité, en ne supportant pas seul le coût fixe, élevé, de l'équipe de gestion et en bénéficiant, au sein du Comité d'Investissement, des compétences des principaux investisseurs qui y sont représentés. Le FCPR IDI Mezzanine est géré par la société IDI Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF dont IDI détient 49,9 % du capital et des droits de vote.

- GIE MATIGNON 18 : création le 30 décembre 2003.
- KAÎROS VENTURES : création en juin 2000 et dissolution en avril 2007.
- IDIFINE : création en juin 1997.
- FINANCIÈRE BAGATELLE : acquisition en mars 2005 pour environ 1,6 M€.
- OGI ALBAN : création en novembre 1984.

IDI et IDI ASSET MANAGEMENT sont membres de l'AFIC.

Répartition des actifs et des dettes entre les principales entités du groupe IDI

La quasi totalité des actifs et des emprunts du groupe IDI sont logés dans IDI.

Différents flux entre IDI et ses filiales

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (p. 139 du document de référence).

6. Organes d'administration et de direction

6.1 Présentation

6.1.1 Composition actuelle du Conseil de Surveillance et présentation du Censeur

Président du Conseil de Surveillance

Jean-Louis GERONDEAU

Né le 3 octobre 1943 (64 ans), Président du Directoire de Zodiac SA

3, place de l'Alma 75116 Paris

Premier mandat 23 mai 1991, Président (mandat renouvelé le 26 juin 2002 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2007).

Fonction principale exercée en dehors de la société IDI : Président du Directoire de Zodiac SA.

Autres mandats :

Président de AERAZUR, AERAZUR NEWCO, INTERTECHNIQUE, ZODIAC AIRLINE EQUIPMENT LLC, ZODIAC MARINE HOLDING

Administrateur de AIR CRUISERS, AVOX-EROS SERVICES INC., AVOX SYSTEMS INC., C&D AEROSPACE CANADA, C&D ZODIAC, EVAC INTERNATIONAL OY, EVA OY, MAG AEROSPACE INDUSTRIES INC, MARINE HOLDING CORP, SICMA AERO SEAT, SICMA AERO SEAT SERVICES, ZODIAC AUTOMOTIVE UK, ZODIAC AUTOMOTIVE US, ZODIAC ESPANOLA, ZODIAC GROUP OF AUSTRALIA, ZODIAC US CORPORATION, PARACHUTES DE FRANCE, FAURECIA

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : N/A.

Membres du Conseil de Surveillance

Denis MORTIER

Né le 8 août 1942 (65 ans), Associé de COLLER CAPITAL

18, Kerfany 29350 Moëlan-sur-Mer

Premier mandat 29 juin 1990, Vice-Président (mandat renouvelé le 26 juin 2002 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2007).

Autres mandats : Gérant de INVENT FINANCE

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président de VIV Monétaire, Administrateur d'Harrison Wolf, Membre de l'Autorité de Marché EASDAQ

ROTHSCHILD & CIE BANQUE

Représentée par Luce GENDRY, Associé Gérant de ROTHSCHILD & Cie Banque et de ROTHSCHILD & Cie

23 bis, avenue de Messine 75008 Paris

Premier mandat 29 juin 1990, membre (mandat renouvelé le 26 juin 2002 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2007).

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : N/A.

Henri DARU

Né le 16 octobre 1937 (70 ans)

15, rue de Siam 75116 Paris

Premier mandat 29 juin 1990, membre (mandat renouvelé le 26 juin 2002 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2007).

Autres mandats : Administrateur de la COMPAGNIE MAROCAINE

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur de TAYNINH, Administrateur de COMICOM, Administrateur de CANDEL et Partners

Emmanuel HAU

Né le 25 novembre 1939 (68 ans)

37, rue Paul Valéry 75116 Paris

Premier mandat 29 juin 1990, membre (mandat renouvelé le 26 juin 2002 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2007).

Autres mandats : Président du Conseil de Surveillance D'AUTOGRILL RESTAURATION SERVICES, Membre du Conseil de Surveillance de IGF Industries Arbel Fauvet Rail

Administrateur de STEF-TFE, de STERLING STRATEGIC VALUE LIMITED, d'AEDIAN

Censeur de POWEO, Membre du Comité Stratégique de FRANCE TRESOR

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Directoire de la Compagnie

Financière Edmond de ROTHSCHILD, Président du Conseil de Surveillance d'AUTOGRILL COTE France SAS, Président du Conseil de Surveillance d'AUTOGRILL AEROPORTS SAS
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de ROTHSCHILD, Président du Conseil de Surveillance d'AUTOGRILL COTE France SAS, Président du Conseil de Surveillance d'AUTOGRILL AEROPORTS SAS

Igor LANDAU

Né le 13 juillet 1944 (63 ans), Administrateur de sociétés
6 Place Dauphine 75001 Paris
Premier mandat 22 juin 1992, membre (mandat renouvelé le 29 juin 2004 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2009).
Autres mandats : Administrateur de HSBC FRANCE (ex CCF), ESSILOR, SANOFI-AVENTIS
Membre du Conseil de Surveillance de DRESDNER BANK AG, ALLIANZ AG, ADIDAS-SALOMON AG
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du Directoire d'AVENTIS, Administrateur d'HOECHST AG, MESSER, RHODIA, CCF (SA), THOMSON MULTIMEDIA

BOILEAU CONSEIL

Représentée par Guy de PANAFIEU, né le 5 avril 1943 (65 ans), Gérant
56, rue Boileau 75016 Paris
Premier mandat 22 juin 1992, membre (mandat renouvelé le 29 juin 2004 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2009).
Autres mandats : Président du Conseil de Surveillance de GRAS SAVOYE
Vice Président du Conseil de Surveillance de METROPOLE TELEVISION (M6)
Membre du Conseil d'Administration de SANEF
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Conseil de Surveillance de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ

Georges RAMAIN

Né le 28 décembre 1949 (58 ans), Directeur Associé de l'IDI
18, avenue Matignon 75008 Paris
Premier mandat le 25 juin 1997, membre (mandat renouvelé le 26 juin 2002 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2007).
Autres mandats :
Vice-Président du Conseil de Surveillance de LILAS
Membre du Conseil d'Administration des Affiches Parisiennes, Claude & Goy (représentant permanent)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur d'IMV Technologies, Vice-Président du Conseil de Surveillance de DELBARD SA, Vice-Président du Conseil de Surveillance d'ISIOM, Membre du Conseil de Surveillance SA JP Gruhier

Christian SCHLUMBERGER

Né le 17 novembre 1949 (58 ans), Président Directeur Général de CS Finances SAS
4 Hameau La Fontaine 75016 Paris
Premier mandat le 29 juin 2004 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2009
Autres mandats : Directeur Général de JG Capital Management
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur de Financière XV

Jean GATTY

Né le 28 mai 1962 (45 ans), Président de JG SAS et JG Capital Management
112, rue Saint Dominique 75007 Paris
Premier mandat le 29 juin 2004 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2009
Autres mandats : Représentant permanent de JG Capital Management au Conseil de Surveillance de Ginger
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Conseil de Surveillance d'April Group (du 24 avril 2003 au 11 décembre 2006), Président du Conseil d'Administration de Capital Auction

FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS
Représentée par Alain CHAGNON, né le 6 juillet 1955 (52 ans), Directeur Général Délégué de FFP
75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris

Premier mandat le 31 août 2006 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2011.
Autres mandats : Président Directeur Général de S.E.D.I.M. SA
Membre du Conseil de Surveillance de ONET SA, Administrateur de Holding Reinier, de Simante, SL
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur d'EURIDI, Administrateur de SIMANTE, S.L., Représentant permanent de FFP au conseil d'administration de Marco Polo Investissements, Représentant permanent de LLPF- La Française de Participations Financières au conseil d'administration de GEFCO.

A l'exception de M. Georges RAMAIN, aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce de responsabilités opérationnelles au sein du groupe IDI.

Le Conseil de Surveillance est ainsi composé à hauteur de 90 % de ses membres par des personnes indépendantes, c'est-à-dire qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec le Groupe ou sa Gérance qui puisse compromettre l'exercice de leur jugement. Le Conseil de Surveillance a examiné la situation de chacun de ses membres au regard de ces critères.

Censeur

Renaud GIRARD
Né le 25 mai 1955 (52 ans), 29, rue de Condé 75006 Paris
Journaliste - grand reporter au Figaro
Premier mandat le 29 juin 2004 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2009
Autres fonctions : Administrateur de Chevrillon et Associés
Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

6.1.2 Gérant et associé commandité : ANCELLE ET ASSOCIÉS

ANCELLE ET ASSOCIÉS est l'unique gérant et l'unique associé commandité de l'IDI.

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris
Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :
Président du Conseil d'Administration d'IDIFINE
Administrateur d'Albingia
Administrateur de JG Capital Management

Soit trois mandats d'administrateur.

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :
Sociétés soeurs :
Représentant permanent d'IDI au Conseil d'IDI Asset Management
Président du Conseil d'Administration de Financière Bagatelle

SAS :
Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS
Président de OGI ALBAN SAS
Président de Financière Neuilly Madrid SAS
Vice Président du Conseil de Surveillance de Sodaco SAS
Membre du Conseil de Surveillance de Domosys Finance SAS
Membre du Conseil de Surveillance de Financière Miro

GIE :
Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :
SCI LMA
SCI Gavroche, SCI Alban
Audiris

Christian LANGLOIS-MEURINNE, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq dernières exercices : société IPBM.

François MARMISSOLLE

Né le 29 juillet 1942. 56, boulevard Flandrin 75116 Paris
Directeur Général (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :
Administrateur Directeur Général d'IDIFINE,
Représentant permanent de OGI ALBAN au Conseil d'IPBM,
Soit deux mandats d'administrateur dont un mandat de directeur général.

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :
Sociétés soeurs :
Représentant permanent de ANCELLE ET ASSOCIÉS et d'IDI Services au Conseil d'IDI Asset Management
Administrateur (et directeur général délégué) de Financière Bagatelle

SAS :
Président de ADFI SAS, ODFI SAS, Majoris SAS
Directeur Général de Financière Neuilly Madrid SAS, Directeur Général de OGI Alban SAS

SARL :
Gérant de IDI Services SARL

Gérant :
SCI Alban

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, François MARMISSOLLE n'a pas été membre d'organes d'administration ou de gestion de sociétés au cours des cinq derniers exercices.

François MARMISSOLLE, entré à l'IDI dès sa création en 1970, a été Fondé de Pouvoirs, puis Secrétaire Général, avant d'exercer des fonctions de Direction depuis la privatisation de l'IDI en 1987.

Formellement, Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE sont les 2 mandataires sociaux d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, unique Gérant de l'IDI. Ils ne sont pas bénéficiaires de stock options.

Au cours des exercices 2006 et 2007, l'IDI a réglé les rémunérations brutes suivantes à Christian LANGLOIS-MEURINNE (CLM) et François MARMISSOLLE (FM)

a) Rémunérations brutes (en €)

	CLM	FM
2006	113 178	76 701
2007	0	0

b) Avantages en nature

CLM et FM disposaient chacun d'une voiture et d'un téléphone portable jusqu'au 30 septembre 2006.

A titre d'ordre interne, et sans que cela soit opposable aux tiers, le directeur général d'ANCELLE ET ASSOCIÉS doit recueillir l'accord

préalable du président pour la signature ou la souscription de tout engagement à hauteur d'un montant supérieur à cinq millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le gérant est également associé commandité et associé commanditaire majoritaire de l'IDI. A toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et ANCELLE ET ASSOCIÉS ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et rémunération du gérant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

Rémunération de l'associé commandité

En sa qualité d'associé commandité, ANCELLE ET ASSOCIÉS se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de Francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la cote officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 269 737 euros à compter du 1er janvier 2007.

Dividende versé à l'associé commandité (en euros) :

2006 (au titre de l'exercice 2005)	1 177 058
2007 (au titre de l'exercice 2006)	1 220 256
2008 (au titre de l'exercice 2007)	1 269 737

6.1.3 Évolution de la composition du Conseil de Surveillance et de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Pour se conformer aux règles de gouvernance des sociétés cotées, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 30 juin 2008, de ramener la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur de 6 ans à 3 ans. En conséquence, outre six mandats qui viennent à échéance à la prochaine Assemblée Générale, deux autres mandats viendront automatiquement à échéance ainsi que celui du censeur et il sera alors proposé à l'Assemblée Générale du 30 juin 2008 le renouvellement des mandats de Monsieur Jean-Louis GERONDEAU, de MM. Jean GATTY et Christian SCHLUMBERGER en qualité de membres du Conseil de Surveillance, le renouvellement de M. Renaud GIRARD en qualité de Censeur et la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance de telle sorte que si toutes les résolutions relatives à la gouvernance sont adoptées lors de la prochaine Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance sera composé de 12 membres (contre 11 jusqu'à présent) et d'un Censeur. Il sera proposé la nomination des membres suivants :

Luce GENDRY

Née le 8 juillet 1949 (58 ans)
23 bis, avenue de Messine 75008 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 (proposition) qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque et de Rothschild et Cie
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : représentant permanent de Rothschild et Cie Banque au Conseil de Surveillance de l'IDI.
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : associé-gérant de Rothschild et Cie Banque depuis 1996, en charge plus particulièrement du conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien directeur financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale.

Michel BOLLORE

Né le 8 décembre 1945 (62 ans)
80 avenue Victor Hugo 75116 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 (proposition) qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Président Directeur Général de la Société FRANCE-ESSOR,
Administrateur : de la Société POLIMIROIR, OUEST-COATING, STELARLUX (SA Luxembourgeoise), CAPITAL PIERRE (SA Luxembourgeoise), SMILE INVEST (SA Luxembourgeoise)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur directeur général de

la Société SFARSTEEL, CIVAD, SFAR
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieur de Toulouse, Docteur en Gestion des Affaires. Michel BOLLORE est directeur technique adjoint puis directeur général des Papeteries Bolloré SA (1975-1983), président directeur général de Safidlep SA (1975-1981) et de la Compagnie financière Bolloré (1981-1983), Vice président directeur général de la société Bolloré Technologies (1984-1990), président de Bomet Inc. (Etat-Unis) (1984-1990), des sociétés Job (1986-1989) et Tobaccor (1989-1990), président directeur général du Comptoir financier des industries utilisatrices de plastiques et de pâtes (1985-1989), président directeur général de France Essor SA (depuis 1990), de Polimiroir SA (1986-1998), de Ouest Coating (1992-1998), de SRPI (1994-1996), de Serixel (1994-1996) et de la Société de fonderie et ajustage réunis (Sfar) (2001-2001), administrateur directeur général de Sfar (2003-2005) et de Civad (2003-2005), Administrateur directeur général de Sfarsteel (2004-2006), administrateur d'Institut et Participations de l'Ouest (1994-2005), de Placements Valorisation (2000-2003), d'Ouest Coating.

Patrice de MAISTRE

Né le 20 mars 1949 (59 ans)
27-29, rue des Poissonniers 92522 Neuilly sur Seine Cedex
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 (proposition) qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : gérant de SCI Eugecor, Eugenia & Associes, SCI Hoche
Président du conseil d'administration de SA Antea, SAS La Financière Antea, SA Vectra et SAC Vectra Développement
Président directeur général de Brinon Investissement
Directeur général de Clymène, Tethys et Fondation Bettencourt-Schueller
Administrateur de Valorem Investissements SA
Membre de l'advisory board de ING DIRECT
Membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège de France et la Fondation Hugo du Collège de France
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :
Président de Deloitte Touche Tohmatsu
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : titulaire d'une maîtrise de Sciences de Gestion de Dauphine, ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et expert comptable diplômé. Patrice de MAISTRE a exercé différentes fonctions de direction dans des cabinets d'audit (Société Française d'Audit et d'Expertise - S.F.A.E. ; Calan Ramolino ; Spicer & Oppenhein rénommé Nexia à partir de 1992 et Deloitte Touche Tohmatsu). Depuis 2002 et jusqu'à ce jour, Patrice de MAISTRE a créé un véhicule d'investissement dans le private equity sous forme d'une holding, Brinon Investissement, dont il est le principal animateur et Président directeur général. Il est président du conseil d'administration d'Antéa (leader français du conseil et de l'ingénierie en environnement, racheté en 2003). Il est président du conseil d'administration de Vectra (leader français des installations de la route et de l'autoroute, racheté en 2006). Il est également depuis 2003, directeur général de Téthys, Clymène et directeur général de la Fondation Bettencourt Schueller.

Olivier DOUSSET

Né le 19 mars 1959 (49 ans)
12 rue Léon Jost 75017 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 (proposition) qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : administrateur et président de Close Brothers France, directeur non exécutif de Close Brothers Corporate Finance (Royaume-Uni) et de Atlas capital Close Brothers (Espagne)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : N/A
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, consultant puis directeur d'études chez Telesis, fondateur de Dôme (1989), devenu Dôme Close Brothers (2000), puis Close Brothers France (2006). Depuis 19 ans banquier d'affaires en charge du bureau parisien de Close Brothers.

Gilles ETRILLARD

Né le 2 septembre 1957 (50 ans)
128 boulevard Haussmann 75008 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 (proposition) qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Président et Directeur Général de FONDS PARTENAIRES GESTION (SA), de MELINOTEL (SA)
Président de LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT - LFPI (SAS), de la FONCIERE LFPI (SAS), de TOPAZHOLDING (SAS)

Associé Gérant de COMPAGNIE FINANCIERE LAZARD FRERES (SAS),
Membre du Comité de Surveillance de : FINAPER 1 (SAS), HYGINVEST (SAS), HOLGAT (SAS), FINANCIERE NEMO (SAS)
Administrateur de : LABORATOIRE DES GRANIONS SA (Monaco), LFPI Gestion (SAS)
Gérant de CAPINVEST (SC)
Membre du Conseil de Surveillance de : FINANCIERE BURGIENNE (SAS), IMMAT 1 (SAS), SPC (SAS)
Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, Président de IMMAT1 (SAS)

Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, membre du Conseil de Surveillance de CCA International (SA)
Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, Président du Comité de surveillance de FINAPERTEL SAS
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre du Conseil de Surveillance de PANINVEST (SAS)
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre du comité de surveillance de FINAVEN (SAS)
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et président du Conseil de Surveillance de EXPLINVEST (SAS)
Représentant de La Foncière LFPI, Président de : SOPARFIN (SAS), (gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), SOPARFON (SAS), (gérante de sociétés civiles de gestion immobilière)
Membre du conseil d'administration de JOLIETTE PARKINGS (SAS)
Censeur de LAZARD FRERES BANQUE
Member de LAZARD GROUP L.L.C. (Delaware - USA), de LAZ-MD Holdings L.L.C. (Delaware - USA) et de LFCM Holdings L.L.C. (Delaware - USA), Director de LAZARD ASIA Limited, Président de LFPE SA (Suisse), Co-gérant de LFPE (SARL) (Luxembourg)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président-Directeur général et administrateur de LAZARD REGIONS (SA), associé-Gérant de MAISON LAZARD (SAS), Président et membre du Conseil de Surveillance de EUROINVEST (SAS), Président du Comité de Surveillance de BARTIN RECYCLING GROUP, Président de FINAPER 1 (SAS), administrateur de : DIRECT FINANCE (SA), GROUPE MANOIR INDUSTRIES, membre du Comité de Surveillance de FINAPER 1 (SAS), liquidateur de PARTEGER (SNC), membre du Conseil de Surveillance de : FAAB INTERNATIONAL (SAS), KOTAO (SAS), SGNH (SAS), membre du Conseil d'administration de : JOLIETTE BATIMENTS (SAS), membre du Comité de Surveillance d'ORCA (SAS), membre du Comité des Directeurs de : TRACIS (SAS), PREMIUM SPIRIT (SAS), LUMOTHEL (SAS), membre du Comité de Direction de FINEXPLO (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, Président de SPC (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, membre du conseil d'administration de d'ID LOGISTICS (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, Président de FINANCIERE BURGIENNE (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, au conseil d'administration d'AUDIKA (SA), représentant de LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT (SAS), Président de PANINVEST (SAS), représentant de CAPINVEST (SC), Président de PANIVEST (SAS), associé-Commandité Gérant de PARTENA (SCS)

Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'Etat (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe SOVAC. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (depuis 1997), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), revue française d'économie (directeur fondateur). M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 70 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Aimery LANGLOIS-MEURINNE
Né le 27 mai 1943 (65 ans)
11 Grande rue, CH 1204 Genève, Suisse
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 (proposition) qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Administrateur-Directeur Général de Pargesa Holding SA (Suisse)
Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique), Eiffage (France), Club Méditerranée (France)
Administrateur et Président de Pargesa Luxembourg SA (Luxembourg), Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas), Imerys (France),
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur de Corporation Financière Power (Canada), Sagard Private Equity Partners (France), PAI Partners (France), Pascal Investment Advisers SA (Suisse), Axis Capital Management (Grande-Bretagne), Club Français du Livre (France)
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, directeur adjoint au groupe Paribas (1971-1983), managing director et membre du comité exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), managing director de

Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), directeur général de Parfinance (1987-1990), administrateur et vice président directeur général (1990-1998) de Parfinance, depuis 1990 il est administrateur directeur général de Pargesa Holding SA

François THOMAZEAU

Né le 7 juin 1949 (58 ans)
87, rue de Richelieu 75113 Paris Cedex 02
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 (proposition) qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Administrateur et Directeur Général Délégué de AGF (Assurances Générales de France) et AGF Holding
Président Directeur Général de AGF International
Directeur Général de Allianz Holding France SAS
Président du Conseil d'administration : ACAR (Assistance, Courtage d'Assurance et de Réassurance), AGF Afrique (France), AGF Brasil Seguros (Brésil), AGF Holdings UK (Royaume-Uni), AGF Insurance (Royaume-Uni), Allianz Belgium (anciennement dénommée AGF Belgium Insurance) (Belgique), Château Larose Trintaudon, Compañia Colombiana de Inversion Colseguros (Colombie)
Président du Conseil de Surveillance de AGF Private Equity
Vice Président du Conseil d'administration de AGF RAS Holding (Pays-Bas)
Vice Président du Conseil de Surveillance : Euler Hermès, Locindus
Vice Président Administrateur Délégué de Mondial Assistance AG (Suisse)
Administrateur : AGF Vie, AGF IART, Allianz Alternative Asset Management (AAAM), Allianz Global Investors France (anciennement dénommée AGF Asset Management), Allianz Investment Management Paris GIE, Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), AZ Mena Holding (Bermuda) Ltd (Bermudes), Bolloré, Carene (Courtage d'Assurance), Cofitem-Cofimur, Paris Hôtel Roissy Vaugirard (PHRV), Foncière des 6ème et 7ème arrondissements, Protexia France (Protection Juridique), Thompson Clive (Jersey n°3) Ltd (Royaume-Uni)
Membre du Conseil de Surveillance : Allianz Nederland Groep (Pays-Bas), GIE AGF Informatique
Représentant permanent d'AGF, administrateur : Banque AGF
Censeur : NOAM Europe Expansion (Sicav)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :
Président du conseil d'administration : AGF Belgium Holding (Belgique), AGF Bénélux (Luxembourg), Caisse de retraite AGF
Président et Administrateur : Adriatica, Inmobiliara Driavena,
Vice Président du Conseil d'Administration : Château Larose Trintaudon, d'AGF Brasil Seguros
Directeur Général d'AGF IART
Représentant permanent d'AGF Holding, administrateur : Bolloré, d'AGF Vie, administrateur de Bolloré
Membre du Conseil de Surveillance : ARSA BV (Pays-Bas), W Finance, ZA Leven (Pays-Bas), ZA Schade (Pays-Bas),
Administrateur : SIIC de Paris (ex Immobanque), d'AGF Assurances Financières, d'Europe Expansion, Restauration Investissement
Membre du Directoire de Holland Belegginsgroep (Pays-Bas),
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : François THOMAZEAU a commencé sa carrière comme auditeur à la Cour des Comptes (1977-1981). Il a ensuite rejoint la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour y être successivement chef du département organisation et contrôle de gestion et Directeur informatique, de 1981 à 1987. Entré dans le groupe Aérospatiale SNI en 1987, il y a été Directeur administratif et financier puis Directeur Général Adjoint, avant de rejoindre, en 1991, le groupe Air France en tant que Directeur Général Adjoint. Après avoir été Directeur Général d'UAP Assistance (1994-1995), il a été successivement Directeur Général puis Président Directeur Général d'Athéna Finance, et, en parallèle, Président Directeur Général d'Athéna Immobilier au sein d'Athena Assurances, avant de rejoindre le groupe AGF en 1998 en qualité de Membre du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux. A partir de 2003, Directeur Général en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. Depuis 2006, Directeur Général Délégué du Groupe AGF en charge de la Direction des Investissements, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. Conseiller-maître à la cour des Comptes, François THOMAZEAU est ancien élève de HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du diplôme de l'IEP de Paris.

Bertrand VOYER

Né le 8 novembre 1940 (67 ans)
19, rue d'Aumale 75306 Paris Cedex 09
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 (proposition) qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Président du Conseil d'Administration de COGEFI France, représentant permanent de la Société Centrale Prévoir au conseil d'administration de la Société Gestion Prevoir et au Conseil de Surveillance de Gimar Finance, représentant de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) au sein du MEDEF

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du conseil d'administration de la Sicav OBLIMONDE, représentant permanent de SOCIETE CENTRALE PREVOIR au conseil d'administration de la Sicav SFI CNP ASSUR, directeur général des sociétés d'assurance Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers, Vice président du Conseil de Surveillance de Locindus
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : diplômé d'HEC et de l'INSEAD, directeur d'études dans une mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil (1971 - 1981), directeur de la Société Immobilière de la Caisse des dépôts (1981 - 1986). Bertrand VOYER entre au Groupe Prévoir en 1987, depuis 1995 il est président directeur général de Pévoir-Vie, Prévoir-Vie & Prévoir-Risques Divers et de la Société Centrale Prévoir-Vie.

Il sera en outre proposé à l'Assemblée Générale du 30 juin 2008 d'accroître en conséquence le montant des jetons de présence à 42 672 euros.

Si les résolutions relatives à la gouvernance sont toutes adoptées lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008, le Conseil de Surveillance sera composé des membres suivants :

Jean-Louis GERONDEAU
Michel BOLLORE
Patrice de MAISTRE
Olivier DOUSSET
FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS, représentée par Alain CHAGNON
Jean GATTY
Luce GENDRY
Gilles ETRILLARD
Aimery LANGLOIS-MEURINNE
Christian SCHLUMBERGER
François THOMAZEAU
Bertrand VOYER
Renaud GIRARD (censeur)

6.2 Liens familiaux et autres informations relatives au Conseil de Surveillance ou à ses membres

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception du lien familial unissant Messieurs Christian LANGLOIS-MEURINNE et Aimery LANGLOIS-MEURINNE, qui sont frères.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence. Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant ou de règlement du Conseil de Surveillance, ni de comité spécifique.

Néanmoins, les dispositions du code de déontologie du groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'une action au moins.

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni trois fois :

2 mai 2007

- approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 18 octobre 2006,
- préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
  - présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
  - rapport du Conseil,
  - résolutions,
- compte-rendu de l'activité du groupe depuis le 1er janvier 2007,
- questions diverses.

29 août 2007

- approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 2 mai 2007
- rapport financier semestriel « narratif » – semestre clos le 30 juin 2007
- convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire :
  - émission de BSA à la suite de l'augmentation de capital,
  - autorisation donnée au gérant d'annuler les actions dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- questions diverses.

24 septembre 2007

- approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 29 août 2007,
- comptes et activité du 1er semestre 2007,
- questions diverses.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 69,44 %.
D'une manière générale, et sur une base semestrielle, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la gérance en présence des Commissaires aux comptes. Participent également les principaux cadres et responsables du groupe IDI afin que chacun des membres du Conseil de Surveillance soit en mesure d'obtenir réponse à l'ensemble des interrogations qu'il pourrait avoir sur les comptes.

A tous les Conseils, quelque soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que le responsable de l'audit interne. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. A l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence et compte-rendu sur l'activité et les résultats du premier semestre).

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence.
La répartition de ces jetons entre ses membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables. Les critères d'attribution sont les suivants : double jeton pour le Président du Conseil et simple jeton pour les autres membres. Ainsi, le montant total des jetons de présence est divisé par 13, le Président s'en voit attribuer 2/13 et chaque membre et le Censeur 1/13. Si lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008, le nombre de membres du Conseil de Surveillance est porté à 12, alors le montant total des jetons de présence sera divisé par 14, le Président s'en verra attribuer 2/14 et chaque membre et le Censeur 1/14.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la gérance ou les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

6.3 Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant et autres informations

Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE n'ont jamais été condamnés ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1 de l'Annexe I du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, ni Christian LANGLOIS-MEURINNE, ni François MARMISSOLLE n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires

(y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance ou de Christian LANGLOIS-MEURINNE ou de François MARMISSOLLE et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou Christian LANGLOIS-MEURINNE ou François MARMISSOLLE concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI.

7. Rémunération et avantages

7.1 Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance et à la gérance, schémas d'intéressement du personnel

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres de son Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2007 représentent un montant global brut de 39 624 euros, répartis à hauteur de 6 096 euros pour le Président, de 3 048 euros pour chacun des membres et au Censeur.

Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

	2007					2006
	Jetons de présence	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémunérations	Total des rémunérations
M. Jean-Louis GERONDEAU, Président	6 096	0	0	-	6 096	6 096
M. Denis MORTIER, Vice-Président	3 048	0	0	-	3 048	3 048
BOILEAU CONSEIL	3 048	0	0	-	3 048	3 048
ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Henri DARU	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Emmanuel HAU	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Igor LANDAU	3 048	0	0	-	3 048	2 286
M. Georges RAMAIN	3 048	172 888	0	Voiture + téléphone	175 936	190 489
M. Christian SCHLUMBERGER	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Jean GATTY	3 048	0	0	-	3 048	3 048
FFP (Foncière, Financière et de Participations)	3 048	0	0	-	3 048	1 524
M. Renaud GIRARD, Censeur	3 048	0	0	-	3 048	3 048
Sous-total	39 624	172 888	0	-	-	-
Total					**212 512**	**224 779**

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fon propres consolidés du groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

Au cours de l'exercice 2007, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, une somme de 4 001 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2007 (1 320 K€), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2006 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2007 (200 K€), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2007 (2 481 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008.

Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a versé à ANCELLE ET ASSOCIÉS en début d'année une somme de 1 346 K€ correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme de 280 K€ correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultat 2007, après approbation des comptes 2007 par l'Assemblée Générale.

Au titre des exercices précédents, il est rappelé ce qui suit :

- Au cours de l'exercice 2005, l'IDI a versé à ANCELLE ET ASSOCIÉS une somme de 1,69 millions d'euros, correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice (1,27 millions d'euros) et à un complément dû au titre des résultats 2004 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale (0,42 millions d'euros),
- Au cours de l'exercice 2006, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, une somme de 4 202 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2006 (1 294 K€), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2005 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2006 (1 143 K€), et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2006 (1 765 K€), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2007.

Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants

L'IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L 226-10 du Code de Commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Schémas d'intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du groupe IDI et les deux mandataires sociaux du gérant bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par les sociétés du Groupe. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement),
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI,
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI,
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature).

Les critères d'attribution des options sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % qui leur est attribuée varient.

Il n'existe pas d'autres formes d'intéressement du personnel au sein du groupe IDI, en dehors des BSA et BSA 2 émis au bénéfice de MM. Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX et décrits ci-après.

Bons de souscription d'actions

(1) Afin d'associer les deux nouveaux Directeurs Généraux Investissement, la Société IDI a procédé le 25 avril 2007 à l'émission de quatre cent neuf mille quatre cent soixante quatorze (409 474) bons de souscription d'actions (ci-après les « BSA ») donnant droit chacun, selon certaines modalités, à la souscription d'une action de la Société IDI et pouvant ainsi donner lieu à l'émission de 409 474 actions nouvelles représentant 6,28 % du nouveau capital. La souscription des BSA a été réservée à Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux, à concurrence de deux cent quatre mille sept cent trente sept (204 737) BSA chacun.

Chaque BSA donne, pendant dix ans, le droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société ayant pour valeur nominale sept virgule dix euros (7,10 €) contre versement, par le souscripteur, d'un prix d'exercice égal au montant de l'ANR de l'IDI publié le 20 octobre 2006 diminué de 5 %, soit 33,877 € par action de la Société.

Le droit d'exercice par les porteurs des bons est soumis à certaines conditions de hurdle (augmentation de l'ANR par Action de l'IDI supérieure à 5 % par an en tenant compte des dividendes versés aux actionnaires) et de vesting (acquisition des droits à exercice des BSA à hauteur de 20 % par année de présence du porteur au sein du Groupe).

Le prix de souscription de chaque bon (correspondant à son prix d'acquisition auprès de l'IDI) a été fixé à 3,566 €, représentant 10 % de l'ANR de l'IDI publié le 20 octobre 2006 (cf. communiqué du 20 octobre 2006), soit un prix de souscription par BSA supérieur à 10 % de son prix d'exercice (33,877 €). Le montant total correspondant à la souscription des BSA qui a été versé le 25 avril 2007 par les deux souscripteurs est de 1 460 184, 28 € (730 092,14 € par souscripteur).

Cette émission a été décidée par le gérant de l'IDI, la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, sur la base de et conformément à la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'IDI qui s'est tenue le 21 décembre 2006 (septième résolution).

(2) Afin de préserver les droits de Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX consécutivement à l'augmentation du capital réalisée le 18 juillet 2007, la société IDI a émis, le 13 décembre 2007, soixante quatorze mille trois cent soixante dix (74 370) bons de souscription d'actions (ci-après les « BSA 2 ») donnant droit chacun, selon certaines modalités, à la souscription d'une action de la société IDI et pouvant ainsi donner lieu à l'émission de 74 370 actions nouvelles. La souscription des BSA2 a été réservée à Messieurs Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX, à concurrence de 37 185 BSA 2 chacun.

Chaque BSA 2 donne, pendant 10 ans, le droit à la souscription d'une action nouvelle de la société ayant pour valeur nominale 7,10 € contre versement par le souscripteur, d'un prix d'exercice égal au montant de l'ANR par action de l'IDI, relatif au 31 décembre 2006 et tel que publié (soit 38,09 € par action) diminué de 5 %, soit 36,19 € par action de l'IDI.

Le droit d'exercice par les porteurs des BSA2 est soumis à certaines conditions de hurdle (augmentation de l'ANR par action de l'IDI supérieure à 5 % par an à compter de la date d'émission des BSA 2 en tenant compte des dividendes versés aux actionnaires) et de vesting (acquisition des droits à exercice des BSA 2 à hauteur de 20 % par an à compter du 1er juillet 2007).

Le prix de souscription de chaque BSA 2 (correspondant à son prix d'acquisition auprès de l'IDI) a été fixé à 3,81 €, représentant 10 % de l'ANR par action de l'IDI publié le 3 mai 2007 (cf. communiqué du 3 mai 2007). Le montant total correspondant à la souscription des BSA 2 qui a été versé le 13 décembre 2007 par les deux souscripteurs est de 283 349,7 € (141 674,85 € par souscripteur).

Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX sont également entrés au capital d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, la holding de contrôle de l'IDI, en qualité d'associés minoritaires aux côtés des trois actionnaires historiques d'ANCELLE ET ASSOCIÉS.

Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX ont ainsi des intérêts alignés sur ceux de tous les actionnaires de l'IDI.

7.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 100 K€.

Elle est calculée sur les bases suivantes : ratio de stabilité égal à 100 %, 2 % d'augmentation annuelle des salaires, actualisation à 4,61 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie, départ à la retraite à 65 ans.

8. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Voir 6.1 et le rapport sur le contrôle interne figurant en page 55 et en pages 72 et suivantes du document de référence.

En outre, et conformément aux dispositions du point 16.4 du Règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Toutefois, la société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprises sur les points suivants : (i) règles relatives à la mise en place de mesures d'évaluation du Conseil de Surveillance (notamment car dans les sociétés en commandite par actions, le Conseil de Surveillance n'a pas de pouvoir de gestion mais simplement de contrôle) et (ii) règles relatives à la création de comités ou à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Compte tenu de l'appartenance de l'IDI à l'AFIC (pour ce qui concerne la mise en place d'un règlement intérieur) et de la taille modeste de l'IDI (pour ce qui concerne la mise en place de comités), ces dernières règles ne nous paraissent pas adaptées à l'IDI.

9. Salariés

Au 31 décembre 2007, le Groupe avait un effectif de vingt personnes, dont quatorze personnes opérationnelles et six personnes de services d'assistance ou comptable, contre vingt personnes fin 2006 et seize personnes fin 2005.

10. Principaux actionnaires

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 13 décembre 2007, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatifs ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 70 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2008, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 72.

Franchissements de seuils

L'article L 233-7 du Code de Commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L 233-14 du Code de Commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

La société Foncière, Financière et de Participations - FFP (contrôlée par les Etablissements Peugeot Frères) a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 23 octobre 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la Société IDI et détenir 307 756 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,04 % du capital et 4,98 % des droits de vote de cette société au moment dudit franchissement de seuil (Décision N° 206C2021),
- le 3 juillet 2007, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société IDI, le seuil de 5 % des droits de vote de la société IDI et détenir, à cette date, 307 756 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,04 % du capital et 5,03 % des droits de vote de cette société (Décision N° 208C0362), et

■ le 31 janvier 2008, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société IDI, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir 726 146 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 10,06 % du capital et 10,05 % des droits de vote de cette société (Décision N° 208C0362).

En outre, par courrier du 20 février 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « FFP a franchi le seuil de 10 % des droits de vote passivement en raison d'une annulation d'actions déclarée par la société le 6 février 2008. FFP agit seul, n'entend pas acquérir le contrôle de la société, envisage de poursuivre ses achats et ne demande pas de siège supplémentaire au Conseil de Surveillance de la société dans lequel elle a déjà un siège » (Décision N° 208C0362).

La société Matignon Développement 1, contrôlée par AXA France, a déclaré :
■ à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 31 août 2006, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir alors 451 844 actions IDI représentant autant de droit de vote, soit 7,39 % du capital et 7,36 % des droits de vote de cette société,
■ avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société IDI et ne plus détenir aucun titre IDI.

Ces franchissements de seuils résultent (i) de la fusion absorption des sociétés Euridi et Marco Polo Investissements par l'IDI décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte de la société IDI du 31 août 2006 et (ii) de la cession par le déclarant de l'intégralité de sa participation dans l'IDI dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société (Décision N° 207C1610).

La société AGF IART SA (contrôlée par AGF SA) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juillet 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir 391 000 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,10 % du capital et 5,09 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société IDI (Décision N° 207C1519).

Depuis lors, la Société n'a reçu aucune notification de franchissement de l'un des seuils définis ci-dessus.

Evolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

A la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit. Il a fait l'objet de mouvements au cours de l'exercice 2007 du fait notamment d'une augmentation de capital décidée le 20 juin 2007, de l'acquisition par IDI des 451 844 actions détenues par AXA le 26 juillet 2007 et d'une réduction de capital intervenue le 13 décembre 2007.

Capital

	Au 15/04/2006		Au 15/04/2007		Au 15/04/2008	
		Capital		Capital		Capital
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
ANCELLE ET ASSOCIÉS	4 707 062	90,67	4 707 062	77,02	4 707 062	65,18
FINANCIÈRE NEUILLY MADRID [a]	77 065	1,48	68 692	1,12	68 692	0,95
Concert [b]	4 784 127	92,15	4 775 754	78,14	4 775 754	66,13
FFP			307 756	5,04	726 146	10,06
AGF					391 000	5,41
Groupe AXA			451 844	7,39		
Autres et public	366 159	7,05	535 120	8,76	1 282 852 [c]	17,76
Autocontrôle	41 075	0,8	41 075	0,67	45 793	0,63
	5 191 361	**100,00**	**6 111 549**	**100,00**	**7 221 545**	**100,00**

Droit de vote

	Au 15/04/2006		Au 15/04/2007		Au 15/04/2008	
		Droits de vote		Droits de vote		Droits de vote
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
ANCELLE ET ASSOCIÉS	4 707 062	90,20	4 707 062	76,63	4 707 062	65,53
FINANCIÈRE NEUILLY MADRID	77 065	1,48	68 692	1,12	68 692	0,96
Concert	4 784 127	91,68	4 775 754	77,75	4 775 754	66,49
FFP			307 756	5,01	726 146	10,11
AGF					391 000	5,44
Groupe AXA			451 844	7,36		
Autres et public	434 310	8,32	607 418	9,88	1 290 221	17,96
Autocontrôle	-	-	-	-		
	5 218 437	**100,00**	**6 142 772**	**100,00**	**7 183 121**	**100,00**

(a) Filiale à 99,9 % d'ANCELLE ET ASSOCIÉS. (b) Concert présumé au sens de l'article L 233-10 § 2.
(c) Dont 164 370 actions au nominatif et 1 118 482 actions au porteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il existe quatre actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 74 actions de l'IDI.

Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

Suite aux opérations de restructuration interne décidées par l'Assemblée Générale du 29 juin 2004 et de l'évolution du contrat de liquidité, l'IDI détient 45 793 de ses propres actions au 31 mars 2008.

Programme de rachat d'actions

Rapport Spécial relatif aux rachats d'actions

A. Rapport spécial établi en application de l'article L 225-209 du code de commerce

I - Description du programme de rachat 2007

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007 (septième résolution) a autorisé la gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivant du Code de commerce.

Au cours de l'exercice 2007, ce Programme de Rachat a été mis en œuvre par la gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous, et a procédé à des annulations d'actions conformément aux autorisations données par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 décembre 2007 (deuxième résolution).

b) Caractéristiques du Programme de Rachat

Le Programme de Rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée du 28 juin 2007, soit jusqu'au 27 décembre 2008. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat était de 50 euros.

La gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.

Les différents objectifs du Programme de Rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital,
- l'attribution d'actions au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son Groupe (i) *dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de Commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce*,
- la remise d'actions de le Société à la suite de l'exercice de droits attachés à *des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières*,
- la conservation des *actions de la société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe*,
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 décembre 2007 (deuxième résolution) a autorisé la gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007.

II - Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2007

Au cours de la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2008, IDI a acheté 464 088 actions, dont 451 844 actions en vue de leur annulation, et 12 244 actions en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 31 mars 2008, IDI a acheté 451 844 actions au prix moyen de 33,05 euros par action, en vue de leur annulation, pour un coût total de 14 933 444,20 euros, au titre de l'autorisation conférée par la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 31 mars 2008, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 12 244 actions au prix moyen de 32,5798 euros par action, pour un coût total de 398 907,28 euros.

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 31 mars 2008, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 31 mars 2008, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 31 mars 2008, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III - Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'au 31 mars 2008, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 7 526 actions au prix moyen de 33,736 euros par action, pour un montant total de 253 897,38 euros.

IV - Modalités des rachats d'actions

Au cours de la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2008, IDI a acheté 451 844 actions au prix moyen de 33,05 euros par action, pour un coût total de 14 933 444,20 euros par achats directs sur le marché.

En outre, entre le 1er janvier 2007 et le 31 mars 2008, IDI a procédé à des achats via un contrat de liquidité pour un total de 12 244 actions, au prix moyen de 32,5798 euros, pour un montant total de 398 907,28 euros.

Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V - Annulations d'actions par IDI

IDI a procédé à l'annulation de 451 844 actions entre le 1er janvier 2007 et le 31 mars 2008, soit 6,25 % du capital[1] :

- 451 844 actions représentant 6,25 % du capital d'IDI[1] ont été annulées le 13 décembre 2007 en vertu de l'autorisation conférée à la gérance par la deuxième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 13 décembre 2007.

En l'état actuel de la législation, compte tenu des annulations préalablement réalisées et en raison de l'interdiction pour une société d'annuler plus de 10 % de son capital par période de 24 mois, IDI ne pourra pas annuler avant le 13 décembre 2009 plus de 3,75 % de son capital, sous réserve des augmentations de son capital qui pourraient intervenir.

VI - Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2007 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. Description du programme de rachat 2008 soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 en application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 est appelée, dans sa vingt-et-unième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Au 31 mars 2008, la Société détient directement 45 793 actions représentant 0,63 % [1] de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.

Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 45 793 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 7 718 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,10 % du capital)[1], et 38 075 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,53 % du capital) [1].

(1) Sur la base de 7 221 545 actions composant le capital à la date de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2007.

Les différents objectifs de ce Programme de Rachat d'actions, énoncés dans la vingt-et-unième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 30 juin 2008 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
2. attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
3. remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
4. conserver les actions de la société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent programme de rachat d'actions en vertu de la septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2007. La septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2007 est entièrement reproduite en pages 117 et 118 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n°D.07-465 en date du 15 mai 2007.

L'autorisation de rachat conférée au Directoire dans le cadre du programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale du 30 juin 2008. Sur la base du capital au 31 mars 2008, ce maximum serait de 676 361 actions (soit 722 154 - 45 793).

Le prix de rachat maximum prévu par le programme de rachat d'actions est de 50 euros par action.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 33 818 050 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2008, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 30 décembre 2009.

Les rachats d'actions effectués par la Société dans le cadre du précédent Programme de Rachat d'actions sont résumés dans le tableau ci-après. Aucun achat n'a été effectué à travers l'utilisation de produits dérivés.

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1er janvier 2007 au 31 mars 2008 dans le cadre du programme de rachat d'actions

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	464 088 (1)	7 526 (2)	451 844
Cours moyen des transactions (€)	33,038	33,736	
Prix d'exercice moyen			
Montants (€)	15 332 351,48	253 897,38	

(1) Dont 12 244 titres achetés dans le cadre du programme de liquidité.
(2) Dont 7 526 titres cédés dans le cadre du programme de liquidité.

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif (à l'exception de M. Georges RAMAIN, membre du Conseil de Surveillance, détenant 25 225 actions au nominatif).

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 751 554 actions représentant 751 736 droits de vote.

Les deux mandataires sociaux du gérant personne morale ne détiennent pas d'actions IDI en direct.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance est le suivant :

J.L. GÉRONDEAU	19
D. MORTIER	19
ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE	1
H. DARU	95
E. HAU	41
I. LANDAU	1
BOILEAU CONSEIL, G. de PANAFIEU	1
G. RAMAIN	25 225
C. SCHLUMBERGER	3
J. GATTY	3
FFP (Holding détenue majoritairement par la famille Peugeot)	726 146
	751 554

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, qui détient directement et indirectement (avec sa filiale FINANCIÈRE NEUILLY MADRID) 66,13 % du capital de l'IDI (et 66,49 % des droits de vote). ANCELLE ET ASSOCIÉS est à la fois Gérant et associé commandité de l'IDI.

ANCELLE ET ASSOCIÉS est détenue par Christian LANGLOIS-MEURINNE, François MARMISSOLLE, la société civile MABER (famille Bernard MEHEUT), Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX.

Financière Neuilly Madrid est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle a une activité de pure holding et est détenue par ANCELLE ET ASSOCIÉS. En l'absence de programme de rachat d'actions au niveau de l'IDI, elle a assuré la liquidité du titre IDI à travers un contrat de liquidité conclu avec Oddo jusqu'au 1er juillet 2007. Depuis le 2 juillet 2007, un programme de rachat d'actions a été mis en place. En outre, Financière Neuilly Madrid a acquis dans le passé d'autres titres IDI en bourse. Le nombre d'actions qu'elle détient n'a pas varié depuis un an.

Pour se conformer au Règlement européen, n°809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le gérant de l'IDI (ANCELLE ET ASSOCIÉS) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'Actif Net Réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

A la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur.

Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2007 figurant à la page 118 du présent document de référence.

Organigramme au 31 mars 2008

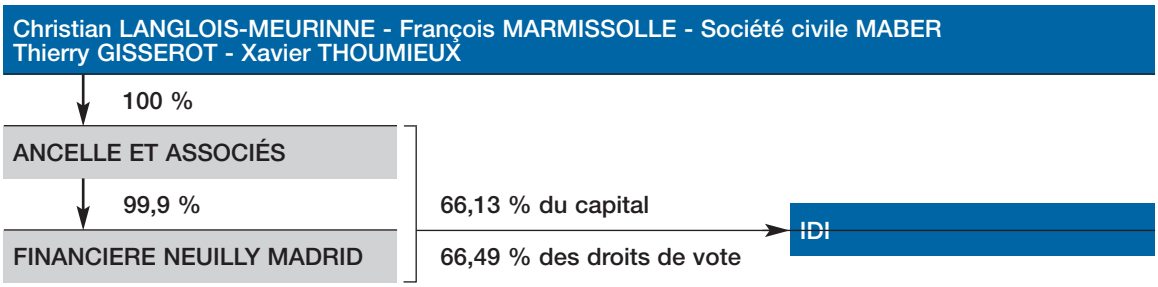

11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'IDI

11.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés aux pages 72 à 91 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 mai 2006 sous le numéro D.06-0410,
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 92 à 112 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 mai 2006 sous le numéro D.06-0410,
- les comptes consolidés du groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés aux pages 82 à 101 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2007 sous le numéro D.07-465,
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 102 à 115 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2007 sous le numéro D.07-465.

Les chapitres des documents de référence numéro D.06-0410 (tel que complété par le rectificatif sous le numéro D.06-0410-R01) et numéro D.07-465 (tel que complété par l'actualisation sous le numéro D.07-465-A01) non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus et le rectificatif et l'actualisation visés ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de l'IDI, www.idi.fr ou de l'AMF, www.amf-france.org.

11.2 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution de dividende de l'IDI vise à offrir aux actionnaires commanditaires un rendement satisfaisant représentant plus de 2,5 % de l'actif net réévalué par action.

C'est ainsi que le dividende net par action a été sensiblement augmenté au cours des cinq dernières années.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2004	0,70 €
2005	2,85 €
2006	0,95 €

étant précisé que :

- la distribution au titre de 2005 correspond à un dividende ordinaire de 0,85 € par action et à un dividende exceptionnel de 2 € par action, et
- ces dividendes étaient éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction prévue au 2 de l'article 158-3 du Code général des impôts, et
- aucun autre revenu n'a été distribué aux actionnaires au titre de ces exercices.

Pour 2007, il est proposé la distribution d'un dividende de 1,10 € par action. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.
Conformément aux dispositions de l'article 2277 du Code Civil et à l'article 37.4 des statuts, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits. Ils sont alors reversés à l'Etat dans les vingt premiers jours du mois de janvier, conformément à la loi.

12. Informations complémentaires

12.1 Capital social

12.1.1 Montant du capital souscrit

Capital souscrit - Droits de vote

Au 31 décembre 2007, le capital de l'IDI s'élevait à 51 272 969,50 euros, divisé en 7 221 545 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 42 720 actions d'auto contrôle au 31 décembre 2007 était égale à 303 312 euros et la valeur comptable des 42 720 actions d'auto contrôle était de 659 602,05 euros. Ces chiffres n'ont pas varié depuis.
Au 31 mars 2008, 7 369 actions bénéficiaient d'un droit de vote double et 45 793 actions étaient détenues par l'IDI ; le nombre total de droits de vote existant était donc de (7 221 545 + 7 369) = 7 228 914, soit un nombre total de droits de vote net de (7 228 914 - 45 793) = 7 183 121.

Evolution du capital depuis 2005

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Valeur nominale	Nombre d'actions émises (annulées)	Capital en résultant Nombre d'actions
31/12/2005		7,10 €		5 191 361
31/08/2006	Absorption d'EURIDI	7,10 €	777 370	5 968 657
31/08/2006	Absorption de MARCO POLO INVESTISSEMENTS	7,10 €	142 818	6 111 549
18/07/2007	Augmentation de capital	7,10 €	1 561 840	7 673 389
13/12/2007	Réduction de capital	7,10 €	(451 844)	7 221 545
Capital au 15/04/2008		**7,10 €**		**7 221 545**

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions dans le compartiment B de l'Eurolist d'Euronext Paris (code ISIN FR 0000051393).
Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre la société IDI et ODDO & CIE dans le cadre d'un programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.
Il est indiqué dans le tableau ci-après l'évolution du cours de bourse et des capitaux échangés au cours des années 2006 et 2007.
Au cours de l'exercice 2007, les actions IDI ont fait l'objet, à notre connaissance, de transactions portant sur un volume total de 255 249 actions (représentant environ 8 926 834 euros) soit, pour 12 mois, une moyenne mensuelle de 21 270 actions. Durant cette période, le cours le plus haut atteint 37,21 euros, et le cours le plus bas 29,5 euros. Le dernier cours de l'année 2007 a été 32 euros.

Evolution du cours de bourse

Mois	Cours extrêmes Haut	Bas	Cours moyens	Nombre de titres échangés en moyenne/jour [1]	Capitaux échangés en €
2008					
Mars	31,99	30,71	31,49	121	72 858
Février	30,99	29,5	29,97	306	192 765
Janvier	32,05	29,5	31,06	775	529 315
2007					
Décembre	32,75	31,5	31,9	1 438	871 717
Novembre	35	32	34,17	506	380 951
Octobre	36,9	35,5	36,06	389	322 935
Septembre	39,05	32,4	35,05	1 073	752 546
Août	38	37,21	37,53	1 418	1 224 568
Juillet	39	35,85	37,17	1 865	1 525 924
Juin	36,75	35,28	36,22	179	135 965
Mai	36,4	34,8	35,12	3 601	2 783 656
Avril	35	33,5	34,3	216	140 158
Mars	34,5	33,3	33,93	222	166 573
Février	34,7	33,7	34,45	375	257 714
Janvier	34,5	33	33,8	267	198 415
2006					
Décembre	35,3	33,01	34,69	247	162 684
Novembre	36	34	35,21	386	301 577
Octobre	35,7	32,8	34,47	176	133 513
Septembre	36,09	32,1	33,75	207	145 376
Août	36,01	35,5	35,88	148	122 368
Juillet	36,99	34,5	35,88	304	231 780
Juin	40	35	37,73	309	256 104
Mai	41	36	38,47	1 351	1 170 308
Avril	36,1	30,81	32,77	598	319 196
Mars	32,56	30,6	31,29	5 863	4 186 409
Février	31	29,5	30,19	833	514 645
Janvier	31,49	29,26	30,37	2 434	1 650 763

(1) Moyenne calculée sur le nombre de jours de cotation
Source : GL Trade
Ces statistiques ne tiennent pas compte des transactions réalisées hors marché

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis

N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social

N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée des actionnaires au gérant dans le domaine des augmentations de capital

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée (échéance)	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Emission d'actions / valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	35 000 000 [1]	Non utilisée
Emission d'actions / valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	35 000 000 [1]	Utilisée le 20 juin 2007
Emission d'actions / valeurs mobilières à libérer par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	20 000 000	Non utilisée
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	15 % des titres de l'émission initiale en l'absence de modifications des dispositions légales [1]	Non utilisée
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	15 % des titres de l'émission initiale en l'absence de modifications des dispositions légales [1]	Utilisée le 20 juin 2007
Emission des bons de souscriptions d'actions réservés à Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	18 mois (21 juin 2008)	2 907 265,04	Utilisée le 25 avril 2007 [2]
Emission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire 23 décembre 2007	26 mois (21 février 2010)	50 000	Non utilisée

(1) Ce plafond est un plafond global commun pour les quatre délégations de compétence. En conséquence de l'utilisation partielle par la gérance de ces délégations le 20 juin 2007, les deux délégations encore en vigueur ne pourront désormais être utilisées qu'à hauteur de 25,36 millions d'euros de nominal (hors clause d'extension) et 23,91 millions d'euros (avec utilisation de la clause d'extension).
(2) La gérance a procédé, selon décision en date du 25 avril 2007, à une augmentation de capital en numéraire, par création et émission de 409 974 bons de souscription d'actions (les « BSA »), au prix de 3,566 euros chacun, dans les conditions ci-dessous décrites.
Les « **BSA** » donnent droit chacun, selon certaines modalités, à la souscription d'une action de la Société IDI et pouvant ainsi donner lieu à l'émission de 409 474 actions nouvelles représentant 6,28 % du nouveau capital. La souscription des BSA a été réservée à Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux, à concurence de deux cent quatre mille sept cent trente sept (204 737) BSA chacun.
Chaque BSA donne, pendant dix ans, le droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société ayant pour valeur nominale sept virgule dix euros (7,10 €) contre versement, par le souscripteur, d'un prix d'exercice égal au montant de l'ANR de l'IDI publié le 20 octobre 2006 diminué de 5 %, soit 33,877 € par action de la Société.
Le droit d'exercice par les porteurs des bons est soumis à certaines conditions de hurdle (augmentation de l'ANR par Action de l'IDI supérieure à 5 % par an en tenant compte des dividendes versés aux actionnaires) et de vesting (acquisition des droits à exercice des BSA à hauteur de 20 % par année de présence du porteur au sein du Groupe).
Le prix de souscription de chaque bon a été fixé à 3,566, représentant 10 % de l'ANR de l'IDI publié le 20 octobre 2006 (cf. communiqué du 20 octobre 2006), soit un prix de souscription par BSA supérieur à 10 % de son prix d'exercice (33,877 €).
Le montant total correspondant à la souscription des BSA qui a été versé le 25 avril 2007 par les deux souscripteurs est de 1 460 184,28 € (730 092,14 € par souscripteur).
Les BSA ont été libérés en totalité lors de la souscription. Cette émission a fait l'objet d'un rapport complémentaire de la Gérance en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce.
Les Commissaires aux comptes ont vérifié la conformité de cette augmentation de capital au regard de l'autorisation de l'Assemblée en date du 21 décembre 2006, qu'ils certifient dans leur rapport complémentaire, établi en application et selon les modalités prévues à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967.
Conformément aux dispositions légales en vigueur, le rapport complémentaire ainsi que celui de vos Commissaires aux comptes sont tenus à votre disposition au siège social et seront directement portés à votre connaissance lors de la prochaine Assemblée Générale.

12.2 Acte constitutif et statuts

12.2.1 Objet social

Article 3 des statuts

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles,
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières,
- l'achat, la souscription et la vente - soit pour son compte, soit pour le compte de tiers - de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises,
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement,
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

12.2.2 Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le censeur).

Gérance :

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités. La durée des fonctions de la gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'associé commandité ou des associés commandités. En outre, le gérant est révocable par le Tribunal de Commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'associé commandité, une rémunération

annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 5 500 000 FR. Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

Conseil de Surveillance :
Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de six années mais il sera proposé de ramener cette durée à trois ans lors de la prochaine Assemblée Générale, le 30 juin 2008. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat.
Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Censeurs
Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.
Ils sont nommés pour six ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance mais il sera proposé de ramener cette durée à trois ans lors de la prochaine Assemblée Générale, le 30 juin 2008.
Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des censeurs.
Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de censeurs ont été conférées est soumise aux même règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

12.2.3 Droits, Privilèges et Restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Forme des actions
Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leur titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

Cession et transmission des actions
Les actions sont librement négociables.

Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statuaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

Affectation et répartition du résultat

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

Fixation, affectation et répartition du résultat

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la cote officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 177 052 euros (l'année précédente) à 1 220 256 euros à compter du 1er janvier 2006,
- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

12.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Conditions d'exercice du droit de vote

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi,

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double,
- lle droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale,
- lle droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'associé commandité et après ratification de l'assemblée spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

12.2.5 Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

Modes de convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

Conditions d'admission

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire (étant précisé qu'un actionnaire ne peut être représenté que par son conjoint ou par un autre actionnaire), soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, dans le même délai, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation d'immobilisation des actions ouvrant droit au vote.

12.2.6 Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

13. Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la société, 18 avenue Matignon 75008 PARIS.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,
- tous rapports , courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est inclusse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 52 du présent document de référence,
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Le site internet du groupe IDI (www.idi.fr) permet de consulter les communiqués de presse et éléments financiers du Groupe sous les rubriques « espace actionnaires » et « presse ».

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 29 avril 2008.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public,
  - peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI,
- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande,
  - est consultable sur le site internet du groupe IDI (www.idi.fr) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 30 juin 2008 à 10h15.

En outre, l'IDI publiera :

- au BALO, au plus tard le 14 mai 2008 :
  - les chiffres d'affaires sociaux et consolidés des premiers trimestres 2008 et 2007
- au BALO, au plus tard le 26 mai 2008 :
  - l'avis de réunion valant avis de convocation
- au BALO, au plus tard le 13 août 2008 :
  - les comptes annuels déjà publiés et qui ont été approuvés,
  - les comptes consolidés déjà publiés et qui ont été approuvés,
  - les chiffres d'affaires sociaux et consolidés des deuxièmes et premiers trimestres 2008 et 2007.
- au plus tard le 31 octobre 2008, un communiqué de presse sur les comptes du 1er semestre
- au BALO, au plus tard le 31 octobre 2008 :
  - un tableau d'activité et de résultat et un rapport d'activité semestriel.
- au BALO, au plus tard le 14 novembre 2008 :
  - les chiffres d'affaires sociaux et consolidés des troisièmes, deuxièmes et premiers trimestres 2008 et 2007.

Enfin, l'IDI a rénové en 2008 son site internet qui est régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée. Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2007 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe « Evènements significatifs intervenus depuis le 1er janvier 2008 p. 122 et 132 du présent document de référence.

14. Comptes consolidés

A. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles		468	518	555
Immobilisations incorporelles		6	19	-
Immobilisations financières	4.1	419 828	354 133	248 685
Participation dans les entreprises associées et créances rattachées				3 527
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		167 813	210 688	219 324
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)		21 584	70 550	25 694
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)		230 309	72 777	
Autres immobilisations financières		122	118	140
Impôts différés actifs				-
Total des actifs non courants		**420 302**	**354 670**	**249 240**
Actifs courants				
Créances d'exploitation	4.3	626	154	767
Autres créances		3 593		1 051
Trésorerie gagée en garantie de remboursement des emprunts en devises	4.2	79 912	74 622	57 303
Valeurs mobilières de placement	4.2	1 316	2 280	1 520
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	24 537	12 126	18 424
Total des actifs courants		**109 984**	**89 182**	**79 065**
Total de l'actif		**530 286**	**443 852**	**328 305**

PASSIF	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capitaux propres				
Capital social	4.4	51 273	43 392	36 859
Primes		131 626	94 908	70 989
Réserves consolidées		92 396	84 789	79 640
Résultat - Part du Groupe		37 481	26 619	16 177
Capitaux propres part du Groupe		**312 776**	**249 708**	**203 665**
Intérêts minoritaires		2 017	8	29 422
Total des capitaux propres		**314 793**	**249 716**	**233 087**
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges	4.5	938	938	5 792
Impôts différés passifs	4.6	2 681	3 693	4 362
Dettes financières non courantes	6.2	160 567	80 872	60 505
Autres dettes non courantes	4.3	21 246	14 872	7 110
Total des passifs non courants		**185 432**	**100 375**	**77 769**
Passifs courants				
Dettes financières courantes	6.2	3 266	72 366	2 260
Dettes d'exploitation	4.3	4 024	2 450	2 239
Impôts exigibles	4.3	1 526	4 074	3 817
Autres dettes	4.3	21 245	14 871	9 133
Total des passifs courants		**30 061**	**93 761**	**17 449**
Total du passif		**530 286**	**443 852**	**328 305**

B. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Note	Année 2007	Année 2006	Année 2005
Prestations facturées		1 861	1 200	800
Services extérieurs		- 3 926	- 3 084	- 2 597
Personnel		- 4 159	- 2 150	- 2 239
Impôts et taxes		- 367	- 350	- 236
Dotation amortissements		- 106	- 120	- 114
Autres charges		- 4 035	- 4 238	- 1 725
Résultat d'exploitation	**5.1**	**- 10 732**	**- 8 742**	**- 6 111**
Solde des plus-values/moins-values sur immobilisations financières		26 411	20 058	42 894
Solde des dotations et reprises de provisions et amortissements	5.4	- 58	789	- 56
Autres produits en capital		134		- 4 979
Variation juste valeur		12 346	12 809	- 5 601
Résultat sur opérations en capital	**5.2**	**38 833**	**33 656**	**32 258**
Autres produits & charges opérationnels	**5.3**	**- 778**	**36**	**3 951**
Résultat opérationnel		**27 323**	**24 950**	**30 098**
Produits financiers de l'actif immobilisé		4 368	2 852	4 186
Charges - Produits de trésorerie		- 3 642	- 3 786	- 1 457
Différence de change		13 737	5 544	
Reprise nette provision pour perte de change			3 732	
Résultat financier		**14 463**	**8 342**	**2 729**
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		**41 786**	**33 292**	**32 827**
Résultat des entreprises associées				**- 2**
Résultat avant impôt		**41 786**	**33 292**	**32 825**
dont :				
part du Groupe			33 292	21 314
part des minoritaires				11 511
Impôts courants et différés des sociétés consolidées par intégration globale	5.5	- 4 305	- 6 673	- 5 230
RÉSULTAT NET		**37 481**	**26 619**	**27 595**
dont :				
Résultat net part du Groupe		**37 481**	**26 619**	**16 177**
Résultat net part des minoritaires				11 418
Résultat net de base par action part du Groupe	4.4	5,54	4,39	3,12
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.4	5,53	4,88	3,12

C. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Année 2007	Année 2006	Année 2005
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
+ Résultat net	37 481	26 619	27 595
+ Dotations aux amortissements	106	120	114
+ Dotations aux provisions (hors celles liées à l'actif circulant)	58	- 4 521	5 944
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur par résultat	12 346	12 809	287
- Plus et moins values sur cessions d'actifs	26 411	20 058	42 894
- Autres produits non monétaires	134		
- QP de résultat de stés mises en équivalence			- 2
- Dividendes de sociétés non consolidées	4 368	2 852	4 186
+ Coût de l'endettement financier net	3 642	3 786	1 457
+ Charge d'impôt	4 305	6 673	5 230
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et de l'impôt	**2 333**	**- 3 042**	**- 7 025**
- Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	- 1 102	- 824	- 397
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**3 435**	**- 2 218**	**- 6 628**
Flux de trésorerie des activités d'investissements financiers et de placement			
Activité opérationnelle d'investissement et de placement			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	168 896	102 896	69 363
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	131 462	59 572	73 911
- Autres mouvements sur immos financières	- 21 449	42 066	11 814
+ Incidence des variations de périmètre prov. risques		- 333	98
+ Dividendes reçus	4 368	2 852	4 186
+ Rés. Sociétés en équivalence			- 2
- Charge d'impôt	5 900	6 673	5 230
+ Ecart juste valeur	- 21 381	12 809	287
+ Autres produits non monétaires	134		
+ Changement périmètre réserves	1 949	- 24 434	11 466
Activité d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	61	169	47
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	18	67	3
- Variation hors cycle net	- 6 607	- 14 808	- 11 483
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle d'investissement et de placement	**- 30 251**	**- 86 463**	**14 978**
Flux de trésorerie des activités de financement			
+ Augmentation de capital	44 599	31 601	
- Distribution aux actionnaires de la société mère	6 987	15 855	4 721
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		1 302	1 326
+ Nouveaux emprunts et dettes financières	51 858	101 537	6 034
- Remboursements emprunts et dettes financières	41 512	4 633	5 241
+ Changement périmètre dettes LMT		- 8 869	
- Intérêts financiers nets versés	3 642	3 786	1 457
+ Var dettes financières court terme	- 763	1 769	- 991
Total des flux de trésorerie provenant des opérations de financement	**43 553**	**100 462**	**- 7 702**
Variation des liquidités et équivalents au cours de l'exercice	**16 737**	**11 781**	**648**
Trésorerie à l'ouverture	**89 028**	**77 247**	**76 599**
Trésorerie à la clôture	**105 765**	**89 028**	**77 247**

Nouveaux emprunts et dettes financières

La variation des dettes financières représente selon les bilans 2006 et 2007 une augmentation de 9 583 ainsi ventilée :

	Fin 2007	Fin 2006
Dettes financières non courantes	160 567	80 872
Dettes financières courantes	3 266	72 366
Impôts différés passif	2 681	3 693
	166 514	**156 931**
Ecart		+ 9 583

L'écart s'explique par les mouvements suivants indiqués dans le tableau des flux de trésorerie :

Nouveaux emprunts et dettes financières	51 858
Remboursements	- 41 512
Variation des dettes financières CT	- 763
	9 583

D. Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Fin 2004	**36 859**	**70 989**	**46 843**	**20 059**	**174 750**	**25 323**	**200 073**
Dividendes				- 4 721	- 4 721	- 1 326	- 6 047
Mise en réserves			15 338	- 15 338			
Résultat 2005				16 177	16 177	11 418	27 595
Variation valeur de marché			17 459		17 459	- 5 993	11 466
Fin 2005	**36 859**	**70 989**	**79 640**	**16 177**	**203 665**	**29 422**	**233 087**
Dividendes		- 1 149		- 14 706	- 15 855	- 1 302	- 17 157
Mise en réserves			1 471	- 1 471			
Variation taux des impôts différés			873		873		873
Déconsolidation IPBM						- 2 311	- 2 311
Absorption EURIDI	5 519	21 178	- 1 109		25 588	- 25 588	
Prix achat actions EURIDI			- 231		- 231		- 231
VNC actions EURIDI			198		198	- 198	
Absorption MARCO POLO INVESTISSEMENTS	1 014	3 890	- 214		4 690		4 690
Achat parts GIE Matignon			15		15	- 15	
Elimination actions propres			- 174		- 174		- 174
Autres variations			- 26		- 26		- 26
Résultat 2006				26 619	26 619		26 619
Ecart de valeur (IAS 39)			4 346		4 346		4 346
Fin 2006	**43 392**	**94 908**	**84 789**	**26 619**	**249 708**	**8**	**249 716**
Distribution de dividendes							
commanditaires				- 5 767	- 5 767		- 5 767
commandités				- 1 220	- 1 220		- 1 220
Mise en réserves			19 632	- 19 632			
Augmentation de capital du 18 juillet	11 089	46 699			57 788		57 788
Réduction de capital du 13 décembre	- 3 208	- 11 725			- 14 933		- 14 933
Emission BSA 1		1 460			1 460		1 460
Emission BSA 2		284			284		284
Changement périmètre réserve						2 009	2 009
variation autocontrôle			- 52		- 52		- 52
acquisition titres Financière Bagatelle			- 9		- 9		- 9
Résultat 2007				37 481	37 481		37 481
Ecart de valeur			- 11 964		- 11 964		- 11 964
Capitaux propres au 31 décembre 2007	**51 273**	**131 626**	**92 396**	**37 481**	**312 776**	**2 017**	**314 793**

E. Notes aux états financiers

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2007, IDI a porté à 99,95 % (99,75 % en 2006) sa part dans le capital de Financière Bagatelle.

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- l'acquisition de titres Financière ALTI, AOS, Cojean, Domosys Finance (groupe Mikit).
- la cession de titres Baby Developpement, Cnim, IMV, IPBM, Pléiade.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été des acquisitions et cessions d'actions cotées et de parts de fonds de gestion alternative ou de fonds de capital investissements dans des pays émergents tels l'Inde et la Chine.

1. Méthodes comptables

1.1 Publication des comptes

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 avril 2008.

Les premiers comptes consolidés établis par le Groupe en conformité avec les IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004. Les modalités de la transition sont détaillées dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2005.

1.2 Référentiel appliqué dans les comptes clos le 31 décembre 2007

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à compter du 1er janvier 2007

- IFRS 7, « Instruments financiers : informations à fournir » ;
- Amendement à IAS 1, portant sur les informations à fournir sur le capital ;
- IFRIC 7, « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS29 » ;
- IFRIC 8, « Champ d'application de la norme IFRS2 » ;
- IFRIC 9, « Réévaluation des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 10, « Information financière intermédiaire et pertes de valeur ».

La mise en application de ces textes n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2007. La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – informations à fournir sur le capital » requièrent de fournir des informations relatives à l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financière du Groupe, ainsi que des informations quantitatives et qualitatives sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Groupe est exposé. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du groupe. Toutefois, elle a engendré des notes complémentaires.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2007.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes et interprétations suivantes déjà publiées par l'IASB :

- IFRIC 11, « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe » - applicable au 1er janvier 2008,
- IFRIC 12, « Concessions de services » - applicable au 1er janvier 2008,
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients » - applicable au 1er juillet 2008,
- IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » applicable au 1er janvier 2008,

- amendements IAS 23, « Coûts d'emprunts » - applicable au 1er janvier 2009,
- IFRS 8, « Segments opérationnels » - non approuvée par la communauté européenne - applicable au 1er janvier 2009.

La norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle n'a pas d'incidence sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.
S'agissant des autres textes mentionnés ci-dessus, le Groupe mène actuellement des analyses sur leurs conséquences pratiques et leurs effets d'application dans les comptes.

1.3 Méthodes de consolidation

L'IDI a pour métier la prise de participations dans les entreprises à tous les stades de leur vie (création, développement, transmission). Son activité s'exerce soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille.

L'IDI consolide les sociétés de portefeuille :
- par intégration globale pour celles détenues à plus de 50 %,
- par équivalence pour les autres.

S'agissant des concours aux entreprises, d'après la norme IAS 27, le contrôle impliquant la consolidation est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Au cas particulier, la participation Financière Lilas, bien qu'étant contrôlée par l'IDI, n'a pas été consolidée compte tenu de son caractère non significatif.
La société Domosys Finance (holding de reprise du groupe Mikit) a été consolidée par intégration globale à compter de la date de sa prise de contrôle (octobre 2007).
Certaines sociétés de portefeuille non significatives au niveau des capitaux propres ou dont la cession est prévue ne sont pas consolidées.
Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.
Les durées retenues sont les suivantes :
- agencements, aménagements, installations : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.5 Actifs financiers

Immobilisations financières
Les titres de participation sont constitués par les sociétés de portefeuille.

Les immobilisations financières sont classées en quatre principales catégories :
- les participations dans les entreprises associées, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence,
- les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (AFS),
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat en application de la norme IAS 28,
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour les titres acquis à compter du 1er janvier 2006 (IAS 39).

Les autres immobilisations financières représentent les dépôts et cautionnements principalement liés aux locations immobilières ainsi que les prêts.

Valorisation
A chaque arrêté semestriel ou annuel, les immobilisations financières font l'objet d'une analyse ligne par ligne afin de déterminer leur juste valeur.

Cette valeur correspond :
Pour les titres non cotés :
- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital, autres en tant que de besoin),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 20 % sur le dernier cours de bourse de la période.

Cette valeur vénale permet de passer dans les comptes les écritures d'ajustement des justes valeurs afin d'obtenir un actif net réévalué qui, pour une société de capital investissement, est le principal critère de référence.

Le groupe IDI n'a pas eu recours à la titrisation au cours de l'exercice 2007.

1.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées françaises de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation à 4,61 % correspondant au taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie,
- âge de départ à la retraite à 65 ans.

1.7 Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique les plus ou moins-values sur actifs cédés, ainsi que la variation en juste valeur des actifs constatée sur la période.

1.8 Résultat opérationnel

Les revenus regroupent les prestations de service facturées. Les charges concernent les charges courantes d'exploitation.

S'y ajoutent le résultat sur opérations en capital et les autres produits et charges non récurrents.

1.9 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

1.10 Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

1.11 Actions propres

Les titres en auto contrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

1.12 Comparabilité des exercices

Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur. Cette option de la norme permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres nouvellement acquis à partir du 1er janvier 2006.

1.13 Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du groupe IDI et les deux mandataires sociaux de ANCELLE ET ASSOCIÉS bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par les sociétés du groupe. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 10 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement),
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI,
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI,
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature),
- dans les comptes du groupe, le prix versé pour l'option n'est pas immédiatement mis en produit. En effet en cas de départ du groupe, le montant versé par le chargé d'affaires lui est remboursé, majoré d'intérêts calculés au taux du marché (pour les options ayant moins de deux ans). Le montant de l'option figure donc en dettes et est enregistré en produits lors de la levée de l'option. A fin 2007, 1 292 K€ figurent ainsi au sein des dettes courantes au titre du montant des options.

Il n'existe pas d'autres formes d'intéressement du personnel au sein du groupe IDI, en dehors des Bons de Souscription d'Actions – BSA émis en 2007 (cf. document de référence p. 83 et 84)
Pour le calcul de l'actif net réévalué (paragraphe 1.14 ci-après) la quote part des plus values latentes afférente aux options est éliminée, de même que l'incidence des BSA exerçables au 31 décembre 2007.

1.14 L'actif net réévalué

L'actif net réévalué est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA - AFIC.

Pour les titres non côtés

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparable cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations signigicatives sur le capital, autes en tant que besoin),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 20 % sur le dernier cours de bourse de la période.

Pour les filliales opérationnelles : leur situation nette réévaluée a été estimée sur les mêmes principes que ci-dessus.
Dans tous les cas, les impôts latents sont pris en compte.

2. Estimations de la Direction

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

3. Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2007 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2007	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2006
IDI	Mère	Mère
FINANCIERE BAGATELLE	99,95 %	99,75 %
GIE MATIGNON 18	89,99 %	89,99 %
IDIFINE	100,00 %	100,00 %
IDI SERVICES	100,00 %	100,00 %
OGI ALBAN	100,00 %	100,00 %
DOMOSYS FINANCE	60,00 %	-

Sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2007	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2006
NÉANT		

4. Informations relatives au bilan

4.1 Immobilisations financières

En milliers d'euros	Total	Titres consolidés	Titres mis en équivalence et créances rattachées	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	Autres
Valeur nette fin 2005	**248 685**		**3 527**	**219 324**	**25 694**		**140**
Acquisitions 2006							
Titres consolidés	231	231					
Ecart d'acquisition							
Concours aux entreprises	102 657			28 281		74 376	
Autres immobilisations financières	8						8
Changement de périmètre	**24 911**	**- 231**	**- 3 527**	**- 14 448**	**43 117**		
Cessions	- 39 514			- 26 815	- 10 258	- 2 411	- 30
Variation écart de marché par capitaux propres	4 346			4 346			
Variation écart de marché par résultat	12 809				11 997	812	
Valeur nette fin 2006	**354 133**			**210 688**	**70 550**	**72 777**	**118**
Acquisitions 2007							
Titres consolidés							
Ecart d'acquisition							
Concours aux entreprises	168 889			763		168 126	
Autres immobilisations financières	7						7
Changement de périmètre							
Cessions	**- 123 541**			**- 51 631**	**- 53 827**	**-18 080**	**-3**
Variation valeur de marché par capitaux propres	7 993			7 993			
Variation valeur de marché par résultat	12 347				4 861	7 486	
Valeur nette fin 2007	**419 828**			**167 813**	**21 584**	**230 309**	**122**

Le changement de périmètre correspond :

- Pour l'exercice 2006, à la déconsolidation de IPBM et à l'absorption d'EURIDI et MARCO POLO INVESTISSEMENTS.

Valeur de marché du portefeuille de concours aux entreprises

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2007 Valeur de marché	Montant au 31/12/2006 Valeur de marché
Fraction de portefeuille évaluée		
A la valeur de marché	232 835	134 083
Au cours de bourse	186 993	219 932
Total	**419 828**	**354 015**

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2007 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital, autres en tant que de besoin),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 20 % sur le dernier cours de bourse de la période.

4.2 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Valeurs mobilières de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Valeur d'inventaire	1 226	2 258
Valeur boursière	1 316	2 280

Disponibilités :

Les disponibilités (24 537 K€ au 31 décembre 2007 contre 12 126 K€ au 31 décembre 2006) sont placées :

- soit sur le marché monétaire,
- soit en fonds communs de placement ou SICAV de trésorerie.

Il en est de même pour la trésorerie (79 912 K€ au 31 décembre 2007 contre 74 622 K€ au 31 décembre 2006) gagée en garantie de remboursement des emprunts en devises.

4.3 Etat des créances et des dettes

(En milliers d'euros)	Total	A 1 an au plus	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	**122**			122
Créances d'exploitation	**626**	626		
Autres créances	**3 593**	3 593		
Total créances	**4 341**	**4 219**	**0**	**122**
Dettes financières	**163 833**	3 266	160 567	
Impôts latents	**2 681**		2 681	
Dettes d'exploitation	**4 024**	4 024		
Autres dettes (titres à libérer)	**42 491**	21 245	21 246	
Impôts exigibles et dividendes à payer	**1 526**	1 526		
Total dettes	**214 555**	**30 061**	**184 494**	**0**

4.4 Capital et actions potentielles

Capital social

Le capital de la société IDI s'élève à 51 273 K€. Il est divisé en 7 221 545 actions de valeur nominale 7,10 euros entièrement libérées.

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analyse comme suit :

Au 1er janvier 2005	**5 191 361**
Actions émises	
Actions annulées	
Au 31 décembre 2005	**5 191 361**
Actions émises suite à l'absorption d'EURIDI	777 370
Actions émises suite à l'absorption de MARCO POLO INVESTISSEMENTS	142 818
Au 31 décembre 2006	**6 111 549**
Actions émises lors de l'augmentation du capital du 18 juillet	1 561 840
Actions annulées lors de la réduction du capital du 13 décembre	- 451 844
Au 31 décembre 2007	**7 221 545**

Pour l'exercice 2007, il est proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 1,10 euros par action.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (42 720 à fin 2007) ont été éliminées en consolidation.

Résultat par action

	2007	2006	2005
Résultat net part du Groupe en K€	37 481	26 619	16 177
Nombre d'actions en circulation	7 221 545	6 111 549	5 191 361
Neutralisation des actions propres	- 42 720	- 41 075	
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 178 825	6 070 474	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	6 762 871	6 070 474	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	6 775 311		
Résultat de base par action	**5,54**	**4,39**	**3,12**
Résultat dilué par action	**5,53**	**4,88**	**3,12**

Il n'existe pas d'éléments dilutifs au titre des exercices clos aux 31 décembre 2004 et 2005.

4.5 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Total	Indemnités de fin de carrière	Risques de change ou postérieurs aux cessions
Clôture au 31 décembre 2005	**5 792**	**200**	**5 592**
Dotations de la période			
Reprises pour non utilisation	- 4 521		- 4521
Effets des variations de périmètre	- 333		- 333
Clôture au 31 décembre 2006	**938**	**200**	**738**
Dotations de la période	100		100
Reprises pour non utilisation	- 100	- 100	
Effets des variations de périmètre			
Clôture au 31 décembre 2007	**938**	**100**	**838**

La dotation à la provision pour risques postérieurs aux cessions est liée à une cession effectuée en 2007.

Aucune réclamation n'a été enregistrée à ce jour pour les garanties de passif convenues après les cessions de 2005, garanties qui se terminent fin 2008.

La provision de 98 chez Financière Bagatelle ne peut être reprise à ce jour, le dossier fiscal concerné n'étant pas définitivement clos.

Le montant provisionné est tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Les différends et litiges en cours font l'objet d'un exposé détaillé dans le paragraphe 6.3.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux actualisation à 4,61 % correspondant au taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie,
- âge de départ à la retraite à 65 ans.

4.6 Impôts différés

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagé par la valorisation en valeur de marché des immobilisations financières.

Les impôts différés sur les provisions fiscalement non déductibles n'ont pas été pris en compte en l'absence de date certaine pour la reprise de ces provisions.

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

En milliers d'euros		
Impôts différés au 31 décembre 2006		**3 693**
Résultat		- 2 607
Effet des regroupements d'entreprises		
Autres mouvements		
Capitaux propres	1 595	
Impôts différés au 31 décembre 2007		**2 681**

5. Informations relatives au compte de résultat

Les revenus regroupent les prestations de services facturées.

Les charges correspondent aux charges courantes d'exploitation.

5.1 Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique les plus ou moins-values, réalisées suite aux cessions des immobilisations financières et la reprise de provision pour risques, ainsi que la variation en juste valeur constatée sur la période (IAS 28 et IAS 39) ainsi que la comptabilisation des écarts d'acquisition négatifs générés dans le cadre d'entrée dans le périmètre de consolidation.

5.2 Dotations / reprises de provisions sur immobilisations financières et pour risque

Le solde négatif de <58> K€ au 31 décembre 2007 correspond aux dotations pour dépréciation d'investissements financiers. Il fait partie du résultat sur opérations en capital.

5.3 Autres produits et charges opérationnels

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, le montant négatif de 778 K€ correspond à hauteur de 893 K€ aux frais d'augmentation de capital compensés en partie par divers produits pour 115 K€.

5.4 Impôts

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI SERVICES, IDIFINE et OGI ALBAN.

Le gain d'intégration fiscale est conservé par l'IDI. En 2007, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à 37 K€ contre 61 K€ en 2006.

Impôts

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	2007	2006
Impôts exigibles	6 912	6 469
Impôts différés	- 2 607	204
Total	**4 305**	**6 673**

Les impôts différés concernent la charge d'impôt sur les plus-values latentes des actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28 et IAS 39).

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

En milliers d'euros	2007 Résultat avant impôt	2007 Impôt	2006 Résultat avant impôt	2006 Impôt
Résultat	**41 786**	**4 305**	**33 292**	**6 673**
Différences permanentes		458		46
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt		9 362		5 453
Variation du taux d'impôt différé et impôt différé sur les plus-values latentes des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				<873>
Crédits d'impôt et autres			<17>	
Contribution additionnelle		<196>		<184>
Charge d'impôt théorique à 33,33 %		**13 929**		**11 098**

6. Autres informations

6.1 Risques de liquidités

A fin avril 2008, à l'identique du 31 décembre 2007, la société n'a pas de risque de liquidité.

Les covenants des emprunts bancaires imposent la mise en garantie de titres cotés ou de fonds de hedge. Si la valeur des titres remis en garantie diminue les covenants prévoient l'obligation d'ajuster à la hausse le nombre de titres remis en garantie pour qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

6.2 Risques de marché

Risque de change

L'IDI emprunte généralement en dollars pour un montant quasi équivalent à l'investissement initial, quelque soit son mode de financement. C'est ainsi que lors d'un investissement en dollars, le Groupe emprunte un montant équivalent en dollars. Ainsi, en cas de baisse du dollar par rapport à l'euro, le Groupe enregistre une perte sur l'investissement en dollar qu'il convient de dépréci er mais réalise simultanément un gain latent sur l'emprunt en dollar. Le gain latent sur l'emprunt n'est pas enregistré en produit dans les comptes sociaux (il figure en écart de conversion) mais l'est dans les comptes consolidés. Lorsque l'emprunt en dollar est remboursé, le gain est enregistré dans les comptes sociaux et est alors neutralisé en consolidation.

En cas de hausse du dollar, le compte de résultat enregistre la perte latente sur les emprunts et les plus values latentes sur les investissements sont incluses dans la situation nette en application des procédures IFRS.

Le Groupe réalise parfois des ventes à terme de dollars. A chaque dénouement d'une vente à terme, le résultat est enregistré en comptabilité (perte ou profit de change). A chaque arrêté de compte (30 juin et 31 décembre de chaque année), le résultat latent de la vente à terme est également enregistré en comptabilité.

Les emprunts sont ajustés périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. En fin d'année 2007, l'IDI avait un endettement total de 169 millions de dollars, pour un encours d'investissement (hors cession en cours) de 189 millions de dollars, soit un montant non couvert de 20 millions de dollars environ. L'évolution du dollar entre le 31 décembre 2007 et le 28 avril 2008 (- 6 % environ) entraine une perte potentielle de 0,85 million d'euros.

Risques de taux

Placements de trésorerie

Les emplois de trésorerie à taux variable représentent la totalité des placements de trésorerie. L'essentiel est placé en banque par l'intermédiaire de l'établissement financier du Groupe, IDIFINE ; le reste est en SICAV de trésorerie : tous les véhicules utilisés sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital.

Dettes financières

Elles sont toutes à taux variable. Le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêts. Le Groupe ne s'est pas couvert sur le risque des taux d'intérêt en 2007.

En milliers d'euros	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire [(a)]		3 565		
Contrepartie en euros d'emprunts en dollars [(b)]		78 799		
Emprunts bancaires en dollars et en euros [(d et e)]		46 003		
Autres [(f)]	3 266	32 200		
Total	**3 266**	**160 567**		

(a) Emprunt obligataire : le montant de 3 565 K€ correspond, chez Domosys Finance, à la part des tiers dans un emprunt souscrit par tous les associés. Il est « non recourse ».
(b) Les emprunts en dollars viennent à échéance en 2009 et sont à taux variable (taux des emprunts à 3 mois dans cette devise). La contrepartie en euros est bloquée à titre de garantie dans les livres de la banque (pour la même durée) et est rémunérée au taux des placements à trois mois en euros.
Le montant des blocages en banque à titre de garantie s'élève à 79 912 K€. Ce montant est réajusté à la fin de chaque trimestre en fonction du cours du dollar à cette date.
(c) L'IDI bénéficie d'une autorisation d'emprunt auprès de deux établissements bancaires pour un total de 30 245 K€, dont les taux sont variables. Sur ce total, 0 K€ avaient été tirés à fin 2007 ; il ne figure donc pas dans le tableau.
En garantie de ces autorisations d'emprunt, le Groupe a nanti des actions cotées pour un montant correspondant à l'autorisation.
(d) L'IDI a contracté un emprunt de 10 000 K€ auprès d'un établissement bancaire, à taux variable, avec un nantissement de tous les titres IPBM détenus.
(e) L'IDI a emprunté 53 000 K dollars US (correspondants à 36 003 K€) auprès d'un établissement bancaire, à taux variable, avec nantissement de fonds de hedge à dûe concurrence.
(f) Autres : le montant de 32 200 K€ correspond à des dettes contractées par Domosys Finance. Elles sont « non recourse ».

Risques de prix

Le groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse (exemple : CNIM) ou dans des sociétés déjà cotées (exemple : Avanquest),
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissements dans des fonds de gestion alternative (hedge funds).

Le groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné,
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de bourse pourrait avoir un impact de 18,7 M€ pour les « actions tierces » et de 0,06 M€ pour les « actions propres ». Mais il faut souligner que près de 50 % du portefeuille « d'actions tierces ou OPCVM actions » est constitué par des fonds de gestion alternative qui sont « hedgés » et donc moins soumis aux cours de bourse (ils sont peu corrélés aux marchés financiers).

6.3 Gestion du capital

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période, avec un objectif de croissance annuelle moyenne de 15 %,
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI,
- une réduction de la décote de holding,
- un accroissement régulier du rendement de l'action, avec un dividende représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés.

6.4 Instruments financiers

La juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. A la date de la transaction, elle correspond généralement au prix de transaction. La détermination de la juste valeur doit ensuite être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des actifs financiers est déterminée selon la méthode décrite dans les principes comptables.

La juste valeur des emprunts et des dettes financières est déterminée en actualisant les flux contractuels aux taux d'intérêts du marché. La totalité des dettes financières du Groupe est contractée à taux variable, de ce fait l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable des dettes financières n'est pas significatif.

La juste valeur des dettes fournisseurs, des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Pour les exercices clos au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

31/12/2007	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	419 828	251 893	167 813		122	
Créances d'exploitation	626				626	
Autres créances	3 593				3 593	
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	79 912	79 912				
Valeurs mobilières de placement	1 316	1 316				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	24 537	24 537				
Total actifs financiers	**529 812**	**357 658**	**167 813**	**0**	**4 341**	**0**
Passifs financiers						
Dettes financières	163 833					163 833
Dettes d'exploitation	4 024					4 024
Impôts et dividendes exigibles	1 526					1 526
Autres dettes	42 491					42 491
Total passifs financiers	**211 874**	**0**	**0**	**0**	**0**	**211 874**

31/12/2006	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	354 133	143 327	210 688		118	
Créances d'exploitation	154				154	
Autres créances						
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	74 622	74 622				
Valeurs mobilières de placement	2 280	2 280				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 126	12 126				
Total actifs financiers	**443 315**	**232 355**	**210 688**	**0**	**272**	**0**
Passifs financiers						
Dettes financières	153 238					153 238
Dettes d'exploitation	2 450					2 450
Impôts et dividendes exigibles	4 074					4 074
Autres dettes	29 743					29 743
Total passifs financiers	**189 505**	**0**	**0**	**0**	**0**	**189 505**

6.5 Différends et litiges

Le groupe IDI est aujourd'hui engagé dans quelques litiges ou différends qui sont décrits ci-après. Ces litiges ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

■ Concernant les opérations immobilières, sur les différents procès en cours au 31 décembre 2003, initiés par des sociétés civiles de construction vente (ou des sociétés en nom collectif) dont l'IDI était associé minoritaire et qui sollicitaient le paiement par l'IDI de sommes qui correspondaient au solde débiteur du compte de l'IDI dans leurs livres et à sa quote-part dans leurs pertes, la situation a évolué de telle sorte que ces procédures ont désormais pris fin par signature de transactions, à l'exception de la procédure relative à la SCI Loucheur laquelle a fait l'objet d'un rétablissement par devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon. A ce jour, le compte d'associé débiteur de IDI auprès de la SCI Loucheur est estimé à 58 663 euros à parfaire.

■ Sur les deux procédures judiciaires consécutives à l'acquisition, par la Société IDI, le 6 août 2003, d'une participation minoritaire d'une société, engagées par la Société et son actionnaire principal, lesquels contestaient la régularité de cette acquisition, seule la seconde procédure est encore en cours (la première procédure s'étant conclue, le 1er février 2006, par un arrêt de la Cour de Cassation ayant rendu définitif l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 2 février 2005, qui avait notamment ordonné la transcription dans les registres de mouvements de titres de la société de la cession intervenue au profit de la Société IDI). La deuxième procédure engagée au fond par l'actionnaire principal de la Société le 20 juillet 2004, a donné lieu à un jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 25 juin 2007, lequel a prononcé la nullité de l'acquisition intervenue au profit de la Société IDI. Les effets de ce jugement sont toutefois suspendus, la Société IDI ayant interjeté appel de ce jugement, et cette procédure étant actuellement pendante devant la Cour d'Appel de Paris. Les plaidoiries ont été fixées par la Cour d'Appel au 2 juin 2008.

■ Par ailleurs, un contentieux a pour objet la valeur de rachat à l'IDI d'une participation minoritaire détenue par son ancienne filiale COPARIS dans une société à majorité familiale ayant fait le choix de ne pas être cotée en bourse. Cette participation a été transférée à l'IDI par l'effet de sa fusion avec COPARIS, mais le refus d'agrément opposé à l'IDI a impliqué l'obligation de céder ces titres.

A la suite de diverses procédures en référé et au fond, et après dépôt du rapport d'un Expert judiciaire missionné à la demande de l'IDI, la partie adverse a été condamnée en référé à payer à l'IDI la valeur des titres déterminée par l'Expert. Néanmoins cette décision a fait l'objet d'un appel et une procédure au fond est en cours devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Compte tenu des décisions obtenues à ce jour par l'IDI, ainsi que des délais et coûts impliqués pour les deux parties par une procédure complexe, une solution transactionnelle satisfaisante vient d'intervenir quant au prix des titres et quant aux procédures en cours.

Les titres ont été payés à l'IDI conformément à la transaction et les procédures sont en cours de radiation sur la base d'un pur et simple désistement réciproque d'instance et d'action.

■ L'IDI s'est en outre trouvée contrainte d'intervenir dans un contentieux opposant l'acheteur d'un immeuble aux associés et aux dirigeants d'une société dont l'IDI était actionnaire. Cette procédure est pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

■ Enfin, le groupe IDI est également partie à deux instances liées à des prises de participation du Groupe dans le capital d'une société EGS (« Effective Gear Systems »), laquelle a été placée en redressement judiciaire puis en liquidation en novembre 1999.

Une première procédure a été initiée devant le Tribunal de Commerce de Poitiers en avril 2001 par les sociétés EURIDI et IPBM à l'égard de divers établissements bancaires partenaires financiers de la société EGS aux fins de voir établir la responsabilité de ces derniers pour le non-respect de leurs engagements dans le cadre d'un refinancement d'EGS. Les sociétés EURIDI et IPBM demandent que lesdits établissements bancaires soient condamnés in solidum à leur payer respectivement la somme de 3 658 776 euros et 2 439 184 euros. Par jugement en date du 22 novembre 2004, le Tribunal de Commerce de Poitiers a déclaré irrecevable l'action intentée par les sociétés EURIDI et IPBM pour défaut du droit à agir, au motif que seul le liquidateur aurait eu qualité pour agir. Compte tenu notamment de la décision rendue dans la procédure visée au paragraphe suivant, les sociétés IDI (venant au droits d'EURIDI) et IPBM se sont désistées d'instance et d'action. Un arrêt rendu par la Cour d'Appel de Poitiers le 22 janvier 2008 a constaté le désistement des sociétés IDI et IPBM. Cet arrêt a été signifié aux sociétés IDI et IPBM par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Touraine et du Poitou le 4 mars 2008. Cette décision sera définitive si, à l'issue du délai de pourvoi de deux mois, soit le 4 mai 2008, aucun pourvoi n'a été formé.

Par ailleurs, la société EURIDI, devenue IDI, est également partie à une seconde procédure initiée en novembre 2002 par le liquidateur d'EGS dans le cadre d'une action en comblement de passif. La responsabilité d'EURIDI est recherchée en sa qualité d'administrateur d'EGS. Le liquidateur a sollicité en première instance la condamnation solidaire de l'ensemble des dirigeants

d'EGS au paiement du passif net lequel s'élève à la somme de 7 649 900,41 euros. Le Tribunal de Commerce de Poitiers a rendu son jugement le 21 juillet 2006. La société EURIDI a été condamnée au paiement d'un somme de 8 000 euros au titre de l'insuffisance d'actif.

Un appel a été interjeté par deux des anciens dirigeants d'EGS, Monsieur Franck SAVARD et Monsieur Christian GAUTHIER.

Dans le cadre de négociations engagées avec le Conseil du Liquidateur d'EGS, Maître Marie-Laetitia CAPEL, cette dernière et la société EURIDI se sont réciproquement engagées à accepter les termes du jugement rendu le 21 juillet 2006.

Dans le cadre de la procédure d'appel, l'ensemble des parties a conclu. Aucune demande n'est formulée à l'égard de IDI qui sollicite sa mise hors de cause. Une audience de Mise en Etat a été fixée au 23 avril 2008.

A la connaissance de la société, il n'existe pas depuis les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Compte tenu de l'évolution des litiges décrits ci-dessus, il n'a pas été jugé opportun de constituer de provision à ce titre à fin 2007.

6.6 Engagements hors bilan à fin 2007

Engagements reçus en milliers d'euros

En milliers d'euros	31/12/2007
IDI	
Total des engagements reçus	**Néant**

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/2007
IDI	
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	40 245
Blocage sur des comptes en euros de la contrepartie d'emprunts en dollars	79 912
Fonds de hedge bloqués en garantie d'un emprunt de 53 millions de dollars	36 003
Engagements d'apports éventuels en trésorerie et en fonds propres, vis à vis de l'ACAM	31 350
Engagements de versement sur dossiers	3 121
Garantie de passif	1 180
Total des engagements donnés	**191 811**

■ Dans le cadre de l'acquisition de sa participation dans ALBINGIA, IDI s'est engagé, vis-à-vis de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), dans la limite d'un montant de 45 M€ (montant diminué dans notre engagement hors bilan du montant des obligations convertibles souscrites par IDI, soit 13,65 M€) à apporter les fonds propres nécessaires pour contribuer, le cas échéant, au respect de l'exigence de marge de solvabilité au niveau du Groupe ALBINGIA. Cet apport pourra prendre la forme de conversion des obligations convertibles souscrites par IDI au moment de l'acquisition d'ALBINGIA et / ou de souscription à une augmentation de capital ou toute autre forme appropriée. Cette exigence de marge de solvabilité est appréciée lors de chaque exercice et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2011, échéance du business plan présenté à l'ACAM par les actionnaires de Financière Miro lorsque ces derniers ont demandé, lors de l'acquisition d'ALBINGIA, à l'ACAM d'être exclus du champ de surveillance complémentaire de la société ALBINGIA dans les conditions prévues à l'article L. 334-3 du code des assurances.

- Pour une entreprise au capital de laquelle le groupe IDI est entré en 2007, il a été convenu que :
  - si une procédure en cours se terminait favorablement par le paiement d'une indemnité à cette entreprise, cette indemnité serait reversée au cédant. Ce reversement serait donc financièrement neutre pour les acquéreurs, dont le groupe IDI,
  - si la procédure en cours visant à modifier les modalités de rémunération de cette entreprise dans l'une de ses branches d'activité se terminait favorablement, alors les acquéreurs verseraient au cédant un complément de prix dont la part pour le groupe IDI s'élèverait à 2,6 millions d'euros.

6.7 Effectif

Au 31/12/2007, l'effectif total des sociétés consolidées en nombre de personnes est de : 12.

6.8 Parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de IDI et les filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société ANCELLE ET ASSOCIÉS.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de gérant à la société ANCELLE ET ASSOCIÉS tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

6.9 Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de l'IDI se sont élevés à 39 624 € au titre de 2007.

Au cours de l'exercice 2007, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS une somme de 4 001 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2007 (1 320 K€), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2006 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2007 (200 K€) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2007 (2 481 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008.

Les rémunérations de Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE et Monsieur François MARMISSOLLE qui sont les deux mandataires sociaux d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, unique gérant de l'IDI, sont assumées en totalité par ANCELLE ET ASSOCIÉS.

Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a versé à ANCELLE et ASSOCIES en début d'année une somme de 1 346 K€ correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme de 280 K€ correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2008 après approbation des comptes 2007 par l'Assemblée Générale.

6.10 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Exercices couverts : 2006 et 2007

	Mazars et Guérard				DELOITTE Marque et Gendrot				Ernst & Young			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006		2006
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Emetteur[1]	136 000	119 500	100	97,35	124 000	78 000	96,69	94,83				
Filiales intégrées globalement		3 250	2,65	4.250	4 250	3,31	5,17	0	8 000	-	100	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
Emetteur												
Filiales intégrées globalement												
Sous-total	**136 000**	**122 750**	**100 %**	**100 %**	**128 250**	**82.250**	**100 %**	**100 %**	**0**	**8 000**	**-**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
Sous-total												
TOTAL	**136 000**	**122 750**	**100 %**	**100 %**	**128 250**	**82 250**	**100 %**	**100 %**	**0**	**8 000**	**-**	**100 %**

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2005 et 2006, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscal ou social.

6.11 Actif net réévalué par action

Au 31 décembre 2007, l'actif net réévalué du groupe, 312 776 K€

Il n'y a pas eu de variation significative depuis le 1er janvier 2008.

Les investissements ont été limités (essentiellement renforcement dans Hi Media) et l'IDI a cédé sa participation dans Horosmart (au prix retenu dans l'ANR au 31/12/2007).

Par ailleurs, la déprime des marchés financiers n'a pas entrainé de variation significative de la valeur du portefeuille de l'IDI par rapport à fin 2007, la baisse des actifs cotés étant compensée par la bonne tenue des participations de private equity en France et dans les pays émergents.

15. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société IDI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans la note 1.5, votre société enregistre ses actifs financiers à leur juste valeur.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly, le 29 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE ET GENDROT	**MAZARS & GUERARD**
Frédéric Neige	Franck Boyer

16. Comptes sociaux

A. Bilan au 31 décembre

ACTIF (en euros)	2007			2006	2005
	Valeur d'origine	Amortissement ou provision	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE	**349 331 229**	**26 596 266**	**322 734 962**	**267 351 856**	**214 162 181**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 006	4 274	5 732	18 534	
Fonds commercial				11 801	
Autres immobilisations incorporelles	10 006	4 274	5 732	6 733	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	451 721	104 802	346 919	355 853	353 364
Autres immobilisations corporelles	451 721	104 802	346 919	355 853	353 364
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	348 869 501	26 487 190	322 382 311	266 977 469	213 808 817
Titres de participation	100 193 465	16 947 613	83 245 851	77 136 772	97 268 695
Créances rattachées à des participations				300 000	
Autres titres	242 189 890	8 807 923	233 381 967	186 565 696	110 787 067
Créances rattachées aux autres titres	3 860 148	731 654	3 128 494	2 344 207	1 861 311
Autres prêts					3 658 935
Autres immobilisations financières	122		122	450	335
Intérêts courus sur immobilisations financières	2 625 878		2 625 878	630 344	232 474
ACTIF CIRCULANT	**102 431 029**	**4 950**	**102 426 078**	**85 799 548**	**67 184 653**
CRÉANCES	17 778 658	4 950	17 773 708	8 103 408	14 272 740
Créances clients et comptes rattachés	59 800		59 800	4 126	501 971
Autres créances	17 718 858	4 950	17 713 908	8 099 281	13 770 769
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 304 206		1 304 206	2 197 431	889 280
Valeurs mobilières de placement	1 304 206		1 304 206	2 197 431	889 280
DISPONIBILITÉS	83 348 165		83 348 165	75 498 709	52 022 633
Disponibilités	83 341 987		83 341 987	75 486 395	52 019 673
Intérêts courus	6 178		6 178	12 313	2 961
COMPTES DE RÉGULARISATION	**42 595**		**42 595**	**71 955**	**18 966**
Charges constatées d'avance	42 595		42 595	71 955	18 966
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					**3 187 584**
TOTAL ACTIF	**451 804 852**	**26 601 217**	**425 203 636**	**353 223 358**	**284 553 384**

PASSIF (en euros)	2007	2006	2005
CAPITAUX PROPRES	**241 734 547**	**156 660 026**	**126 087 394**
Capital social	51 272 970	43 391 998	36 858 663
Primes et BSA	131 425 539	94 708 341	70 789 043
Réserve légale	4 339 199	3 685 866	3 685 866
Réserves réglementées			
Autres réserves	72 201	47 268	8 110 484
Report à nouveau	7 161 080		5 887 170
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	47 463 557	14 826 553	756 168
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	**840 000**	**840 000**	**3 931 562**
Provisions pour risques	840 000	840 000	3 931 562
DETTES	**175 219 500**	**189 690 078**	**151 634 429**
Avances financières	3 735 386	4 096 469	62 191 820
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124 802 793	149 214 479	54 824 571
Emprunts et dettes financières divers	8 351	8 302	547
Intérêts courus	122 307	427 700	33 998
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	661 028	519 932	178 149
Dettes fiscales et sociales	2 064 356	4 416 402	2 741 969
Dettes sur immobilisations	41 329 295	29 363 280	29 406 589
Autres dettes	2 495 983	1 643 514	2 256 785
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			**2 900 000**
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	**7 409 589**	**6 033 253**	
TOTAL PASSIF	**425 203 636**	**353 223 358**	**284 553 384**

B. Compte de résultats au 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTATS	2007	2006	2005
PRODUITS D'EXPLOITATION	**905 400**	**951 863**	**995 369**
Prestations de services	796 155	257 903	83 901
Reprises sur provisions et amortissements et transf.de charges	350	38	5 438
Autres produits	6 549	7 075	
Refacturations	102 346	686 848	906 030
CHARGES D'EXPLOITATION	**- 11 542 408**	**- 9 520 183**	**- 4 929 889**
Achats et charges externes	- 3 131 003	- 2 560 312	- 1 669 058
Impôts, taxes et versements assimilés	- 247 430	- 236 846	- 134 603
Salaires et traitements	- 1 756 250	- 801 337	- 1 028 042
Charges sociales	- 590 867	- 327 928	- 340 380
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	- 19 315	- 37 423	- 33 232
Autres charges	- 5 797 544	- 5 556 337	- 1 724 573
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 10 637 007**	**- 8 568 320**	**- 3 934 520**
PRODUITS FINANCIERS	**22 048 313**	**16 097 579**	**8 009 992**
Dividendes	1 997 345	8 074 468	3 621 850
Produits des titres et créances	2 370 852	912 078	1 330 956
Produits de trésorerie	3 922 161	2 682 130	1 174 631
Reprises sur provisions		3 738 502	
Différences positives de change	12 966 667	404 110	576 532
Produits nets sur cession VMP	791 289	286 290	1 306 023
CHARGES FINANCIÈRES	**- 8 430 608**	**- 7 747 757**	**- 10 186 562**
Dotation aux provisions			- 3 731 562
Charges de trésorerie et emprunts	- 7 823 820	- 6 854 881	- 3 037 653
Différences négatives de change	- 606 788	- 892 876	- 95 720
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			- 3 321 628
RÉSULTAT FINANCIER	**13 617 705**	**8 349 822**	**- 2 176 571**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**2 980 698**	**- 218 498**	**- 6 111 091**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**69 439 707**	**46 071 566**	**15 000 524**
Sur opérations de gestion	36 416	296 150	79 362
Sur opérations de capital	6 579 394	5 824 980	947 585
Reprises sur provisions et transfert de charges	12 593 014	26 541 921	6 282 030
Profits nets sur opérations de capital	50 230 883	13 408 516	7 691 547
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- 18 079 627**	**- 24 520 341**	**- 4 351 542**
Sur opérations de gestion	- 904 947	- 90 231	- 13 622
Sur opérations de capital	- 1 007 413	- 7 813 979	- 212 682
Dotations aux amortissements et provisions	- 14 617 699	- 13 997 577	- 3 692 890
Pertes nettes sur opérations de capital	- 1 549 568	- 2 618 554	- 432 349
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	**51 360 080**	**21 551 225**	**10 648 982**
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	**- 6 877 221**	**- 6 506 174**	**- 3 781 723**
RÉSULTAT NET	**47 463 557**	**14 826 553**	**756 168**

C. Annexe aux comptes sociaux

1. Principes comptables

1.1 Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

1.2 Immobilisations corporelles

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont les suivantes :
- agencements, aménagements, installations : 10 ans.
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans

1.3 Immobilisations financières

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation : elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins value globale par rapport au cours de bourse au 31 décembre.

1.5 Provisions pour risques

Au delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, il a été jugé prudent de constituer, au passif du bilan, une provision destinée à couvrir les risques identifiés et appréciés cas par cas, liés à l'activité de la société.

1.6 Titres de participation

Ils comprennent les titres reclassés en 1995, conformément à l'instruction du 18/07/1995, 4B-4-95, au compte « Titres bénéficiant du régime des plus-values à long terme ».

1.7 Créances, dettes et emprunts en monnaie étrangère

Au 31 décembre 2007 un écart de conversion passif a été comptabilisé sur des emprunts contractés en dollar US, et ce afin de tenir compte de l'évolution de cette devise depuis la comptabilisation des emprunts.

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :

- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

1.8 Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

2. Informations relatives au bilan

2.1 Immobilisations financières

a) Mouvements de l'exercice (en euros)

	Montant au 31/12/2006	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2007
Prix de revient brut				
Titres de participation	96 251 963	11 195 287	7 253 786	100 193 465
Autres titres	191 666 479	154 891 598	104 368 187	242 189 890
Créances rattachées aux autres titres	2 890 737	9 397 732	8 428 321	3 860 148
Autres prêts	0			0
Autres immobilisations financières	450		328	122
Intérêts courus	630 344	2 625 878	630 344	2 625 878
Total	**291 439 974**	**178 110 495**	**120 680 967**	**348 869 501**
Provisions				
Titres de participation	18 815 191	7 932 516	9 800 094	16 947 613
Autres titres	5 100 784	5 660 059	1 952 920	8 807 922
Créances rattachées aux autres titres	546 530	185 124		731 654
Total	**24 462 504**	**13 777 699**	**11 753 014**	**26 487 190**

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- l'acquisition de titres Alti Partenariat,Cojean, Domosys Finance (MIKIT), ISIOM et HI-MEDIA,
- la cession de titres Baby Développement, Beynel Manustock, Cnim, IMV Technologies, Prieur.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

- la cession de titres IPBM suite aux accords avec le groupe GE,
- l'acquisition d'obligations AOS Holding, Domosys Finance (MIKIT), Financière Alti, Cojean,
- la cession d'obligations Baby Développement, Brazos,
- des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

b) Valeur estimative du portefeuille titres de participation et autres titres (en millions d'euros)

	Montant en début d'exercice (01/01/2007)		Montant en fin d'exercice (31/12/2007)	
	valeur nette	valeur estimative	valeur nette	valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :				
à la valeur du marché	122,9	135,9	177,3	199,4
au cours de la bourse	144,1	219,9	145,1	187,0
	267,0	**355,8**	**322,4**	**386,4**

c) Variation de la valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises (en millions d'euros)

Analyse des mouvements

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
A l'ouverture de l'exercice au 01/01/2007	267,0	355,8
Acquisitions de l'exercice	134,7	134,7
Cessions de l'exercice	- 76,3	- 131,5
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	- 3,0	- 3,0
Autres variations de plus values latentes		30,4
A la clôture de l'exercice au 31/12/2007	322,4	386,4

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2007 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital, autres en tant que de besoin),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 20 % sur le dernier cours de bourse de la période.

2.2 Valeurs mobilières de placement (en euros)

	Valeur d'inventaire au 31/12/2007	Valeur boursière au 31/12/2007
SICAV	735 118	735 118
Total des valeurs mobilières de placement	**735 118**	**735 118**

2.3 Échéances des créances et des dettes (en euros)

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	3 869 430	3 869 430	
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	59 800	59 800	
Autres créances*	17 713 389	17 713 389	
Débiteurs divers	5 469	5 469	
Charges constatées d'avance	42 595	42 595	
Total général	**21 690 683**	**21 690 683**	**0**

* Concerne à hauteur de 17,624 millions d'euros une créance sur IDIFINE qui place ces sommes sur le marché monétaire.

Etat des dettes	Total	A un an au plus	> A 1 an < A 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	124 925 100	123 117	124 801 984	
Emprunts et dettes financières diverses	8 351	8 351		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	661 028	661 028		
Dettes fiscales et sociales	2 064 356	2 064 356		
Dettes sur immobilisations	41 329 295	20 664 648	20 664 647	
Autres dettes	6 231 369	6 231 369		
Total général	**175 219 500**	**29 752 868**	**145 466 631**	**0**

2.4. Capitaux propres

Capital social :

51 272 969,50 euros.

Il est composé de 7 221 545 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées *(dont 42 720 actions propres à un prix de revient de 660 K€).*

Capitaux propres : Variation (en euros).

	Montant au 31/12/2006 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2006	Variations diverses des réserves	Résultat 2007	Montant au 31/12/2007 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
Capital social	43 391 998		7 880 972		51 272 970
Prime d'émission			34 973 664		34 973 664
Prime et boni de fusion	94 708 341				94 708 341
BSA émis			1 743 534		1 743 534
Réserve légale	3 685 866	653 333			4 339 199
Autres réserves	47 268	24 933			72 201
Report à nouveau	0	7 161 080			7 161 080
Résultat 2006	14 826 553	- 14 826 553			0
Résultat 2007				47 463 557	47 463 557
TOTAL	**156 660 026**	**- 6 987 206**	**44 598 170**	**47 463 557**	**241 734 547**
Dividendes versés		6 987 206			

2.5. Provision pour risques et charges (en euros)

	Montant au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2007
Provisions pour risques	840 000	840 000	840 000	840 000
dont utilisée				
dont non utilisée			*840 000*	
Total	**840 000**	**840 000**	**840 000**	**840 000**

La provision pour risques inclut notamment la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %.
- taux d'augmentation des salaires de 2 %.
- taux d'actualisation à 4,61 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie.
- âge de départ à la retraite à 65 ans.

2.6. Éléments concernant plusieurs postes de bilan (en euros)

ACTIF	Produits à recevoir	Entreprises liées*
Participations		83 245 851
Autres titres immobilisés	2 625 878	
Autres créances		17 713 209
Intérêts bancaires à recevoir	6 178	
Total	**2 632 056**	**100 959 060**

PASSIF	Charges à payer	Entreprises liées*
Avances financières		3 735 386
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	122 307	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	360 940	
Dettes fiscales et sociales	335 431	
Total	**818 677**	**3 735 386**

* Les entreprises liées correspondent à celles figurant dans le portefeuille « Titres de Participation ».

3. Informations relatives au compte de résultats

3.1 Résultat exceptionnel

Les 51,36 millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à 52,23 millions d'euros de résultat positif sur le portefeuille titre, à 0,89 millions euros de frais d'augmentation de capital et à 0,02 millions d'euros de profits divers.

3.2 Impôts sur les bénéfices (en euros)

Résultats	Avant impôt	Impôt correspondant Théorique	Impôt correspondant Compensation	Impôt dû	Net
Résultat courant	2 980 698	993 566	0	993 566	1 987 132
Résultat exceptionnel					
CT	9 762 830	3 254 277	1 922 863	5 177 140	4 585 690
LT	41 597 250	706 515		706 515	40 890 735
Résultat comptable	**54 340 778**	**4 954 358**	**1 922 863**	**6 877 221**	**47 463 557**

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI SERVICES, IDIFINE, OGI ALBAN.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2007, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 36 370 euros.

4. Autres informations

4.1. Engagements hors bilan au 31/12/2007 (en milliers d'euros)

Engagements donnés : 192 319.
Ils se ventilent en :

- 40 245 assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros, (sur ce montant, aucune somme est effectivement empruntée au 31/12/2007),
- 79 912 blocage sur des comptes en euros de la contrepartie d'emprunts en dollars,
- 36 003 fonds de hedge bloqués en garantie d'un emprunt de 53 millions de dollars,
- 3 121 engagements de versement sur dossiers,
- 1 180 garantie de passif,
- 31 350 engagements d'apports éventuels en trésorerie et en fonds propres, vis à vis de l'ACAM,
- 508 caution pour le paiement du loyer du siège social.

Engagements reçus : néant.

4.2 Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés au Conseil de Surveillance se sont élevés à 39 624 euros au titre de 2007.
Au cours de l'exercice 2007, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, une somme de 4 001 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2007 (1 320 K€), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2006 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2007 (200 K€), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2007 (2 481 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008.
Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a versé à ANCELLE ET ASSOCIÉS en début d'année une somme de 1 346 K€ correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme de 280 K€ correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultat 2007 après approbation des comptes 2007 par l'Assemblée Générale.

4.3 Effectif

L'effectif était de 8 personnes au 31 décembre 2007.

4.4 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu de variation significative depuis le 1er janvier 2008.
Les investissements ont été limités (essentiellement renforcement dans Hi Media) et l'IDI a cédé sa participation dans Horosmart (au prix retenu dans l'ANR au 31/12/2007).
Par ailleurs, la déprime des marchés financiers n'a pas entrainé de variation significative de la valeur du portefeuille de l'IDI par rapport à fin 2007, la baisse des actifs cotés étant compensée par la bonne tenue des participations de private equity en France et dans les pays émergents.

Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(En milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2007
Actions	
Non coté	50 433
Coté	27 560
Obligations	37 517
Fonds	
Private Equity dans pays émergents	64 998
Fonds de Hedge-Fonds longs	114 674
Total	**295 182**

Filiales et participations au 31/12/2007 (en milliers d'euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres av. résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) [2]	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette [1]	Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :										
1. Filiales (+ de 50 % du capital)										
FINANCIERE BAGATELLE	2 251	958	99,95	1 598				0	- 1	
IDIFINE	2 287	2 612	99,99	2 287		17 711		88	137	
OGI ALBAN [3]	762	2 358	99,99	762				0	4	
2. Participations (5 à 50 % du capital)										
ALTI Partenariat	9 178	9 178	27,6	2 533		-	NÉANT	0	0	
ARMOR	10 299	38 577	25,13	9 577		-		170 622	1 462	104
ARTHUS BERTRAND	2 148	6 849	22,16	3 989		-		35 263	1 098	
CHÂTEAU L. LADOUYS	2 463	10 375	15,48	900		-		3 250	-214	
CNIM	6 056	107 525	5,79	6 904		-		522 200	21 100	526
COJEAN	633	2 270	5,95	860		-		6 923	- 93	
DOMOSYS FINANCE (Mikit)	4 800	4 800	60,00	2 880		-		0	0	
HOROSMART	16 000	16 925	19,40	4 639		-		27 010	347	
IDI MEZZANINE [4]	53 868	54 052	18,02	16 731		-		0	217	
ISIOM	193	31	27,96	747		-		3 627	247	
LILAS Financière (Karting)	7 500	7 640	78,26	5 870		-		0	513	
FINANCIERE MIRO (Albingia)	20 005	14 986	39,00	7 786		-		0	31 071	
FINANCIERE NOE (Acteon)	18 159	15 346	16,29	2 958		-		100 631	- 69	
RIVOLI PARTICIPATION (Aff. Par.)	2 484	3 063	29,50	733		-		0		
SACRED	152	9 877	10,00	570		-		29 212	304	30
SORGEM holding	3 000	3 000	33,90	1 017		-		13 133	446	
SFPI	27 763		12,36	6 000		-		413 720	21109	114
TONNERRE FINANCE	3 519	3 800	17,94	629		-		0	245	
FINANCIERE TOP INFO	6 486	28 862	19,57	2 941		-		165 977	3 331	391
				82 911	**75 361**					
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
Dans les sociétés françaises				17 280	7 883					
Dans les sociétés étrangères				2	2					

(1) Les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(2) Les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(3) IDI doit 429 K€ à OGI ALBAN.

(4) Le montant restant à libérer sur les parts IDI Mezzanine est de 6 740 K€.

Filiales et participations au 31/12/2007 - Adresse du siège social des sociétés

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1/ Filiales

FINANCIÈRE BAGATELLE	18, Avenue Matignon	75008 PARIS
IDIFINE	18, Avenue Matignon	75008 PARIS
OGI ALBAN	18, Avenue Matignon	75008 PARIS

2/ Participations

ALTI Partenariat	28, avenue de l'Opéra	75002 PARIS
ARMOR	20, rue Chevreul	44040 NANTES CEDEX 01
ARTHUS BERTRAND	6, place St Germain des Prés	75006 PARIS
CHÂTEAU L. LADOUYS	Château Ladouys	33180 SAINT ESTEPHE
CNIM	35, rue de Bassano	75008 PARIS
COJEAN	Les Chevrons - 59, Bld du Gal Martial Valin	75015 PARIS
DOMOSYS FINANCE (Mikit)	12 à 18, avenue de la Jonchère	78170 LA CELLE SAINT CLOUD
HOROSMART	Tour C.I.T. 3, rue de l'Arrivée	75015 PARIS
IDI MEZZANINE	18, Avenue Matignon	75008 PARIS
ISIOM	39 à 41, rue de la Chaussée d'Antin	75009 PARIS
LILAS Financière (Karting)	113, avenue de la République	38130 ECHIROLLES
FINANCIERE MIRO (Albingia)	109, rue Victor Hugo	92300 LEVALLOIS PERRET
FINANCIERE NOE (Actéon)	47, rue du Faubourg Saint Honoré	75008 PARIS
RIVOLI PARTICIPATION (Aff. Par.)	23 Bis, avenue de Messine	75008 PARIS
SACRED	Route de Dampierre	28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS
SORGEM Holding	11, rue Leroux	75116 PARIS
SFPI	20, rue de l'Arc de Triomphe	75017 PARIS
TONNERRE FINANCE	Zone Industrielle - Route Tanlay	89700 TONNERRE
FINANCIÈRE TOP INFO	151, Avenue Gallieni	93170 BAGNOLET

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	35 980 563	36 858 663	36 858 663	43 391 998	51 272 970
Nombre des actions ordinaires existantes	5 067 685	5 191 361	5 191 361	6 111 549	7 221 545
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligation					
par exercice de droits de souscription (BSA)					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 081 685	853 586	989 932	944 750	898 501
Produits financiers	10 666 916	5 945 248	8 009 992	16 097 579	22 048 313
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 363 923	4 004 990	5 713 544	5 087 304	56 384 778
Impôt sur les bénéfices	375 851	2 369 239	3 781 724	6 506 174	6 877 221
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 787 514	6 566 924	756 168	14 826 553	47 463 557
Résultat distribué:					
Actionnaires commanditaires	2 027 074	3 591 200	14 678 315	5 766 950	7 943 700 [a]
Associé commandité	1 080 348	1 127 883	1 177 058	1 220 256	1 269 737
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,98	0,32	0,37	- 0,23	6,86
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,54	1,26	0,15	2,43	6,57
Dividende net attribué à chaque action	0,40	0,70*	2,85**	0,95***	1,1
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	8	6	7	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	688 852	865 474	1 028 042	801 337	1 756 250
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales…)	276 217	352 383	340 380	327 928	590 867

* Dividende versé sur 5 130 286 actions (il y a 61 075 actions d'autocontrôle).
** Dividende versé sur 5 150 286 actions (il y a 41 075 actions d'autocontrôle) dont dividende ordinaire: (0,85 €) et exceptionnel (2 €).
*** Dividende versé sur 6 070 474 actions (il y a 41 075 actions d'autocontrôle)
(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

17. Rapport général des Commissaires aux comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur titres de participation (Notes 1.3 et 1.5 de l'annexe des comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons sur ces bases procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur:

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Neuilly, le 29 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE - MARQUE & GENDROT
Frédéric Neige

MAZARS & GUERARD
Franck Boyer

18. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de ces conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucun engagement ou convention soumis aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Les dépôts sont rémunérés à Eonia et les avances portent intérêt à Eonia + 1/8.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2007 sont les sociétés ANCELLE ET ASSOCIÉS, OGI ALBAN, IDI KAIROS (désormais dénommée IDI ASSET MANAGEMENT) et KAIROS VENTURES.

Convention d'intégration fiscale

La convention signée entre IDI, IDI SERVICES, IDIFINE et OGI ALBAN, met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale s'est élevé pour l'exercice 2007 à 36 370 euros.

Rémunération de la gérance

La SAS Ancelle et Associés, gérante de l'IDI, reçoit une rémunération annuelle égale au montant de 1 % des fonds propres consolidés du groupe IDI et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du groupe IDI, sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros sur la base annuelle indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation majoré de 1 %.

Au cours de l'exercice 2007, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 4 001 033 euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2007 (1 319 620 euros), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2006 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2007 (200 458 euros), et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2007 (2 480 954 euros) montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008.

Fait à Courbevoie et Neuilly, le 29 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT
Frédéric Neige

MAZARS & GUERARD
Franck Boyer

19. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'il lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par un bénéfice net de 47 463 557 €.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Report à nouveau	7 161 080	
Bénéfice net de l'exercice	47 463 557	
Soit un solde disponible de		**54 624 637**

Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale	788 098
Dotation aux autres réserves	20 637
Dividende à l'associé commandité (article 36 des statuts)	1 269 737
Dividende aux actionnaires commanditaires	7 943 700
Report à nouveau	44 602 465
Total égal au disponible	**54 624 637**

L'Assemblée fixe en conséquence pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 1,10 € par action.
Ce dividende sera mis en paiement à compter du 30 juin 2008. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.
Si au moment du paiement du dividende, la société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.
Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende
2004	0,70 (1)
2005	2,85 (1)
2006	0,95 (2)

(1) Dividende éligible à l'abattement de 50 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.
(2) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.226-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2007, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
Elle arrête le résultat net du Groupe de cet exercice à 37 481 000 €.

Cinquième résolution - Quitus de la gérance

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution - Modification de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance

L'assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de réduire à trois ans la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance et de modifier l'article 19-1 ainsi qu'il suit :

« Article 19 - Composition et nomination du Conseil de Surveillance

1. Il est institué un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités.

En cours d'existence de la société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation.

La durée de leurs fonctions est de trois années ; elle prend fin à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance s'il est âgé de plus de 75 ans et le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Si un membre en fonctions vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation.

Les membres du Conseil de Surveillance qui, au cours de leurs mandat viendraient à cesser d'être actionnaires deviendraient de plein droit démissionnaires. »

Septième résolution - Modification de la durée du mandat des censeurs

L'assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de réduire à trois ans la durée du mandat du censeur et de modifier l'article 24-2 ainsi qu'il suit :

« Article 24 - Censeurs

2. Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance ; ils sont librement révocables par l'assemblée générale ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des censeurs".

Assemblée Générale Ordinaire

Huitième résolution - Renouvellement du mandat de M. Jean-Louis GERONDEAU en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Jean-Louis GERONDEAU en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013, selon le cas.

Neuvième résolution - Nomination de Mme Luce GENDRY en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer Mme Luce GENDRY en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013, selon le cas.

Dixième résolution - Renouvellement du mandat de M. Jean GATTY

Comme conséquence de l'adoption de la sixième résolution, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Jean GATTY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Onzième résolution - Renouvellement du mandat de M. Christian SCHLUMBERGER

Comme conséquence de l'adoption de la sixième résolution, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Christian SCHLUMBERGER, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Douzième résolution - Renouvellement du mandat de M. Renaud GIRARD

Comme conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de renouveler le mandat de M. Renaud GIRARD, en qualité de censeur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Treizième résolution - Nomination de M. Patrice de MAISTRE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer M. Patrice de MAISTRE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013, selon le cas.

Quatorzième résolution - Nomination de M. Gilles ETRILLARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer M. Gilles ETRILLARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013, selon le cas.

Quinzième résolution- Nomination de M. Bertrand VOYER en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer M. Bertrand VOYER en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013, selon le cas.

Seizième résolution - Nomination de M. François THOMAZEAU en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer M. François THOMAZEAU en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013, selon le cas.

Dix-septième résolution - Nomination de M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013 selon le cas.

Dix-huitième résolution - Nomination de M. Michel BOLLORE en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer M. Michel BOLLORE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013, selon le cas.

Dix-neuvième résolution - Nomination de M. Olivier DOUSSET en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, décide de nommer M. Olivier DOUSSET en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans (en cas d'adoption de la sixième résolution) ou de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ou 2013, selon le cas.

Vingtième résolution - Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance et le Censeur à 42 672 € à compter de l'exercice en cours.

Vingt-et-unième résolution - Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorités des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007 par le vote de sa septième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société,

autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 50 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 33 818 050 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-deuxième résolution - Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions achetées en application de la vingt-et-unième résolution de la présente Assemblée, et/ou de la 7e résolution de l'Assemblée générale Ordinaire du 28 juin 2007, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;

3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;

4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater ces réductions de capital, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;

5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Assemblée Générale Ordinaire

Vingt-troisième résolution - Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

20. Document d'information annuel

Ce document a été diffusé le 23 avril 2008 à titre d'information réglementée par notre diffuseur agréé et publié le 23 avril 2008 sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

21. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau a été diffusé le 23 avril 2008 à titre d'information réglementée par notre diffuseur agréé et été publié le 23 avril 2008 sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

22. Table de concordance

1. PERSONNES RESPONSABLES 60

1.1.	Nom de la personne responsable du document de référence	60
1.2.	Déclaration de la personne responsable du document de référence	60
1.3	Information financière	100

2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES 60

2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, indication de l'appartenance à un organisme professionnel	61
2.2.	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants	N/A

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1.	Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie	30 à 33
3.2.	Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur	21 à 33
3.3.	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A

4. FACTEURS DE RISQUE 61 et s.

5. INFORMATIONS CONCERNANT IDI 6, 21 et s. et 68 et s.

5.1	Historique et évolution de l'IDI	6 et s.
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	68
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	68
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	68
5.1.4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire	68
5.1.5.	Evénements importants depuis le développement des activités de l'émetteur	6 et s.
5.2.	Investissements	21 et s. et 68 et s.
5.2.1.	Principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	21 et s. et 68 et s.
5.2.2.	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	21 et s. et 68 et s.
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	28 et s.

6. APERCU DES ACTIVITÉS 10 et s. et 34 et s.

6.1.	Principales activités	10 et s. et 34 et s.
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités - y compris les facteurs clés y afférents - en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	10 et s. et 34 et s.
6.1.2.	Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement	N/A
6.2.	Principaux marchés	18 à 20
6.3.	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	N/A
6.4.	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	18 et s.

7. ORGANIGRAMME 71

7.1.	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur	71
7.2.	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus	71

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS — N/A

8.1.	Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT — 49 et s.

9.1.	Situation financière	49 et s.
9.2.	Résultat d'exploitation	49 et s.
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX — 49 et s. et 101 et s. et 124 et s.

10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	105
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	103-104
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	30, 50, 62 à 65, 111, 114, 119
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES — N/A

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES — 6, 18 à 20, 21 et s., 100, 122 et 132

12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	6, 18 à 20, 21 et s., 100, 122 et 132
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	6, 100, 122 et 132

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE — N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION — 72 et s.

14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a)	membres du conseil de surveillance	72 et s.
b)	gérant de associé commandité	74 et s.
c)	expérience des dirigeants	81 et s.
14.1.1.	Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	80
14.1.2.	Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes	74 et s.
a)	Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	74 et s.
b)	Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	81 et 82
c)	Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	81 et 82
d)	Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	81 et 82
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	82

14.2.1.	Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite	81 et 82
14.2.2.	Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	N/A
14.2.3.	Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	80 et 82

15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES 75 et s.

Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, points a) et d) :

15.1.	**Montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne**	**75, 76, 80, 81, 82 et s.**
15.2.	**Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages**	**84**

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 82 et 85 et s.

Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, point a) :

16.1.	**Date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction**	**72 et s.**
16.2.	**Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée**	**81**
16.3.	**Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent**	**85**
16.4.	**Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication**	**85**

17. SALAIRES 82 et s.

17.1.	**Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques**	**85**
17.2.	**Participations et stock options**	**82, 83, 84**
17.3.	**Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur**	**N/A**

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1.	**Information connue de l'émetteur, concernant le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en venu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée**	**85, 86 87, 90, 91**
18.2.	**Indication du nombre de droits de vote des principaux actionnaires de l'émetteur**	**87**
18.3.	**Contrôle de l'émetteur**	**91**
18.4.	**Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle**	**N/A**

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES N/A

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'IDI 92 et s.

20.1.	**Informations financières historiques**	**92**
20.2.	**Informations financières pro forma**	**N/A**
20.3.	**Etats financiers**	**101 et s. et 124 et s.**
20.4	**Vérification des informations financières historiques annuelles**	**92**
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	60 et 92
20.4.2.	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	60, 49, 92, 113, 101 et 124
20.4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5.	**Date des dernières informations financières**	**101 et s. et 124 et s.**
20.5.1.	Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	101 et s. et 124 et s.

20.6.	**Informations financières intermédiaires et autres**	**N/A**
20.7.	**Politique de distribution des dividendes**	**92**
20.7.1.	Montant du dividende par action pour les trois derniers exercices	92
20.8.	**Procédures judiciaires et d'arbitrage**	**61 - 62**
20.9.	**Changement significatif de la situation financière ou commerciale**	**100**

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 93 et s.

21.1.	**Capital social**	**93**
21.1.1.	Montant du capital souscrit	93
a)	**le nombre d'actions autorisées**	**93**
b)	**le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées**	**93**
c)	**la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale**	**93**
d)	**un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice**	**87 et s.**
21.1.2.	Actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	93
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	84
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	N/A
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	93
21.2.	**Acte constitutif et statuts**	**96 et s.**
21.2.1.	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	96
21.2.2.	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	96 et 97
21.2.3.	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	97 et 98
21.2.4.	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	99
21.2.5.	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	99
21.2.6.	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7.	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	85
21.2.8.	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	99

22. CONTRATS IMPORTANTS N/A

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRETS

23.1.	**Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement**	**52 et 53**
23.2.	**Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information**	**53**

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 100

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 134, 135

Crédits photos Masterfile et Photos.com
Création et réalisation Agence Marc Praquin

idi groupe

18, avenue Matignon
75008 Paris France

Tél. : +33 1 55 27 80 00
Fax : +33 1 40 17 04 44

E-mail : idi@idi.fr
Site Internet : www.idi.fr